

Comment l'IA détruit les institutions

WOODROW HARTZOG[†] ET JESSICA SILBEY[†]

Les institutions civiques — telles que l'État de droit, l'enseignement supérieur et la liberté de la presse — constituent l'épine dorsale de la vie démocratique. Ce sont les mécanismes grâce auxquels les sociétés complexes favorisent la coopération et la stabilité, tout en s'adaptant à l'évolution des circonstances. Le véritable pouvoir des institutions réside dans leur capacité à évoluer et à s'adapter au sein d'une hiérarchie d'autorité et d'un cadre définissant les rôles et les règles, tout en conservant leur légitimité quant aux connaissances produites et aux mesures prises. Les institutions axées sur des objectifs précis et fondées sur la transparence, la coopération et la responsabilité donnent aux individus les moyens de prendre des risques intellectuels et de remettre en question le statu quo. Cela passe par les dynamiques des relations interpersonnelles au sein des organisations qui composent ces institutions. Ces interactions quotidiennes élargissent les perspectives et renforcent l'engagement commun envers les objectifs sociétaux.

Malheureusement, les possibilités offertes par les systèmes d'IA anéantissent ces caractéristiques institutionnelles à chaque tournant. Dans cet article, nous avançons un argument simple : les systèmes d'IA sont conçus pour fonctionner d'une manière qui dégrade et risque de détruire nos institutions civiques essentielles. Les possibilités offertes par les systèmes d'IA sapent l'expertise, court-circuitent la prise de décision et isolent les individus les uns des autres. Elles sont l'antithèse même de l'évolution, de la transparence, de la coopération et de la responsabilité qui confèrent à ces institutions vitales leur raison d'être et leur pérennité. En bref, les systèmes d'IA actuels constituent une condamnation à mort pour les institutions civiques, et nous devrions les traiter comme tels.

[†] Professeur de droit Andrew R. Randall, Faculté de droit de l'Université de Boston.

[†] Professeur de droit et chercheur émérite Frank R. Kenison en droit, Faculté de droit de l'Université de Boston

Droit.

Les auteurs tiennent à remercier Manny Arnaud, Chinmayi Arun, Jack Balkin, Stephen Bolinger, Mara Bolis, Bob Brauneis, Ryan Calo, Julie Cohen, Logan Currie, Madison Condon, Róisín Costello, Tim Duncan, Daniel Kreiss, Margaret Kwoka, Kat Geddes, Cindy Grimm, Bob Laughlin, Ari Lipschitz, Jonathan Harris, Claudia Haupt, Ben Heath, Justin Hendrix, Paul Horwitz, Maureen Leo, Gary Marcus, Shannon C. McGregor, Mark McKenna, Ngozi Okedigbe, Angela Onwuachi-Willig, Frank Pasquale, Andrew Perlman, Neil Richards, Christopher Robertson, Alan Z. Rozenstein, Blaine Saito, Kate Silbaugh, Susan Silbey, David Siepp, Jed Shugerman, Bill Smart, Ari Waldman et Morgan Weiland pour leurs commentaires pertinents. Nous remercions également les participants aux ateliers et les personnes présentes lors des événements organisés à l'université de Boston, à l'université d'État de l'Ohio, à l'université d'État de l'Oregon, à l'université Temple, au Trinity College de Dublin, à l'université de Caroline du Nord à Chapel Hill et au Yale Information Society Project pour leurs retours. Les auteurs tiennent également à remercier Quincy Cason, Emily Clegg et James Sheldon pour leur aide à la recherche. Cet article a également été enrichi par des échanges lors de podcasts et de webinaires organisés par Lawfare, Tech Policy Press, Womensplaining AI, BU Global Legal Exchange et Luiza Jarovsky.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	729
I. LA PROSPÉRITÉ DE LA SOCIÉTÉ PASSE PAR DES INSTITUTIONS	732
II. LES PATHOLOGIES DE L'IA POUR LES INSTITUTIONS	737
A. L'IA SAPE L'EXPERTISE	742
B. L'IA COURT-CIRCUITE LA PRISE DE DÉCISION.....	746
C. L'IA ISOLE LES HUMAINS	749
III. LES INSTITUTIONS CONDAMNÉES À MORT PAR L'IA	751
A. ÉTAT DE DROIT	753
B. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	755
C. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET JOURNALISME.....	760
D. DÉMOCRATIE ET VIE CIVIQUE	762
CONCLUSION.....	768

INTRODUCTION

Si l'on voulait créer un outil permettant de détruire les institutions qui soutiennent la vie démocratique, on ne trouverait pas mieux que l'intelligence artificielle. Les organisations, les entreprises et les communautés déploient des systèmes d'IA générative tels que les grands modèles linguistiques, des systèmes prédictifs comme la reconnaissance faciale, des systèmes de décision automatisés comme la modération de contenu, et des systèmes agentiques tels que les agents de recherche et de codage, qui sapent les institutions civiques avec une rapidité étonnante. Les entreprises dominantes à l'échelle mondiale déploient actuellement ces systèmes à grande échelle et constituent la base de la plupart des autres outils d'IA utilisés. Les institutions qui structurent la gouvernance publique, telles que l'État de droit, l'éducation, la santé, le journalisme et la famille, sont toutes appelées à être « optimisées » par l'IA.¹ Les partisans de l'IA défendent le rôle de cette technologie dans le démantèlement de nos structures de soutien vitales en affirmant que les systèmes d'IA ne sont que des « outils » d'efficacité sans importance fondamentale.² Or, ces systèmes d'IA ne sont pas de simples intermédiaires neutres destinés à aider les dirigeants, les fonctionnaires et les responsables à atteindre leurs objectifs plus efficacement. La conception même de ces systèmes est contraire aux fonctions fondamentales des institutions civiques essentielles et les sape. La situation est urgente et le temps presse.

Les institutions civiques constituent le moyen par lequel les sociétés complexes favorisent la coopération et la stabilité.³ Elles permettent l'épanouissement humain en encourageant la collaboration au service d'un engagement commun. Mais leur véritable pouvoir réside dans la manière dont elles évoluent et s'adaptent au sein d'un cadre de règles fixes. Grâce aux institutions, les connaissances en constante évolution acquièrent une légitimité à mesure qu'elles se transmettent au fil du temps. Les institutions donnent aux individus les moyens de prendre des risques intellectuels, de remettre en question le statu quo et de s'adapter à des circonstances changeantes. En mettant en œuvre les valeurs et les normes institutionnelles, les individus développent des liens interpersonnels fondés sur des pratiques partagées, qui nourrissent les relations humaines, élargissent les perspectives et renforcent l'engagement envers la finalité institutionnelle.⁴ Les possibilités offertes par les systèmes d'IA anéantissent ces caractéristiques institutionnelles à chaque tournant. Au nom d'une efficacité impitoyable, l'IA est conçue et déployée de manière à délégitimer le savoir, à entraver le développement cognitif, à court-circuiter les processus décisionnels et à isoler les humains en

1. Voir, par exemple, Sean Hollister, « *Google Search Is Now Using AI to Replace Headlines* », THE VERGE (20 mars 2026, à 7 h 30 PT), <https://www.theverge.com/tech/896490/google-replace-news-headlines-in-search-canary-coal-mine-experiment> ; Maggie Harrison Dupré, « *Des poursuites judiciaires absurdes alimentées par l'IA sèment le chaos dans les tribunaux, selon des avocats, qui affirment qu'elles « engorgent le système » et font grimper les coûts* », FUTURISM (18 mars 2026), <https://futurism.com/artificial-intelligence/ai-lawsuits-chaos-courts-lawyers> ; Junaid Bajwa, et al., « *L'intelligence artificielle dans les soins de santé : transformer la pratique de la médecine* », 8 FUTURE HEALTHC J. 188 (2021) ; *L'intelligence artificielle et l'avenir du journalisme : risques et opportunités*, ONU (5 février 2025), <https://unric.org/en/artificial-intelligence-and-the-future-of-journalism-risks-and-opportunities> ; Mary Burns et al., *Une nouvelle orientation pour les étudiants dans un monde dominé par l'IA : prospérer, se préparer, se protéger*, BROOKINGS (14 janvier 2026), <https://www.brookings.edu/articles/a-new-direction-for-students-in-an-ai-world-prosper-prepare-protect>.

2. Teagane Finn et Amanda Downie, « *Comment l'IA améliore-t-elle l'efficacité ?* », IBM THINK, <https://www.ibm.com/think/insights/how-does-ai-improve-efficiency> (dernière consultation le 18 mars 2026).

3. Voir la partie I.

4. Voir la partie I.

en remplaçant ou en affaiblissant les liens humains. Il en résulte que le déploiement de systèmes d'IA au sein d'institutions condamne immédiatement ces dernières à une existence éphémère.

Dans cet article, nous espérons vous convaincre d'un point simple et urgent : la conception actuelle des systèmes d'intelligence artificielle facilite la dégradation et la destruction de nos institutions civiques essentielles.⁵ Bien que nos institutions sociales souffrent depuis bien avant l'IA, nous soutenons que l'IA agit comme du kérosène lorsqu'elle est appliquée à des institutions qui couvaient déjà.⁶ Même si les systèmes d'IA ne sont pas directement utilisés pour saper ces institutions, ils les affaiblissent, de par leur nature même, au point de les rendre impuissantes, les transforment irrévocablement au point de les rendre méconnaissables et entravent leur capacité à atteindre leurs objectifs prosociaux.

Pour clarifier les choses, nous ne soutenons pas que l'IA soit un outil neutre ou polyvalent *pouvant* servir à détruire ces institutions. Nous affirmons plutôt que *la fonctionnalité fondamentale* actuelle de l'IA — c'est-à-dire si elle est utilisée conformément à sa conception actuelle et déployée à très grande échelle — agira comme un cancer agressif sur les institutions qui soutiennent la vie démocratique moderne. Plus l'IA sera déployée dans nos systèmes économiques et sociaux existants, plus les institutions se sclérosent et perdront leur légitimité. Que les entreprises technologiques aient ou non l'intention de provoquer cette destruction, les caractéristiques fondamentales des systèmes d'IA sont incompatibles avec la coopération, la transparence, la responsabilité et l'évolution qui confèrent aux institutions vitales leur raison d'être et leur pérennité.⁷ En bref, les systèmes d'IA constituent une condamnation à mort pour les institutions civiques, et nous devrions les traiter comme telles.

Nous développons notre argumentation en trois parties. Tout d'abord, nous expliquons les caractéristiques centrales de la structure institutionnelle : comment elles fonctionnent et comment elles « pensent ».⁸ Dans cette partie, nous examinons en quoi les théories sociologiques fondamentales retrouvent toute leur pertinence à l'ère de l'IA. Nous décrivons les traits qui définissent les institutions modernes, tels que la finalité, la hiérarchie, l'itérabilité et la responsabilité. Les institutions englobent des règles acceptées pour gérer la complexité évolutive de la vie sociale, produire des connaissances fiables

5. Nous sommes conscients que le terme « IA » est vaste, vague et trompeur ; il a été inventé pour attirer davantage l'attention sur les machines capables d'un comportement automatique et serait probablement mieux décrit par l'expression « statistiques appliquées ». Voir, par exemple, KAREN HAO, *EMPIRE OF AI*, p. 89-90 (2025) (« Le nom d'intelligence artificielle était donc dès le départ un outil de marketing, porteur de la promesse de ce que la technologie pouvait apporter. ») ; Madhumita Murgia, *L'écrivain de science-fiction Ted Chiang : "Les machines dont nous disposons aujourd'hui ne sont pas conscientes"*, FIN. TIMES (2 juin 2023) (« Alors, s'il devait inventer un autre terme pour désigner l'intelligence artificielle, quel serait-il ? Sa réponse est immédiate : les statistiques appliquées. »). Mais comme notre argumentation porte également sur le discours entourant l'IA et sur la manière dont ce cadre favorise également le changement institutionnel, nous utilisons ici le terme « IA » comme abréviation pour désigner les systèmes d'IA générative tels que les grands modèles linguistiques, les systèmes d'IA prédictive tels que la reconnaissance faciale, les systèmes agentiques et les systèmes de décision automatisés tels que la modération de contenu. Pour en savoir plus sur les différences entre l'IA générative, prédictive et de modération de contenu, voir ARVIND NARAYANAN & SAYASH KAPOOR, *AI SNAKE OIL : WHAT ARTIFICIAL INTELLIGENCE CAN DO, WHAT IT CAN'T, AND HOW TO TELL THE DIFFERENCE*, p. 17-24 (2024).

6. Ou, comme l'a écrit Paul Horwitz lors de la relecture d'un projet de cet article, l'IA est « un accélérateur, déversé sur une maison déjà en feu, dans un monde rempli de pyromanes ». Paul Horwitz, *« Robby The Robot vs. The Little Platoons », JOTWELL* (24 avril 2026) (critique de Woodrow Hartzog & Jessica M. Silbey, *« How AI Destroys Institutions »*, 77 U.C. L.J. (à paraître en 2026) ; Andrew M. Perlman, *A Response to « How AI Destroys Institutions »* (29 janvier 2026), <https://ssrn.com/abstract=6149727>).

7. Jessica M. Silbey et Woodrow Hartzog, *« The Upside of Deep Fakes »*, 78 MD. L. REV. 960 (2019).

8. Voir MARY DOUGLAS, *HOW INSTITUTIONS THINK*, p. 8 (1986). Mais voir *infra*, notes 15 à 17.

sur notre monde, et stabilisent les relations sociales, ce qui, en fin de compte, favorise la paix et la prospérité.

Nous explorons ensuite trois pathologies des systèmes d'IA qui dégradent nos institutions fondamentales. Premièrement, les systèmes d'IA délestent les humains de tâches exigeant sagesse et compétence en les confiant à des machines, ce qui *sape et dégrade l'expertise institutionnelle agrégée*. Les systèmes d'IA séduisent les individus par des raccourcis bon marché, l'illusion de la fiabilité et la promesse d'une sagesse facile et imméritée, ce qui conduit à un transfert cognitif malavisé, à l'atrophie ou à la perte de compétences, ainsi qu'à la frustration liée au travail en aval nécessaire pour réparer les erreurs et les « hallucinations » de l'IA.⁹ Deuxièmement, les systèmes d'IA automatisent et rationalisent des choix importants,¹⁰ ce qui *court-circuite la prise de décision institutionnelle*. Les systèmes d'IA externalisent vers des machines des choix moraux qui devraient être faits par des humains, aplatissent la structure hiérarchique qui privilégie les personnes par rapport aux choses, et suppriment ainsi des points critiques de réflexion et de conflit. Cela entrave à son tour la capacité des institutions à prendre des risques intellectuels en réponse à l'évolution des circonstances et empêche toute adaptation. Troisièmement, les systèmes d'IA *isolent les individus* en se substituant aux occasions de liens humains, d'épanouissement interpersonnel et de développement d'un objectif commun. Cet isolement prive les institutions de la solidarité nécessaire et de l'espace requis pour un débat de bonne foi et une capacité d'adaptation.

Dans la troisième partie de cet article, nous explorons quelques-unes des institutions civiques essentielles que l'IA a prises pour cible, notamment le droit, l'enseignement supérieur,

9. Judy Hanwen Shen et Alex Tamkin, « *How AI Impacts Skill Formation* » (28 janvier 2026), <https://arxiv.org/pdf/2601.20245> (constatant que l'assistance à la programmation fournie par l'IA nuit à la compréhension conceptuelle, à la lecture du code et aux capacités de débogage sans apporter de gains d'efficacité significatifs, et concluant que « l'intégration massive de l'IA sur le lieu de travail peut avoir des répercussions négatives sur le développement professionnel des travailleurs s'ils ne restent pas engagés sur le plan cognitif ») ; Timothy Cook, « *Les adultes perdent leurs compétences au profit de l'IA. Les enfants, eux, ne les acquièrent jamais* », PSYCH. TODAY (22 mars 2026), <https://www.psychologytoday.com/us/blog/the-algorithmic-mind/202603/adults-lose-skills-to-ai-children-never-build-them> ; Mike Issac et Erin Griffith, « *The Big Bang : l'IA a créé une surcharge de code* », N.Y. TIMES (6 avril 2026), <https://www.nytimes.com/2026/04/06/technology/ai-code-overload.html?smid=bsky-nytimes&smtyp=cur> ; Joel Becker et al., « *Measuring the Impact of Early-2025 AI on Experienced Open-Source Developer Productivity* », METR (10 juillet 2025), <https://metr.org/blog/2025-07-10-early-2025-ai-experienced-os-dev-study> (« Nous menons un essai contrôlé randomisé (ECR) afin de comprendre comment les outils d'IA du début de l'année 2025 affectent la productivité des développeurs open source expérimentés travaillant sur leurs propres dépôts. Étonnamment, nous constatons que lorsque les développeurs utilisent des outils d'IA, ils mettent 19 % plus de temps qu'ils ne le feraient sans ces outils — l'IA les ralentit. ») ; Heather L. Schwartz & Melissa Kay Diliberti, « *De plus en plus d'étudiants utilisent l'IA pour leurs devoirs, et de plus en plus d'entre eux estiment qu'elle nuit à la pensée critique* », RAND (17 mars 2026), https://www.rand.org/pubs/research_reports/RRA4742-1.html ; « *La plus grande étude du genre montre que les assistants IA déforment le contenu des actualités dans 45 % des cas* » — *quelle que soit la langue ou le territoire*, BBC (22 octobre 2025).

10. Timothy Cook, « *Injustice épistémique algorithmique : la hiérarchie des connaissances de l'IA* », THE COGNITIVE PRIV. PROJECT (21 mars 2026), <https://www.cognitiveprivacyproject.org/research/algorithmic-epistemic-injustice> (« Chaque système de connaissances de l'histoire de l'humanité comporte des frictions intrinsèques. Ces couches sont imparfaites. Elles codent des biais. Elles reproduisent des structures de pouvoir. Elles privilégient certaines voix et en réduisent d'autres au silence. Mais les échecs épistémiques du passé présentaient néanmoins une caractéristique structurelle que l'IA n'a pas : des couches multiples, indépendantes et contestables de jugement humain entre la production de la connaissance et sa consommation. L'IA a réduit ces couches à un seul point de défaillance. ») ; Minas Karamanis, « *Les machines vont bien. I'm Worried About Us.* » (30 mars 2026), <https://ergosphere.blog/posts/the-machines-are-fine> (« Les résultats, au sens strictement pratique, n'ont pas d'importance. Ce qui importe, c'est le processus qui permet de les obtenir : le développement et l'application de méthodes, la formation des esprits, la formation de personnes capables de réfléchir à des problèmes complexes. Si vous confiez ce processus à une machine, vous n'avez pas fait progresser la science. Vous en avez supprimé la seule partie dont tout le monde avait réellement besoin. »).

le journalisme et la démocratie. Nous encourageons chacun à réfléchir aux effets néfastes de l'IA sur d'autres institutions qui méritent d'être préservées, telles que la finance, l'armée et la religion. Nous terminons par un avertissement : l'IA étant un fléau pour le bien-être de nos institutions essentielles, en l'absence de règles atténuant sa propagation cancéreuse, les seules voies qui restent mènent à la dissolution sociale. Nous concluons cet article par une proposition brève et provisoire de cadre prosocial pour résoudre le problème institutionnel de l'IA, qui soit sur mesure, non extractif et humanisant.

I. LA PROSPÉRITÉ SOCIÉTALE NÉCESSITE DES INSTITUTIONS D'

Les institutions sont essentielles pour structurer les interactions humaines complexes et permettre l'émergence de sociétés stables, justes et prospères.¹¹ Lorsque nous utilisons le terme « institutions », nous désignons les normes et valeurs communément admises qui régissent un domaine reconnaissable de l'action humaine, tel que la médecine ou l'éducation. Les institutions constituent l'épine dorsale invisible mais essentielle de la vie sociale grâce à leurs routines familières, pourtant itératives et adaptables, qui s'étendent à de larges populations dans l'espace et dans le temps.¹² En effet, les institutions régissent la plupart des fonctions sociales fondamentales.¹³

Les théoriciens des institutions les décrivent comme structurant les « règles du jeu » sur lesquelles les individus s'appuient habituellement — et souvent inconsciemment —, façonnant ainsi les activités quotidiennes au sein des organisations de ce champ institutionnel.¹⁴ Il existe parfois une confusion entre le terme « institution » et celui d'« organisation ». Le concept d'« institution » sert à distinguer les processus et les dispositifs formalisés des *organisations* humaines (les rôles, les responsabilités, les ressources) des ententes informelles, souvent tacites, qui composent *les institutions* et qui donnent un sens à l'entreprise collective pour ses acteurs.¹⁵ Des institutions telles que l'enseignement supérieur, la médecine et le droit déterminent les schémas d'action et de pratique stables et prévisibles au sein des organisations et entre elles, comme les écoles, les hôpitaux et les tribunaux.¹⁶ Les « règles » institutionnelles résolvent les problèmes d'action collective en créant des modes d'interaction familiers et prévisibles.¹⁷

11. Voir DOUGLASS C. NORTH, INSTITUTIONS, INSTITUTIONAL CHANGE AND ECONOMIC PERFORMANCE, p. 3 (James Alt et Douglass North, éd., Cambridge Univ. Press, 1990) (« Les institutions [...] sont les contraintes conçues par l'homme qui façonnent les interactions humaines. »).

12. *Id.*

13. *Id.*

14. *Id.* ; voir également Elinor Ostrom, *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, 32 NAT. RES. J. 415 (1992) (critique littéraire).

15. John W. Meyer et Brian Rowan, « Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony », 83 AM. J. SOCIO. 340, 342-43 (1977).

16. La sociologie institutionnelle recoupe la littérature consacrée aux professions. Nous nous concentrons ici sur les mécanismes et la pérennité des institutions en tant que telles, et non sur la question connexe et plus spécifique de la réglementation des professions et du développement de l'expertise. Claudia Haupt, « Professional Speech », 125 YALE L.J. 1238 (2016) ; voir également ANDREW ABBOTT, THE SYSTEM OF PROFESSIONS: AN ESSAY ON THE DIVISION OF EXPERT LABOR (1988).

17. Voir NORTH, *supra* note 11, p. 46-47 (« Les règles formelles peuvent compléter et renforcer l'efficacité des contraintes informelles. Elles peuvent réduire les coûts d'information, de contrôle et d'application et, par conséquent, faire des contraintes informelles des solutions possibles à des échanges plus complexes. ») ; voir également MAX WEBER, ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ, p. 343 (éd. et trad. Keith Tribe, Harv. Univ. Press, 2019) (1921) (« La règle juridique repose sur la validité de ce qui suit

Dans un essai souvent cité, Mary Douglas a semé la confusion entre institutions et organisations en demandant « comment pensent les institutions », suggérant puis niant immédiatement que les institutions aient un esprit.¹⁸ Les institutions ne pensent pas. Mais les organisations — incarnations matérielles et humaines des institutions —, elles, pensent. Les organisations agissent à travers des structures formelles imprégnées d'intentions et de valeurs, qui dépassent souvent la portée de leurs objectifs explicites et instrumentaux.¹⁹ La légitimité institutionnelle — qu'il s'agisse de fournir des soins de santé fiables en médecine ou de produire des connaissances dignes de confiance dans l'enseignement supérieur — découle à la fois des structures officielles de l'organisation (dans les hôpitaux et les universités) et de ses modes d'action récurrents ainsi que de ses adaptations locales.²⁰

La théorie institutionnelle a évolué au fil du temps. Les premiers théoriciens, comme Émile Durkheim, considéraient les institutions — telles que la famille, la religion et l'éducation — comme des « représentations collectives » qui, en effet, nommaient et diffusaient des schémas communs d'action, d'attentes et de significations. Cela encourageait ou imposait une conformité qui assurait la cohésion au sein de sociétés de plus en plus complexes.²¹ Max Weber s'est intéressé au développement des organisations bureaucratiques, telles que les systèmes judiciaires, qu'il considérait comme fondamentales pour une coordination efficace dans les États-nations modernes, de plus en plus rationalisés et soumis à la planification et à la conception.²² Les chercheurs du « nouvel institutionnalisme » de la seconde moitié du XXe siècle mettent l'accent sur les dimensions culturelles, cognitives et historiques des institutions, y compris leur dynamisme par opposition à leur immobilisme.²³ Ces théoriciens expliquent comment les institutions, à travers les organisations, sont le produit d'interactions humaines qui, par la répétition, acquièrent légitimité, confiance et acceptabilité en s'ancrant dans des pratiques et des habitudes sociales routinières. Ces pratiques reproduisent et maintiennent les normes institutionnelles par le biais d'interactions quotidiennes et souvent inconscientes.²⁴ L'éventail

des idées interdépendantes : 1. qu'une norme juridique peut être établie par... des lois à orientation rationnelle... [ou] en étant régulièrement observée par des personnes qui s'engagent dans des relations sociales »).

18. À la suite de Durkheim, Douglas compare l'esprit individuel des acteurs socialement compétents/socialisés à une « société en miniature », c'est-à-dire une conscience habituée et imprégnée de normes. Voir DOUGLAS, *supra* note 8, p. 45.

19. Voir PHILIP SELZNICK, *TVA AND THE GRASS ROOTS: A STUDY IN THE SOCIOLOGY OF FORMAL ORGANIZATION*, p. 49 (1949).

20. *Id.* ; voir également EWICK & SILBEY, *supra* note 10.

21. W. RICHARD SCOTT, *INSTITUTIONS AND ORGANIZATIONS: IDEAS AND INTERESTS*, p. 12 (3e éd., 2008) (citant ÉMILE DURKHEIM, *LES FORMES ÉLÉMENTAIRES DE LA VIE RELIGIEUSE*, p. 474–475 (trad. de Joseph Ward Swain, Collier Books, 1961) (1912)).

22. Voir notamment MAX WEBER, *LA THÉORIE DE L'ORGANISATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE* (éd. Talcott Parsons éd., trad. A.M. Henderson et Talcott Parsons, Free Press 1964) (1920).

23. Voir, par exemple, John W. Meyer, « *The Effects of Education as an Institution* », 83 AM. J. SOCIO. 55, 64, 74 (1977) (décrivant comment les institutions acquièrent leur légitimité en se conformant à des normes structurelles largement acceptées, et pas seulement en raison de leur efficacité) ; Paul J. DiMaggio et Walter W. Powell, « *The Iron Cage Revisited : Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields* », 48 AM. SOCIO. REV. 147, 149–50 (1983) (présentant le concept d'isomorphisme institutionnel pour expliquer comment les organisations viennent à se ressembler) ; Meyer & Rowan, *supra* note 15, p. 341 ; Paul DiMaggio, « *The New Institutionalisms: Avenues of Collaboration* », 154 J. INST'L & THEORETICAL ECON. 696, 696 (1998).

24. Les institutions telles que la famille, la religion et l'éducation sont des représentations collectives qui soutiennent les normes sociales et favorisent la cohésion dans des sociétés de plus en plus complexes. Voir ÉMILE DURKHEIM, *Préface à la deuxième édition, réimprimée dans LES RÉGLES DE LA MÉTHODE SOCIOLOGIQUE* 34, 44–45 (éd. Steven Lukes, trad. W.D. Halls, Simon & Schuster 1982) (1895). L'adaptabilité institutionnelle est nécessaire pour garantir que les institutions puissent évoluer

Les normes institutionnelles explicites et tacites de la société s'acquièrent tout au long de la vie : depuis la socialisation familiale jusqu'à l'éducation scolaire, et sont souvent renforcées par l'emploi. En conséquence, la fiabilité et la primauté des institutions ne sont pas simplement imposées aux individus, mais découlent des comportements et des interactions quotidiennes tout au long de la vie, et se développent à travers ceux-ci.²⁵

Dans l'ouvrage classique de sociologie institutionnelle, Philip Selznick a expliqué que lorsque les organisations humaines transcendent leurs structures organisationnelles formalisées — rôles, responsabilités et gestion des ressources — et agissent selon des processus sociaux extra-organisationnels, conformément aux coutumes ou habitudes locales, elles insufflent à l'organisation une valeur et une légitimité qui vont au-delà des exigences techniques de la tâche à accomplir.²⁶ Ce surplus de valeur (ou intérêt commun) définit souvent la mission ou l'aspiration d'une institution, renforçant ainsi sa légitimité.²⁷ Par exemple, les universités s'engagent en faveur de la liberté académique à la fois sur le plan fonctionnel, par le biais de procédures spécifiques au sein de leur organisation, et parce qu'elles constituent une institution d'enseignement supérieur fondée, dans son essence même, sur cette valeur. Les universités acquièrent une légitimité institutionnelle en tant que servantes de l'intérêt général lorsqu'elles réaffirment leur attachement à la liberté académique face aux menaces. De même, le journalisme, en tant qu'institution, s'engage à faire prévaloir la vérité comme objectif commun et remplit cette fonction par le biais de la vérification des faits et d'autres procédures et rôles organisationnels. Les journaux ou autres médias perdent leur légitimité institutionnelle lorsqu'ils ne parviennent pas à étayer leurs affirmations factuelles, ne publient pas d'errata (ne reconnaissent pas leurs erreurs et ne les corrigent pas), ou publient des mensonges sous forme d'informations.

Il est donc important de noter que les institutions sont des ensembles d'engagements normatifs et de conventions diffusés et contrôlés par le biais d'une autorégulation au sein d'organisations formelles. Ces normes institutionnelles — ainsi que les formalités organisationnelles mises en place pour les servir — apparaissent lorsque « toutes les parties ont un intérêt commun » à ces règles et normes afin de favoriser la coordination. L'intérêt commun, né des interactions quotidiennes, réduit l'incertitude tout en favorisant

la réponse aux pressions sociales et économiques, en prévenant les bouleversements et en protégeant le tissu social. Voir KARL POLANYI, *LA GRANDE TRANSFORMATION : LES ORIGINES POLITIQUES ET ÉCONOMIQUES DE NOTRE ÉPOQUE*, p. 76 (Beacon Press, 2e éd. 2001) (1944) (« Privés du bouclier protecteur que constituent les institutions culturelles, les êtres humains périraient sous l'effet de l'exposition sociale ; ils mourraient, victimes d'un déchirement social aigu provoqué par le vice, la perversion, la criminalité et la famine. La nature serait ramenée à ses éléments, les quartiers et les paysages seraient souillés, les rivières polluées, la sécurité militaire compromise, et la capacité à produire de la nourriture et des matières premières détruite. ») ; voir également *id.*, p. 35-44. La responsabilité est essentielle pour garantir que les institutions servent l'intérêt général. Voir, par exemple, DARON ACEMOGLU & JAMES A. ROBINSON, *POURQUOI LES NATIONS ÉCHOUENT : LES ORIGINES DU POUVOIR, DE LA PROSPÉRITÉ ET DE LA PAUVRETÉ* 3-4, 120, 342, 411, 457 (2012) (examinant des exemples historiques de responsabilité institutionnelle et de son absence).

25. Voir de manière générale PATRICIA EWICK & SUSAN S. SILBEY, *THE COMMON PLACE OF LAW: STORIES FROM VIE QUOTIDIENNE* (Univ. of Chi. Press, sous la direction de William O'Barr et John M. Conley, 1998) (analyse de la manière dont les institutions juridiques sont mises en œuvre et remodelées par les citoyens ordinaires et les professionnels de manière décentralisée, parfois informelle).

26. SELZNICK, *supra* note 19, p. 257.

27. Voir DOUGLAS, *supra* note 8, p. 46.

la coopération humaine et la réalisation de la mission.²⁸ Les personnes travaillant au sein d'une institution et celles qui l'observent de l'extérieur doivent croire en sa mission et en sa compétence pour qu'elle reste durable et conserve sa légitimité. Les organisations maintiennent et renforcent les objectifs et les valeurs institutionnels par le biais de pratiques quotidiennes et de formes d'imitation, grâce à l'expertise professionnelle et technique, ainsi que par le biais de contraintes plus formalisées.²⁹ Grâce à ces interactions interpersonnelles répétées et routinières au sein des organisations, les institutions cultivent cette acceptation nécessaire tout en évoluant lentement au fil du temps.³⁰ En générant des attentes partagées quant à la manière dont les choses sont faites et en instaurant une responsabilisation lorsque celles-ci ne sont pas bien faites, les institutions transmettent des connaissances et des pratiques d'une génération à l'autre.³¹

D'une manière générale, de nombreuses institutions modernes et familières partagent certaines caractéristiques, telles que la volonté de promouvoir l'épanouissement humain et une structure hiérarchique permettant d'atteindre cet objectif. Certes, toutes les institutions ne sont pas prosociales, et celles-ci évoluent inévitablement au fil du temps. Notre analyse n'envisage pas un âge d'or ni une institution idéalisée, mais plutôt la préservation des caractéristiques institutionnelles qui facilitent la réalisation de leurs aspirations prosociales. Au sein d'une telle structure institutionnelle hiérarchique, les rôles permettent non seulement de définir les responsabilités, mais aussi d'assurer la responsabilité vis-à-vis de la mission globale, ce qui renforce à son tour la légitimité et la confiance.³² Le système juridique et l'armée sont des exemples classiques de structures institutionnelles hiérarchiques dotées d'objectifs précis remplissant ces fonctions générales. L'objectif est souvent facile à identifier. Celui de l'armée est la défense nationale. Celui de l'enseignement supérieur est de former les étudiants et de créer de nouvelles connaissances.³³ Certaines organisations peuvent incarner

28. Voir NORTH, *supra* note 11, p. 46-47 (« Les règles formelles peuvent compléter et renforcer l'efficacité des contraintes informelles. Elles peuvent réduire les coûts liés à l'information, au contrôle et à l'application, et ainsi faire des contraintes informelles des solutions possibles à des échanges plus complexes. ») ; voir également WEBER, *supra* note 17.

29. THE NEW INSTITUTIONALISM IN ORGANIZATIONAL ANALYSIS (Walter W. Powell & Paul J. DiMaggio éd., Univ. of Chi. Press, 1991).

30. Voir DURKHEIM, *supra* note 24, p. 44-45. L'adaptabilité institutionnelle est nécessaire pour garantir que les institutions puissent évoluer en réponse aux pressions sociales et économiques, prévenant ainsi les bouleversements et protégeant le tissu social. Voir POLANYI, *supra* note 24 ; voir également *id.*, p. 35-44. La responsabilité est cruciale pour garantir que les institutions servent l'intérêt général. Voir, par exemple, ACEMOGLU & ROBINSON, *supra* note 24.

31. Voir DURKHEIM, note 24 *ci-dessus*, p. 44. La légitimité se maintient grâce aux pratiques quotidiennes. Les individus « vivent la loi » en négociant en permanence les normes institutionnelles dans leur vie quotidienne. Voir de manière générale EWICK & SILBEY, note 25 *ci-dessus* (qui décrivent comment les composantes normatives ne sont pas homogènes comme on le pensait auparavant et que la pluralité des normes permet l'évolution et le changement en s'adaptant aux conditions locales et par une critique ouverte).

32. Voir Mark C. Suchman, « *Managing Legitimacy: Strategic and Institutional Approaches* », 20 ACAD. MGMT. REV. 571, 574 (1995). Les rôles attribués au sein des hiérarchies peuvent permettre d'atteindre efficacement les objectifs institutionnels. Dans certains environnements, des hiérarchies plus souples peuvent s'avérer plus souhaitables. Ces variations sont définies par des règles de gouvernance, gérées par la délégation et la déférence au sein des structures de direction, ainsi que par la répartition des compétences. Peter M. Blau, « *The Hierarchy of Authority in Organizations* », 73 AM. J. SOCIO. 453, 455 (1968) ; Thomas Diefenbach et John A.A. Sillince, « *Formal and Informal Hierarchy in Different Types of Organization* », 32 ORG. STUD. 1515, 1516 (2011).

33. Certaines organisations peuvent concrétiser l'objectif institutionnel de différentes manières. C'est ainsi qu'apparaissent des variations entre les organisations qui s'inscrivent dans un même cadre institutionnel. Par exemple, la hiérarchie particulière des rôles peut varier, ou une organisation peut différencier les spécialisations et les responsabilités sans hiérarchies évidentes de statut ou d'autorité. Les variations locales représentent des adaptations de l'objectif ambitieux

de l'objectif institutionnel de différentes manières, et certaines organisations sont connues pour adapter ou modifier leur mission spécifique au sein de l'objectif institutionnel plus large. Par exemple, March of Dimes — une association caritative de santé publique initialement dédiée à la lutte contre la poliomyélite — a réorienté son action philanthropique dans le domaine de la santé à la suite du succès généralisé du vaccin contre la poliomyélite.³⁴ L'organisation a revu sa mission spécifique, s'engageant désormais à prévenir les malformations congénitales, les naissances prématurées et la mortalité infantile.³⁵ Tant l'objectif que l'adaptation ciblée s'inscrivent au sein même de la structure de l'institution caritative de santé publique.

L'expertise est une autre caractéristique institutionnelle moderne.³⁶ Qu'il s'agisse de sport, d'éducation, de médecine ou de finance, les institutions contemporaines s'appuient de plus en plus sur l'expertise, fournie par des organisations spécialisées qui valorisent et promeuvent la compétence et l'innovation.³⁷ Par le biais d'organisations telles que les hôpitaux et les universités, des connaissances spécialisées sont mobilisées pour fournir des services et résoudre des problèmes complexes.³⁸ Une expertise fondée sur la formation et des normes de qualité produit des résultats fiables et satisfaisants, ce qui renforce la confiance dans l'institution et ses objectifs.³⁹ De plus, l'expertise s'acquiert par la formation, la socialisation des novices aux normes de pratique attendues et l'évaluation régulière des performances. Ce n'est pas seulement ce que l'on sait, mais ce que l'on *fait* de ce que l'on sait qui constitue l'expertise.⁴⁰ Les médecins traitants et les hôpitaux

de l'objectif institutionnel. Pour les débats en sociologie institutionnelle sur les mécanismes de changement institutionnel, voir Laurie E. Paarlberg et Stephen S. Meinhold, « *Using Institutional Theory to Explore Local Variations in United Way's Community Impact Model* », 41 *NONPROFIT & VOLUNTARY SECTOR* Q. 826 (2012), et Henry Farrell, « *The Shared Challenges of Institutional Theories: choix rationnel, institutionnalisme historique et institutionnalisme sociologique* », dans *KNOWLEDGE AND INSTITUTIONS* (Johannes Gluckler, Roy Suddaby et Regina Lenz, éd., 2018).

34. Voir Georgette Baghdady et Joanne M. Maddock, « *Marching to a Different Mission* », *STAN. SOC. INNOVATION REV.*, printemps 2008, p. 61, 65 ; SELZNIK, *supra* note 19, p. 251 (expliquant que, dans le contexte de l'étude de la Tennessee Valley Authority, qui a développé la théorie sociologique des organisations adaptatives, « l'organisation peut être considérée, dans une large mesure, comme une structure sociale adaptative, confrontée à des problèmes qui surgissent simplement parce qu'elle existe en tant qu'organisation dans un environnement institutionnel, indépendamment des objectifs particuliers [...] qui ont présidé à sa création »).

35. *Id.*

36. SHEILA JASANOFF, *DESIGNS ON NATURE: SCIENCE AND DEMOCRACY IN EUROPE AND THE UNITED STATES-UNIS 255 (2005) (décrivant le rôle de l'expertise dans les épistémologies civiques, ou « les pratiques institutionnalisées par lesquelles les membres d'une société donnée testent et mettent en œuvre des affirmations de savoir servant de base à la prise de décisions collectives »).

37. Voir ABBOTT, *supra* note 16, p. 16 (décrivant l'expertise au sein des institutions professionnelles comme trouvant son origine dans une formation généralisée assortie du pouvoir d'exercer son pouvoir discrétionnaire dans des cas particuliers, et évoluant sous la forme d'une concurrence entre experts pour la compétence).

38. Voir Dietrich Rueschemeyer, « *Professional Autonomy and the Social Control of Expertise* », dans *THE SOCIOLOGY OF THE PROFESSIONS: LAWYERS, DOCTORS AND OTHERS*, p. 38, 52 (Robert Dingwall et Philip Lewis éd., Quid Pro Books 2014) (1983) ; Cathryn Johnson, Timothy J. Dowd et Cecilia L. Ridgeway, « *Legitimacy as a Social Process* », 32 *ANN. REV. SOCIO.* 53, 59 (2006).

39. Voir Rueschemeyer, *supra* note 38 ; voir également Sandro Busso, *Les institutions modernes entre confiance et crainte : éléments pour une interprétation de la légitimation par l'expertise*, 13 *MIND & SOC'Y* 247, 247 (2014) (« [L]es systèmes d'expertise peuvent être considérés comme de puissants créateurs de confiance. Cependant, leur pouvoir peut également susciter la crainte, car leur contrôle sur la majorité des tâches de la vie quotidienne peut avoir un effet « paralysant » sur les profanes. Ce rôle à double tranchant influence profondément la relation entre les citoyens et les institutions, ces dernières s'appuyant considérablement sur l'expertise afin d'être perçues comme des acteurs rationnels. »).

40. Voir Rueschemeyer, *supra* note 38, p. 49 ; Diefenbach & Sillince, *supra* note 32, p. 1521.

Les administrateurs peuvent chacun posséder individuellement des connaissances techniques, mais c'est ensemble, dans le cadre des pratiques et du travail orienté vers des objectifs des hôpitaux, et par le biais de la délégation, de la déférence et du renforcement constant des pratiques d'évaluation, qu'ils réalisent les ambitions institutionnelles visant à préserver et à rétablir la santé des patients et à soulager leurs souffrances physiques.⁴¹

L'autonomie des acteurs institutionnels et de l'institution elle-même est une composante nécessaire de l'expertise, essentielle à l'adaptabilité et à l'intégrité institutionnelles. L'autonomie protège le jugement professionnel, facilite la pérennité et l'autocorrection, et met l'institution à l'abri de toute influence induite.⁴² Par exemple, l'enseignement supérieur, grâce aux protections de la liberté académique, peut mener des recherches critiques ou de pointe susceptibles de remettre en cause le statu quo.⁴³

Les institutions financières fonctionnant indépendamment de la politique électorale peuvent se révéler plus efficaces pour stabiliser les tendances économiques.⁴⁴ Les institutions journalistiques fonctionnant sous le gage d'une presse libre peuvent enquêter et publier des informations précises et socialement utiles afin de préserver la confiance du public et d'agir dans l'intérêt général.⁴⁵ En d'autres termes, les institutions constituent le mécanisme social permettant de coordonner une activité humaine complexe, durable, adaptable et bénéfique, poursuivant des objectifs spécifiques. Elles y parviennent en définissant des rôles au sein d'une hiérarchie d'autorité, en mettant en œuvre des règles explicites et implicites, et en structurant le travail collaboratif par la création et le maintien de relations humaines qui s'appuient sur une expertise libre de toute ingérence et la développent. Malheureusement, la conception et le fonctionnement des systèmes d'IA sapent la plupart — voire la totalité — de ces dynamiques institutionnelles.

I. LES PATHOLOGIES DE L'IA POUR LES INSTITUTIONS

Les systèmes d'intelligence artificielle tels que l'IA générative, l'IA prédictive et l'IA agentique séduisent les acteurs institutionnels et organisationnels par leur promesse de raccourcis dans le travail, de sagesse facile et d'une perception d'efficacité et de précision.⁴⁶ À première vue, l'IA pourrait sembler profiter aux organisations en aidant les individus à être plus

41. Cf. Rueschemeyer, *supra* note 38, p. 49-50 (expliquant comment les professions d'experts se renforcent mutuellement pour acquérir une légitimité dans des contextes sociaux plus larges).

42. Voir Seth Abrutyn, « *Toward a General Theory of Institutional Autonomy* », 27 SOCIO. THEORY 449, 459 (2009).

43. Voir, par exemple, Philippe Aghion, Mathias Dewatripont, Caroline Hoxby, Andreu Mas-Colell, André Sapir et Bas Jacobs, « *The Governance and Performance of Universities: Evidence from Europe and the US* », 25 ECON. POL'Y 7, 43 (2010) ; Frank Fernandez, Volha Chykina et Yin Chun Lin, « *La science en danger ? Réflexion sur l'importance de la liberté académique pour la production de recherche en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) dans 17 pays de l'OCDE* », PLOS ONE, 15 février 2024, p. 3, <https://journals.plos.org/plosone/article?id=10.1371/journal.pone.0298370>.

44. Voir, par exemple, Philip Keefer et David Stasavage, « *The Limits of Delegation: Veto Players, Central Bank Independence, and the Credibility of Monetary Policy* », 97 AM. POL. SCI. REV. 407, 407-08 (2003) ; N. Nergiz Dincer et Barry Eichengreen, « *Central Bank Transparency and Independence: Updates and New Measures* », 34 INT'L J. CENT. BANKING 189, 191-92 (2014).

45. Voir, par exemple, Timothy Besley et Andrea Prat, « *Des menottes pour la main avide ? La mainmise des médias et la responsabilité du gouvernement* », 96 AM. ECON. REV. 720, 721 (2006) ; Aymo Brunetti et Beatrice Weder, « *A Free Press Is Bad News for Corruption* », 87 J. PUB. ECON. 1801, 1805 (2003).

46. Pour en savoir plus sur les différences entre l'IA générative, prédictive et de modération de contenu, voir NARAYANAN & KAPOOR, *supra* note 5, p. 17-42.

productifs et accomplissent leurs tâches plus rapidement. Comme nous l'avons dit, nos institutions sont fragiles et inefficaces depuis un certain temps.⁴⁷ Les pratiques institutionnelles lentes et coûteuses frustrant les citoyens et affaiblissent la confiance et la légitimité de la société.⁴⁸ Des réformes s'imposent.⁴⁹ L'une des raisons pour lesquelles l'IA pourrait être si populaire est que les gens y voient une solution simple et relativement abordable pour les institutions et leurs organisations qui ont besoin d'être réformées.⁵⁰ Mais la conception actuelle de l'IA, dans une société de plus en plus axée sur les données et motivée par la recherche du profit, qui privilégie l'efficacité par-dessus tout, ne fera qu'empirer les choses.⁵¹

Dans le cadre d'une analyse équilibrée sur la manière dont les législateurs pourraient utiliser l'IA pour modéliser les impacts de leurs décisions, Ryan Calo a émis l'hypothèse qu'un « décideur politique pourrait, en théorie, tirer parti de la modélisation informatique pour mener des analyses coûts-bénéfices permettant une meilleure optimisation entre plusieurs variables, ainsi que pour générer et sélectionner parmi des alternatives réglementaires envisageables. De telles analyses sont exigées par la loi dans certains contextes et constituent une facette de la plupart des examens réglementaires attendus par la Maison Blanche moderne. »⁵² Chris Schmidt et Johanna Bryson soutiennent « qu'il est à la fois souhaitable et faisable de faire des systèmes d'IA des outils permettant de générer de la transparence et de la lisibilité organisationnelles »⁵³. Ces chercheurs proposent :

[Un] cadre d'action morale pour une intégration légitime de l'IA dans les structures bureaucratiques : (a) maintenir des lignes de responsabilité humaines claires et justes, (b) veiller à ce que les personnes dont le travail est assisté par des systèmes d'IA puissent vérifier que ces systèmes fonctionnent correctement, et (c) n'introduire l'IA que là où elle n'entrave pas la capacité des bureaucraties à atteindre leurs deux objectifs jumeaux que sont la légitimité et la bonne gestion. L'IA introduite dans ce cadre peut non seulement améliorer l'efficacité et la productivité tout en évitant les « pièges éthiques », mais aussi d'améliorer la transparence, voire la légitimité d'une administration.⁵⁴

Schmidt et Bryson définissent les « pièges éthiques » comme « des constructions conduisant à une responsabilité non attribuée au sein des administrations ». ⁵⁵ L'idée est que lorsque les systèmes d'IA masquent la responsabilité humaine, ils deviennent des obstacles structurels à l'éthique

47. Voir Silbey & Hartzog, *supra* note 7.

48. Voir POLANYI, *supra* note 24, p. 21.

49. Pour être clairs, nous ne soutenons pas que l'éradication de l'IA des institutions permettra nécessairement de les redresser. Au contraire, l'intégration de l'IA dans les institutions les affaiblira et les détruira.

50. Nous remercions Ben Heath pour son observation selon laquelle l'adoption de l'IA est probablement symptomatique d'une dégradation ou d'une mainmise institutionnelle.

51. EMILY M. BENDER & ALEX HANNA, « THE AI CON : HOW TO FIGHT BIG TECH'S HYPE AND CREATE THE AVENIR QUE NOUS VOULONS 14 (2025) (montrant comment la « datafication » des soins de santé a créé les conditions optimales pour la mainmise de l'IA sur les institutions sociales).

52. Ryan Calo, « *Modeling Through* », 71 DUKE L.J. 1391, 1408 n.80-81 (2022) (citant MAEVE P. CAREY, CONG. RSCH. SERV., R41974, « COST-BENEFIT AND OTHER ANALYSIS REQUIREMENTS IN THE RULEMAKING i (2014) » ; Lisa Heinzerling, « *Quality Control: A Reply to Professor Sunstein* », 102 CALIF. L. REV. 1457, 1458 (2014). Mais voir Calo, *supra* note 52, p. 1419-1422 (soulignant que les modèles seront fragiles, comporteront des biais liés à la vie privée, favoriseront les biais d'automatisation, masqueront les dimensions normatives de l'élaboration des politiques et risquent de déshumaniser les décisions critiques).

53. Chris Schmitz et Joanna Bryson, « *A Moral Agency Framework for Legitimate Integration of AI in Bureaucracies* », CTR. DIGIT. GOVERNANCE, HERTIE SCH., BERLIN, 21 août 2025, p. 1, <https://arxiv.org/abs/2508.08231>.

54. *Id.*

55. *Id.*

prise de décision. En théorie, le moyen d'éviter cela passe par une meilleure conception institutionnelle et technologique, notamment grâce à une IA plus performante.

Il est possible que l'IA puisse être conçue et déployée de manière ciblée et modérée, au bénéfice des institutions. Nous en abordons quelques-uns dans notre conclusion. Mais ces cas d'utilisation sont très restreints et sur mesure, ou bien ils nécessitent un contexte sociopolitique et un déploiement radicalement différents. Nous sommes loin des conditions idéales pour mettre en place des garde-fous garantissant la sécurité, la précision et la responsabilité de l'IA. La concentration du capital et du pouvoir dans notre environnement technologique actuel (sans parler d'autres environnements), combinée à la rareté des ressources et aux défis environnementaux mondiaux, distingue cette révolution technologique de la plupart des autres. Dans le contexte actuel, même les règles en matière de technologies de l'information et les cadres de protection les mieux intentionnés sont édulcorés, corrompus et déformés en raison de puissantes incitations à gagner de l'argent ou simplement à accomplir le travail le plus rapidement possible.⁵⁶ Ceux qui vantent les avantages de l'IA semblent envisager un système économique radicalement différent, des entreprises technologiques diversifiées et fortement réglementées, une conception idyllique de la nature humaine, ainsi qu'un plan mondial pour gérer la rareté des ressources environnementales. Si seulement.

Peut-être que si la nature humaine était un peu moins vulnérable à l'appel sirène des raccourcis, alors l'IA pourrait réaliser le potentiel que ses créateurs lui ont attribué. Mais ce n'est pas le monde dans lequel nous vivons. Les incitations politiques et financières à court terme amplifient les pires aspects des systèmes d'IA, notamment la domination de la volonté humaine, l'abrogation de la responsabilité, la délégation de la responsabilité et l'obscurcissement des connaissances et du contrôle. Les êtres humains ne sont que des êtres humains. Il est déraisonnable d'attendre de nous tous, à grande échelle, la volonté surhumaine nécessaire pour éviter indéfiniment les pires tentations de l'IA.⁵⁷ Même s'il était possible de garantir la responsabilité quant à la conception et au fonctionnement de ces systèmes, l'IA n'est pas la solution que les partisans de l'efficacité recherchent pour les institutions. C'est une pilule empoisonnée qui fera peser un coût considérable sur les institutions, même dans ses déploiements les plus optimaux.

Les chercheurs dans le domaine des études sur la science et la technologie (STS) parlent souvent des technologies en termes d'« affordances », c'est-à-dire les propriétés des objets et des systèmes qui suggèrent comment ils peuvent ou devraient être utilisés.⁵⁸ Les affordances constituent la grammaire d'un système ou d'un dispositif, exigeant ou facilitant certains types de

56. Voir, par exemple, ARI EZRA WALDMAN, **INDUSTRY UNBOUND: THE INSIDE STORY OF PRIVACY, DATA, AND CORPORATE POWER**, p. 8 (2021) ; JULIE COHEN, **BETWEEN TRUTH AND POWER: THE LEGAL CONSTRUCTIONS OF INFORMATIONAL CAPITALISM** (2019).

57. Voir, par exemple, Mark P. McKenna et Woodrow Hartzog, « *Taking Scale Seriously in Technology Law* », 61 WAKE FOREST L. REV. (à paraître en 2026) (manuscrit, p. 12) (conservé par les auteurs).

58. Voir, par exemple, JAMES J. GIBSON, « *The Theory of Affordances* », dans *THE ECOLOGICAL APPROACH TO VISUAL PERCEPTION*, p. 119-135 (Psych. Press, 2015) (1979) ; WOODROW HARTZOG, *PRIVACY'S BLUEPRINT: THE BATTLE TO CONTROL THE DESIGN OF NEW TECHNOLOGIES*, p. 38 (2018) ; RYAN CALO, *LAW AND TECHNOLOGY: A APPROCHE MÉTHODIQUE* 3 (2025) ; Calo, *supra* note 52, p. 1408, n° 79 (« Le terme "affordance" [...] désigne la capacité d'un organisme à percevoir et à tirer parti des différentes facettes de son environnement, y compris par le biais de la technologie. » (citant GIBSON, *supra* note 58, p. 127)) ; Ryan Calo, « *Privacy, Vulnerability, and Affordance* », 66 DEPAUL L. REV. 591, 601-03 (2016).

l'engagement et en empêchant ou en dissuadant les autres.⁵⁹ Pour prendre un exemple simple, l'affordance d'une tasse à café est d'être portée à la bouche, ce qui nécessite donc des bras ou des appendices semblables à des bras. La pandémie de COVID-19 a mis en évidence à quel point l'apprentissage en présentiel en classe peut constituer une affordance optimale pour les établissements d'enseignement, en particulier pour les élèves d'un certain âge.⁶⁰ L'IA générative possède elle aussi ses propres affordances. Les systèmes d'IA possèdent des caractéristiques essentielles qui exigent des réponses spécifiques et excluent d'autres types d'interactions. Par souci de concision, nous appelons « pathologies » les affordances destructrices de l'IA qui pèsent sur les institutions sociales. Ces caractéristiques sont souvent invisibles, activées inconsciemment ou difficiles à discerner, ce qui sape toute résistance ou tout changement efficace. Nous les décrivons plus en détail ci-dessous.

De nombreux autres chercheurs ont déjà décrit avec expertise les affordances dangereuses de l'automatisation et de l'intelligence artificielle, ainsi que les interventions possibles à leur égard.⁶¹ L'IA nécessite le pillage des données personnelles et de la liberté d'expression, et facilite le remplacement du travail intellectuel et physique.⁶² Elle tire parti de son échelle pour

59. Voir GIBSON, *supra* note 58, p. 120.

60. Voir Dan Goldhaber, Thomas J. Kane, Andrew McEachin, Emily Morton, Tyler Patterson et Douglas O. Staiger, « *The Consequences of Remote and Hybrid Instruction During the Pandemic* », 5 AM. ECON. REV. : INSIGHTS 377, 377 (2023).

61. Voir, par exemple, CALO, note 58 *ci-dessus*, p. 2 ; IFEOMA AJUNWA, THE QUANTIFIED WORKER: LAW AND TECHNOLOGY IN THE MODERN WORKPLACE, p. 3-4 (2023) ; BENDER & HANNA, note 51 *ci-dessus*, p. 14 ; JOY BUOLAMWINI, DÉMASQUER L'IA : MA MISSION POUR PROTÉGER CE QUI EST HUMAIN DANS UN MONDE DE MACHINES (2023) ; MEREDITH BROUSSARD, L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE : COMMENT LES ORDINATEURS COMPRENNENT MAL LE MONDE, p. 181 (2018) ; COHEN, *supra* note 56 ; KATE CRAWFORD, THE ATLAS OF AI: POWER, POLITICS, AND THE PLANETARY COSTS OF ARTIFICIAL INTELLIGENCE, p. 18 (2021) ; VIRGINIA EUBANKS, AUTOMATING INEQUALITY: HOW HIGH-TECH TOOLS PROFILE, POLICE, AND PUNISH THE POOR (2018) ; MARY L. GRAY & SIDDHARTH SURI, « GHOST WORK : COMMENT EMPÊCHER LA SILICON VALLEY DE CRÉER UNE NOUVELLE CLASSE MARGINALE MONDIALE » (2019) ; MIREILLE HILDEBRANDT, « LES TECHNOLOGIES INTELLIGENTES ET LA FIN (OU LES FINS) DU DROIT : NOUVEAUX ENCHEVÊTEMENTS ENTRE DROIT ET TECHNOLOGIE » (2016) ; GARY MARCUS, Apaiser la Silicon Valley : comment nous assurer que l'IA travaille pour nous (2024) ; SAFIA NOBLE, ALGORITHMES D'OPPRESSION : comment les moteurs de recherche renforcent le racisme (2018) ; NARAYANAN & KAPOOR, *supra* note 5, p. 38 ; KATHY O'NEIL, LES ARMES DE DESTRUCTION MATHÉMATIQUE (2016) ; FRANK PASQUALE, LES NOUVELLES LOIS DE LA ROBOTIQUE : DÉFENDRE L'EXPERTISE HUMAINE À L'ÈRE DE L'IA (2020) ; ALLISON PUGH, LE DERNIER EMPLOI HUMAIN : LE TRAVAIL DE CONNEXION DANS UN MONDE DÉCONNECTÉ (2024) ; SHANNON VALLOR, LE MIROIR DE L'IA : COMMENT RETROUVER NOTRE HUMANITÉ À L'ÈRE DE LA PENSÉE MACHINALE (2024) ; CARISSA VÉLIZ, PROPHÉTIE : PRÉDICTION, POUVOIR ET LUTTE POUR L'AVENIR, DES ORACLES DE L'ANTIQUITÉ À L'IA (2026) ; Danielle Keats Citron et Frank Pasquale, « *The Scored Society : Due Process for Automated Predictions* », 89 WASH. L. REV. 1, 4-5 (2014) [ci-après Citron et Pasquale, « *The Scored Society* »] ; Robert Chesney et Danielle K. Citron, « *Deep Fakes : A Looming Challenge for Privacy, Democracy, and National Security* », 107 CALIF. L. REV. 1753 (2019) ; BRETT FRISCHMANN et EVAN SELINGER, RE-ENGINEERING HUMANITY 35 (2018) ; Chris Gilliard, « *The Rise of 'Luxury Surveillance'* », ATLANTIC (18 octobre 2022), <https://www.theatlantic.com/technology/archive/2022/10/amazon-tracking-devices-surveillance-state/671772> ; Laura Weidinger et al., « *Taxonomy of Risks Posed by Language Models* », 2022 ACM CONF. ON FAIRNESS, ACCOUNTABILITY & TRANSPARENCY 214, 214-15 (2022), <https://dl.acm.org/doi/10.1145/3531146.3533088> ; Abeba Birhane, « *Injustice algorithmique : une approche éthique relationnelle* », 2 PATTERNS, 12 février 2021, p. 1, <https://doi.org/10.1016/j.patter.2021.100205> ; Ari Ezra Waldman, « *Pouvoir, processus et prise de décision automatisée* », 88 FORDHAM L. REV. 613, 614 (2019) ; Margot E. Kaminski, « *Réglementer les risques liés à l'IA* », 103 B.U. L. REV. 1347, 1350 (2022) ; Daniel J. Solove, « *Intelligence artificielle et vie privée* », 77 FLA. L. REV. 1, 4 (2025) ; Woodrow Hartzog, « *Two AI Truths and a Lie* », 26 YALE J.L. & TECH. 595, 597 (2024) ; Colloque, Julie E. Cohen, « *Public Utility for What? Governing AI Datastructures* », 28 YALE J.L. & TECH. 1, 9-14 (2025). Et bien d'autres encore.

62. Voir, par exemple, Kate Knibbs, « *The Battle Over Books3 Could Change AI Forever* », WIRED (4 septembre 2023, à 06 h 00 PT), <https://www.wired.com/story/battle-over-books3> (traitant de l'utilisation par OpenAI d'ensembles de données piratés dans son

submerger les normes locales, habituer les gens à leur nouvelle vulnérabilité et à leur perte de pouvoir, et saper les réponses démocratiques délibératives.⁶³ Elle tire également parti de son échelle pour submerger les ressources des systèmes, menaçant ainsi leur stabilité et leur sécurité.⁶⁴ Son mode opératoire consiste à reproduire les schémas existants et à amplifier les biais, polluant ainsi notre écosystème informationnel et marginalisant les communautés vulnérables.⁶⁵ Ses besoins colossaux en puissance de calcul ravagent l'environnement.⁶⁶ Et sa prose faussement consciente, déclarative et assurée dissimule des jugements normatifs derrière un rideau à la « Magicien d'Oz » qui masque des calculs savamment orchestrés, tout en accélérant la réduction de l'expérience humaine à ce qui peut être quantifié ou exprimé dans une instruction de fonction.⁶⁷ Ceci

LLM) ; Benj Edwards, « *Un artiste découvre des photos issues de dossiers médicaux privés dans un ensemble de données d'entraînement à l'IA très populaire* », ARS TECHNICA (21 septembre 2022, à 08 h 43 PT), <https://arstechnica.com/information-technology/2022/09/artist-finds-private-medical-record-photos-in-popular-ai-training-data-set> ; Michael M. Grynbaum & Ryan Mac, « *Le New York Times poursuit OpenAI et Microsoft pour l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur par l'IA* », N.Y. TIMES (27 décembre 2023), <https://www.nytimes.com/2023/12/27/business/media/new-york-times-open-ai-microsoft-lawsuit.html> ; voir également CJ Larkin, « *100 jours de DOGE : évaluation de son utilisation des données et de l'IA pour remodeler le gouvernement* », TECH. POL'Y PRESS (30 avril 2025), <https://www.techpolicy.press/100-days-of-doge-assessing-its-use-of-data-and-ai-to-reshape-government> ; Max Ufberg, « *Comment DOGE a utilisé l'IA pour remodeler l'administration en seulement 100 jours* », FAST CO. (29 avril 2025), <https://www.fastcompany.com/91324480/doge-used-ai-to-reshape-the-government-in-just-100-days>.

63. Voir Woodrow Hartzog, Evan Selinger et Johanna Gunawan, « *Privacy Nicks : How the Law Normalizes Surveillance* », 101 WASH. U. L. REV. 717, 720 (2023) [ci-après Hartzog et al., *Privacy Nicks*] ; Woodrow Hartzog, Evan Selinger et Judy Hyoo Rhee, « *Normalizing Facial Recognition Technology and the End of Obscurity* », 6 EUR. REV. DIGIT. ADMIN. & L. 163, 163 (2025) ; McKenna et Hartzog, *supra* note 57 (manuscrit, p. 40-44).

64. Bruce Schneier, « *Le piratage par l'IA autonome et l'avenir de la cybersécurité* », SCHNEIER ON SEC. (10 octobre 2025, à 07 h 06 PT), <https://www.schneier.com/blog/archives/2025/10/autonomous-ai-hacking-and-the-future-of-cybersecurity.html>.

65. Voir, par exemple, BUOLAMWINI, *supra* note 61 ; Meredith BROUSSARD, « *MORE THAN A GLITCH: CONFRONTING LES PRÉJUGÉS LIÉS À LA RACE, AU GENRE ET AU HANDICAP DANS LE SECTEUR DES TECHNOLOGIES* (2023) ; NOBLE, note 61 *ci-dessus* ; EUBANKS, note 61 *ci-dessus* ; Catherine Powell, « *Comment l'IA renforce le système de castes : création et amplification des inégalités systématiques* », 85 MD. L. REV. 243 (2025) ; Anita L. Allen, « *Dismantling the "Black Opticon" : Privacy, Race Equity, and Online Data Protection Reform* », 131 YALE L.J. F. 907, 907 (2022) ; Ngozi Okidegbe, « *Of Afrofuturism, Of Algorithms* », 9 CRITICAL ANALYSIS OF L. 35 (2022) (proposant de recourir à l'afrofuturisme pour repenser le projet algorithmique et remettre en cause la manière dont les algorithmes perpétuent le statu quo racial) ; Ngozi Okedigbe, « *To Democratize Algorithms* », 69 UCLA L. REV. 1688 (2023) ; Spencer Overton, « *Overcoming Racial Harms to Democracy from Artificial Intelligence* », 110 IOWA L. REV. 805 (2025) ; voir également Neil Richards et Woodrow Hartzog, « *Against Engagement* », 104 B.U. L. REV. 1151, 1172-74 (2024) (traitant des boucles de rétroaction de l'indignation) ; Hartzog et al., « *Privacy Nicks* », *supra* note 63, p. 757-760 (traitant de l'impact disproportionné des « privacy nicks » sur les groupes marginalisés) ; Moshe Glickman et Tali Sharot, « *How Human-AI Feedback Loops Alter Human Perceptual, Emotional and Social Judgements* », 9 NATURE HUM. BEHAV. 345, 345 (2024), <https://www.nature.com/articles/s41562-024-02077-2>.

66. Voir Adam Zewe, « *Explained : Generative AI's Environmental Impact* », MASS. INST. TECH. NEWS (17 janvier 2025), <https://news.mit.edu/2025/explained-generative-ai-environmental-impact-0117> ; Shaolei Ren & Adam Wierman, « *The Uneven Distribution of AI's Environmental Impacts* », HARV. BUS. REV. (15 juillet 2024), <https://hbr.org/2024/07/the-uneven-distribution-of-ais-environmental-impacts> ; AI NOW, « *The Climate Costs of Big Tech* » (11 avril 2023), <https://ainowinstitute.org/publications/climate>.

67. Gerben Wierda, « *Les "modèles de raisonnement" de l'IA générative ne raisonnent pas, même s'ils semblent le faire* », R&A IT STRATEGY & ARCHITECTURE (28 février 2025), <https://ea.mn.nl/2025/02/28/generative-ai-reasoning-models-dont-reason-even-if-it-seems-they-do>. OpenAI a admis dans ses propres documents qu'elle vise à intégrer de la flagornerie dans ses résultats, car cela renforce la confiance. OPENAI, *La flagornerie dans GPT-4o : ce qui s'est passé et ce que nous faisons pour y remédier* (2025), <https://openai.com/index/sycophancy-in-gpt-4o> (« La personnalité par défaut de ChatGPT influence profondément la façon dont vous l'utilisez et la confiance que vous lui accordez. ») ; voir également Mireille Hildebrandt, « *La vie privée comme protection du soi incalculable : de l'apprentissage automatique agnostique à l'apprentissage automatique agonistique* », 20 THEORETICAL INQUIRIES L. 83 (2019) (plaidant en faveur de « l'

utilité performative incite les employeurs à intégrer des systèmes d'IA dans le travail quotidien, alimentant ainsi les technologies de surveillance et la microgestion des flux de travail qui déclenchent un mécontentement et une aliénation au travail pouvant aller jusqu'à la détresse.⁶⁸ Actuellement, des entreprises d'IA comme OpenAI se livrent à une course effrénée pour inciter les gens ordinaires à utiliser quotidiennement des systèmes d'IA générative.⁶⁹ Il en résulte une externalisation de la pensée et des relations humaines au profit de résultats algorithmiques.

Tous ces déploiements d'IA précipiteront la fin des institutions civiques essentielles, car l'IA prive de pouvoir et d'autonomie la participation humaine et l'engagement collectif nécessaires à la résilience et à la légitimité institutionnelles.⁷⁰ Parmi les caractéristiques destructrices de l'IA, nous en soulignons trois qui condamneront nos institutions essentielles : elle dégrade l'expertise, court-circuite la prise de décision et isole les individus les uns des autres. Telles sont, selon nous, les pathologies du déploiement omniprésent de l'IA. L'IA n'est pas un outil comme les autres. Telle qu'elle est conçue et déployée à grande échelle dans notre contexte actuel, c'est une force profondément corruptrice qui est fondamentalement incompatible avec l'épanouissement humain dans une société démocratique.

A. L'IA DÉGRADE L'EXPERTISE

Premièrement, les systèmes d'IA *sapent et dégradent l'expertise institutionnelle*. Parce que l'IA donne l'illusion de la précision et de la fiabilité, elle encourage le déchargement cognitif et l'atrophie des compétences, et entrave et aggrave la protection du travail en arrière-plan

« la protection du moi incalculable en tant qu'élément central de la vie privée et de l'identité à l'ère de la prise de décision subreptice fondée sur les données »).

68. Pour en savoir plus sur les effets négatifs des systèmes de surveillance numérique sur le lieu de travail en général, voir KAREN LEVY, DATA DRIVEN: TRUCKERS, TECHNOLOGY, AND THE NEW WORKPLACE SURVEILLANCE, p. 3 (2023), et Alex Scott,

Andrew Balthrop et Jason Miller, « *Did the Electronic Logging Device Mandate Reduce Accidents?* », 23, 25 (2019), <https://ssrn.com/abstract=3314308>. Concernant les effets de la surveillance exercée par les employeurs spécifiquement par le biais de l'IA, voir le communiqué de presse du Bureau de la protection financière des consommateurs (CFPB), « Le CFPB prend des mesures pour limiter la surveillance incontrôlée des salariés » (24 octobre 2024), <https://www.consumerfinance.gov/about-us/newsroom/cfpb-takes-action-to-curb-unchecked-worker-surveillance> ; NEWSNATION, « *De grandes entreprises utilisent des logiciels d'IA pour surveiller les messages de leurs employés* », de 00:12 à 1:13 (YouTube, 27 février 2024), <https://www.youtube.com/watch?v=4GC3aOtXgiA>.

69. Voir « *Open Weights and AI for All* », OPENAI (5 août 2025), <https://openai.com/global-affairs/open-weights-and-ai-for-all> (« Notre mission, qui consiste à mettre l'IA à la portée du plus grand nombre, est notre moteur. ») ; voir également « *Building OpenAI with OpenAI* », OPENAI (29 septembre 2025), <https://openai.com/index/building-openai-with-openai> (« L'IA a dépassé le stade de l'expérimentation. Elle fonctionne désormais comme une infrastructure de travail, passant de projets pilotes à des systèmes qui façonnent les décisions quotidiennes. »).

70. Lorsque les bases de données juridiques commerciales, notamment Lexis, ont proposé un accès à tarif réduit aux universités à condition que les facultés de droit forment leurs étudiants à l'utilisation de leurs plateformes, les établissements ont réagi en mettant en place des infrastructures d'information juridique ouvertes et ont aidé d'autres établissements à faire de même, ce qui a donné naissance à de vastes référentiels publics de connaissances démocratisées. Voir Michael Veale, Isra Black, Mark Dsouza, Matthew Fisher, Mujtaba Ghaus, Thea Gibbs, Orla Lynskey, Colm O'Kinneide, Eloise Scotford, Olga Thomas, Alina Trapova et Kimberley Trapp, « *Artificial Intelligence, Education and Assessment at UCL Laws* », UNIV. COLL. LOND. LEGAL RSCH. PAPER SERIES, 2025, p. 2 (« Face à cette pression visant à laisser les outils du secteur privé déterminer la structure de l'enseignement, le monde universitaire juridique a choisi de forger son propre destin, en s'opposant aux tentatives visant à modérer et à restreindre l'accès à l'information juridique, et en offrant à la place un accès libre et universel. »). Pour des exemples d'institutions juridiques susceptibles d'être concernées, voir CORN. L. SCH. : LEGAL INFO. INST., <https://www.law.cornell.edu> ; AUSTRALASIAN LEGAL INFO. INST., <https://www.austlii.edu.au> ; H.K. LEGAL INFO. INST., <https://www.hklii.hk> ; BRITISH & IRISH LEGAL INFO. INST., <https://www.bailii.org> ; INST. OF ADVANCED LEGAL STUD., <https://ials.sas.ac.uk>.

nécessaire pour corriger les erreurs et les « hallucinations » de l'IA.⁷¹ Les systèmes d'IA à grande échelle étant à la fois opaques et stochastiques, ils sapent la responsabilité des acteurs institutionnels, tant lorsqu'ils ont « raison » que lorsqu'ils ont « tort ». Lorsque l'IA semble « suffisamment performante » pour se substituer au jugement humain, les pressions financières inciteront les institutions à remplacer les humains par l'IA dans le processus décisionnel.⁷² Ce remplacement prive l'institution de ce transfert structuré de compétences et de savoir-faire qui se produit, par exemple, lorsqu'un employé prend la relève d'un autre (en adaptant ce savoir-faire aux nouvelles circonstances au cours du processus).⁷³ Le transfert de l'expertise vers une machine prive également la personne évincée de la possibilité de développer et d'affiner ses compétences, ce qui risque d'entraîner une atrophie des compétences et un déclin des capacités cognitives essentielles.⁷⁴ Les premiers résultats issus d'un corpus de travaux de recherche naissant mais en pleine expansion, qui étudient les effets inhibiteurs et atrophisants du transfert des fonctions cognitives et des compétences, démontrent que l'utilisation de l'IA générative peut entraver l'engagement critique

71. Voir Kate Neiderhoffer, Gabriella Rosen Kellerman, Angela Lee, Alex Liebscher, Kristina Rapauno et Jeffrey T. Hancock, « *AI-Generated "Workshop" Is Destroying Productivity* », HARV. BUS. REV., 25 septembre 2025, p. 4, <https://hbr.org/2025/09/ai-generated-workshop-is-destroying-productivity>.

72. Sarah E. Needleman, « *Zuckerberg affirme que l'IA permet à un seul employé d'accomplir le travail de toute une équipe. Voici ce que cette initiative révèle sur l'avenir du recrutement* », BUS. INSIDER (29 janvier 2026), <https://www.businessinsider.com/meta-says-ai-letting-one-employee-do-work-of-teams-2026-1> (indiquant que Zuckerberg a déclaré que l'IA permet désormais à un seul employé d'accomplir le travail de toute une équipe et que Meta prévoit de recruter en conséquence, reflétant une tendance plus large du secteur technologique vers des effectifs réduits et renforcés par l'IA) ; Jay Peters, « *Duolingo va remplacer ses travailleurs contractuels par l'IA* », VERGE (28 avril 2025), <https://www.theverge.com/news/657594/duolingo-ai-first-replace-contract-workers> (indiquant que le PDG de Duolingo, Luis von Ahn, a annoncé une stratégie « AI-first » dans un e-mail adressé à l'ensemble du personnel, précisant que l'entreprise cessera progressivement de faire appel à des prestataires pour les tâches que l'IA peut prendre en charge, exigera des équipes qu'elles démontrent l'impossibilité d'une automatisation plus poussée avant de se voir attribuer de nouveaux effectifs, et évaluera la maîtrise de l'IA lors du recrutement et des évaluations de performance) ; Ariel Rosenfeld, « *Pourquoi je pourrais "embaucher" une IA plutôt qu'un étudiant diplômé* », SCIENCE, 12 mars 2026, p. 1280, <https://www.science.org/content/article/why-i-may-hire-ai-instead-graduate-student> (réfléchissant à la manière dont la capacité de l'IA à réaliser avec compétence des synthèses bibliographiques, du codage et des analyses statistiques sans « période d'adaptation, réunions ou soutien émotionnel » érode discrètement la volonté des professeurs d'investir dans des doctorants novices). Pour une analyse des effets de l'automatisation par l'IA sur le travail, voir, par exemple, ALEX ARNON, « L'IMPACT PRÉVISIONNEL DE L'IA GÉNÉRATIVE SUR LA CROISSANCE FUTURE DE LA PRODUCTIVITÉ », p. 4-5 (2025), <https://budgetmodel.wharton.upenn.edu/issues/2025/9/8/projected-impact-of-generative-ai-on-future-productivity-growth> (« [P]our plus d'un quart des emplois aux États-Unis, l'IA pourrait effectuer entre 90 et 99 % du travail requis avec un minimum de supervision », ce qui se traduirait par « une augmentation des économies moyennes sur les coûts de main-d'œuvre de 25 à 40 % au cours des prochaines décennies ») ; Le PDG de Block envisage que l'IA supprime les cadres intermédiaires, PYMTS (1er avril 2026), <https://www.pymnts.com/personnel/2026/block-ceo-envisions-ai-unseating-middle-managers> ; Ray A. Smith, « *L'IA n'allège pas la charge de travail. Elle les rend plus intenses* », WALL ST. J. (11 mars 2026), <https://www.wsj.com/tech/ai/ai-isnt-lightening-workloads-its-making-them-more-intense-e417dd2c> (indiquant que l'adoption de l'IA accroît l'intensité des tâches des travailleurs plutôt que de réduire leur charge de travail) ; Josh Dzieza, « *Les avocats et les titulaires de doctorats licenciés qui forment l'IA à leur voler leur carrière* », VERGE (10 mars 2026), <https://www.theverge.com/cs/features/877388/white-collar-workers-training-ai-mercort> (décrivant une économie des petits boulots misérable dans laquelle des avocats licenciés, des docteurs en histoire et des scientifiques apprennent à des systèmes d'IA à effectuer les tâches mêmes qui les ont remplacés).

73. Chung-Jen Chen & Jing-Wen Huang, « *Comment le climat et la structure organisationnels influencent la gestion des connaissances – La perspective de l'interaction sociale* », 27 INT'L J. INFO. MGMT. 104, 113 (2007).

74. Hao-Ping Lee, Ian Drosos, Advait Sarkar, Sean Rintel, Nicholas Wilson, Lev Tankelevitch et Richard Banks, « *L'impact de l'IA générative sur la pensée critique : réduction de l'effort cognitif et effets sur la confiance en soi, tels que rapportés par les participants, d'après une enquête menée auprès de travailleurs du savoir* », CHI. CONFÉRENCE SUR LES SYSTÈMES INFORMATIQUES ET LES FACTEURS HUMAINS, 25 avril 2025, § 5.1.

au travail et conduire potentiellement à une dépendance excessive à long terme vis-à-vis de l'IA, entraînant une diminution des capacités à résoudre des problèmes de manière autonome.⁷⁵

75. Les chercheurs expliquent que l'une des caractéristiques du capitalisme réside dans sa volonté de s'appropriier les « connaissances incarnées » des travailleurs et, ce faisant, de les priver de leur pouvoir. Yochai Benkler, « *Structure and Legitimation in Capitalism: Law, Power and Justice in Market Society* », 88 L. & CONTEMP. PROB. 1, 43 (2025). Il en résulte une augmentation spectaculaire tant de la productivité que des inégalités. *Id.* ; voir également Ifeoma Ajunwa, « *A.I. and Captured Capital* », 134 YALE L.J.F. 372 (2025) (qui soutient que la logique capitaliste oriente le déploiement de l'IA de manière à privilégier la réduction des coûts au détriment du bien-être des travailleurs). Pour en savoir plus sur la littérature croissante concernant la délégation des compétences et le déclin cognitif, voir Shen & Tamkin, *supra* note 9 (constatant que l'assistance au codage par l'IA nuit à la compréhension conceptuelle, à la lecture du code et aux capacités de débogage sans apporter de gains d'efficacité significatifs, et concluant que « l'intégration agressive de l'IA sur le lieu de travail peut avoir des répercussions négatives sur le développement professionnel des travailleurs s'ils ne restent pas engagés sur le plan cognitif ») ; Daron Acemoglu, David Autor et Simon Johnson, « *Building Pro-Worker Artificial Intelligence* » (Bureau national de recherche économique, document de travail n° 34854, 2026), <https://www.nber.org/papers/w34854> (distinguant cinq catégories de changements technologiques et soutenant que seules les technologies « créatrices de nouvelles tâches » sont sans ambiguïté favorables aux travailleurs, car elles génèrent une demande d'expertise humaine inédite plutôt que de la transformer en marchandise, comme l'illustre la complexité et la spécialisation accrues requises dans les installations électriques modernes) ; Joe Wilkins, « *Une étude révèle que les dirigeants externalisent déjà leur réflexion à l'IA* », FUTURISM (8 mars 2026), <https://futurism.com/artificial-intelligence/ai-executive-thinking-survey> (présentant les résultats d'une enquête montrant que 62 % des dirigeants d'entreprise britanniques utilisent l'IA pour prendre la plupart de leurs décisions, beaucoup d'entre eux remettant en question leurs propres idées lorsqu'elles entrent en conflit avec les recommandations de l'IA) ; Mike Kentz, « *L'intrusion de l'IA est bien réelle* », *How We Frame Machines* (18 mars 2026), <https://mikekantz.substack.com/p/ai-creep-is-real> (affirmant que la gestion simultanée de plusieurs agents IA entraîne un surmenage cognitif cumulatif) ; Claire Cameron, « *La fonction de saisie semi-automatique de l'IA ne change pas seulement votre façon d'écrire. Elle change votre façon de penser* », SCI. AM. (11 mars 2026), <https://www.scientificamerican.com/article/ai-autocomplete-doesnt-just-change-how-you-write-it-changes-how-you-think> (rendant compte d'une étude de l'université de Cornell qui a révélé que des suggestions biaisées de la fonction de saisie semi-automatique de l'IA faisaient évoluer les attitudes des participants vers la position de l'IA sur des questions sociales et politiques) ; Benjamin Lira, Dunigan Folk, Lyle Ungar et Angela L. Duckworth, « *Comment la génération Z utilise l'IA de dernière génération — et pourquoi cela l'inquiète* », HARV. BUS. REV. (28 janvier 2026), <https://hbr.org/2026/01/how-gen-z-uses-gen-ai-and-why-it-worries-them> (enquête auprès de travailleurs de la génération Z qui s'appuient fortement sur l'IA pour leur productivité mais craignent qu'elle ne les déqualifie et n'entrave leur apprentissage) ; Jaimi Dowdell, Steve Stecklow, Chad Terhune et Rachael Levy, « *À mesure que l'IA fait son entrée dans les blocs opératoires, des cas d'opérations ratées et d'erreurs d'identification des corps sont signalés* », REUTERS (9 février 2026), <https://www.reuters.com/investigations/ai-enters-operating-room-reports-arise-botched-surgeries-misidentified-body-2026-02-09> (documentant des cas dans lesquels des systèmes d'IA ont contribué à des erreurs chirurgicales et à des erreurs d'identification de dépouilles humaines) ; Tim Anderson, « *L'IA destinée aux développeurs de logiciels se trouve dans un "état dangereux"* », REGISTER (18 mars 2026), https://www.theregister.com/2026/03/18/ai_for_software_developers_qcon (compte rendu d'une présentation à la conférence QCon de Londres au cours de laquelle le responsable mondial de l'IA chez Thoughtworks a averti que les outils de codage basés sur l'IA étaient devenus trop utiles pour ne pas être utilisés, mais qu'en les utilisant, les développeurs perdaient précisément l'expérience nécessaire pour vérifier les résultats de l'IA, sujets à des erreurs) ; Hamsa Bastani, « *When Does AI Assistance Undermine Learning?* », WHARTON SCH., UNIV. OF PA. (24 février 2026), <https://knowledge.wharton.upenn.edu/article/when-does-ai-assistance-undermine-learning> (examinant les conditions dans lesquelles l'assistance alimentée par l'IA nuit au processus d'apprentissage au lieu de le soutenir) ; Nataliya Kos'myna et al., « *Your Brain on ChatGPT: Accumulation of Cognitive Debt when Using an AI Assistant for Essay Writing Task* » (10 juin 2025), <https://arxiv.org/abs/2506.08872> (étude des effets cognitifs d'une interaction prolongée avec un chatbot sur les processus mentaux des utilisateurs) ; John Nosta, « *L'ombre de la paresse cognitive dans l'éclat des grands modèles de langage* », PSYCH. TODAY (19 janvier 2025), <https://www.psychologytoday.com/us/blog/the-digital-self/202501/the-shadow-of-cognitive-laziness-in-the-brilliance-of-llms> (discussion d'une étude révélant que, si ChatGPT améliorait les performances à court terme des étudiants en rédaction de dissertations, il favorisait une tendance à déléguer la planification, le suivi et la réflexion évaluative à l'IA) ; Andrew R. Chow, « *ChatGPT pourrait éroder les capacités de réflexion critique, selon une nouvelle étude du MIT* », TIME (17 juin 2025), <https://time.com/7295195/ai-chatgpt-google-learning-school> (compte rendu d'une étude EEG menée par le MIT Media Lab, qui a révélé que les utilisateurs de ChatGPT présentaient le niveau d'activité cérébrale le plus faible selon des mesures neuronales, linguistiques et comportementales, devenaient progressivement plus paresseux à chaque dissertation et ne conservaient que très peu de leur propre travail) ; Hamsa Bastani, « *LLM-Guided Reinforcement Learning for Mastery Learning: Large-Scale Field Evidence* », présentation lors de l'atelier « Bridging Prediction and Intervention Problems in Social Systems », Simons Institute for the Theory of Computing, Université de Californie à Berkeley (12 janvier 2026), <https://simons.berkeley.edu/talks/hamsa-bastani-upenn-2026-01-12> (présentant des résultats selon lesquels les étudiants qui s'étaient entraînés à résoudre des problèmes mathématiques avec ChatGPT sans garde-fous ont obtenu des résultats inférieurs de 17 % aux examens suivants passés sans assistance de l'IA).

L'atrophie inévitable des compétences et des connaissances humaines est particulièrement préoccupante pour les institutions, car l'IA ne peut que se tourner vers le passé.⁷⁶ En d'autres termes, les systèmes d'IA sont limités par les connaissances préexistantes qui leur sont fournies. Des travaux universitaires récents montrent que les grands modèles linguistiques sont structurellement incapables de mener les actions nécessaires à la découverte scientifique, telles que « le raisonnement itératif, la formulation d'hypothèses et l'interprétation des observations ».⁷⁷ Ils restent dépendants d'apports et de vérifications issus du monde réel. Dans leur ouvrage clair et percutant intitulé **AI Snake Oil**, Arvind Naryanan et Sayash Kapoor écrivent que l'IA prédictive ne fonctionne tout simplement pas, car la seule façon pour elle de faire de bonnes prédictions est « *que rien d'autre ne change* ».⁷⁸ Il s'agit d'un système fermé qui manque d'adaptabilité itérative.⁷⁹ Or, les systèmes complexes et adaptatifs du monde réel évoluent constamment à un point tel qu'ils sont manifestement imprévisibles.⁸⁰

Même Sam Altman, PDG d'OpenAI, a publiquement reconnu que le simple fait d'alimenter l'IA avec des quantités massives de données existantes ne lui permettra pas de résoudre les grands problèmes scientifiques — tenter de le faire revient à ignorer la nécessité de mener des expériences et de collecter de nouvelles données, processus qui constitue l'épine dorsale de la méthode scientifique.⁸¹ Le revers de la médaille des systèmes d'IA qui semblent hypercompétents est de reconnaître qu'ils se trompent fréquemment et de manière irréversible, ce qui conduit au même piège de l'illégitimité. Les « hallucinations » de l'IA ne sont pas de simples bugs : il s'agit d'une inévitabilité mathématique découlant de la conception même de ces systèmes.⁸² Lorsque les systèmes d'IA générative émettent une hypothèse erronée, les humains doivent déployer un effort supplémentaire considérable

76. Voir NARAYANAN & KAPOOR, *supra* note 5, p. 44 (notant que l'IA prédictive ne peut s'appuyer que sur les données historiques présentes dans son système et ne peut pas tenir compte des répercussions de ses propres décisions ni de certains autres types de changements systémiques).

77. Zhangde Song et al., « *Evaluating Large Language Models in Scientific Discovery* » (17 décembre 2025), <https://arxiv.org/abs/2512.15567>.

78. NARAYANAN & KAPOOR, *supra* note 5, p. 44.

79. Voir *id.*, p. 61. Les révolutions scientifiques résultent de changements de paradigmes, et non de progressions linéaires. THOMAS KUHN, *LA STRUCTURE DES RÉVOLUTIONS SCIENTIFIQUES* (1962). L'IA néglige et marginalise les valeurs aberrantes et ne peut donc pas générer de changements de paradigmes au sens de Kuhn.

80. La littérature universitaire consacrée aux systèmes adaptatifs complexes (CAS) démontre l'imprévisibilité des CAS du monde réel. Voir, par exemple, PETER FEILER ET AL., *ULTRA-LARGE-SCALE SYSTEMS: THE SOFTWARE CHALLENGE OF THE FUTURE 75* (Université Carnegie Mellon, Institut d'ingénierie logicielle, 2006) (déclarations explicites concernant la non-prévisibilité).

81. Voir CLEO ABRAM, « *Sam Altman me présente GPT 5... Et la suite* », de 14:37 à 15:09 (YouTube, 7 août 2025), <https://youtu.be/hmtuvNfytm?si=mD7oUozNG0G8G4JL> (« Peut-on s'attendre à ce qu'une super-intelligence vraiment performante se contente de réfléchir très intensément à nos données existantes et, disons, résolve les problèmes de la physique des hautes énergies sans nouveau accélérateur de particules ? Ou doit-elle en construire un nouveau et concevoir de nouvelles expériences ? ... Je soupçonne que nous découvrirons que, pour une grande partie de la science, il ne suffira pas de simplement réfléchir plus intensément aux données dont nous disposons, mais que nous devons construire de nouveaux instruments et mener de nouvelles expériences [Le monde réel est lent et chaotique. ») ; Sayash Kapoor & Arvind Naryanan, « *L'IA pourrait-elle ralentir la science ?* », AI AS NORMAL TECH. (16 juillet 2025), <https://www.aisnakeoil.com/p/could-ai-slow-science> (s'attaquant au décalage entre la production scientifique en croissance exponentielle et les taux stagnants ou en baisse de véritables percées, et soutenant que l'IA pourrait aggraver cette dynamique en automatisant une productivité dénuée de sens, en homogénéisant la créativité collective, en renforçant les inégalités d'attention, en introduisant de nouvelles catégories d'erreurs méthodologiques et en prolongeant le recours à des théories erronées en substituant la précision prédictive à la compréhension humaine).

82. Voir Gyana Swain, « *OpenAI admet que les hallucinations de l'IA sont mathématiquement inévitables, et ne relèvent pas uniquement de défauts d'ingénierie* », COMPUTERWORLD (18 septembre 2025), <https://www.computerworld.com/article/4059383/openai-admits-ai-hallucinations-are-mathematically-inevitable-not-just-engineering-flaws.html>.

en le vérifiant ou en le corrigeant — s'ils repèrent l'erreur —, ce qui réduit leur efficacité et leur productivité, et pose un problème à la population que l'entité est censée servir.⁸³ Lorsque l'IA a « raison », les personnes qui font fonctionner l'institution perdent de leurs compétences et de leur valeur, et l'institution perd son moyen le plus stable et le plus sûr de maintenir à jour son corpus de connaissances grâce au développement et à la diffusion, sur le terrain, du savoir-faire et de l'expertise humains.⁸⁴ Et lorsque l'IA « se trompe », les défaillances de l'institution doivent être compensées ailleurs, sous peine de se répercuter sur d'autres. Dans tous les cas, l'institution s'en trouve affaiblie. Pour citer JOSHUA dans **War Games**, c'est « [un] jeu étrange. La seule stratégie gagnante est de ne pas jouer ».⁸⁵

B. L'IA COURT-CIRCUITE LA PRISE DE DÉCISION

La deuxième cause de la ruine institutionnelle réside dans le fait que les systèmes d'IA *court-circuitent la prise de décision* en déléguant des choix moraux importants aux développeurs d'IA. Par « court-circuit », nous entendons la suppression de l'introspection nécessaire et des points de contestation humaine indispensables à une analyse adaptative et rigoureuse. Cela aplatit la structure hiérarchique nécessaire à la délégation et à la responsabilité, sapant la légitimité des règles et des résultats organisationnels et supprimant les points critiques de réflexion et de conflit.⁸⁶ Tout cela obscurcit les règles qui font l'institution

83. Voir Auste Simkute Lev Tankelevitch, Viktor Kewenig, Ava Elizabeth Scott, Abigail Sellen et Sean Rintel, « *Ironies of Generative AI: Understanding and Mitigating Productivity Loss in Human-AI Interaction* », 41 INT'L J. HUM.-COMPUT. INTERACTION 2898, 2907 (2025) (concluant que l'IA générative peut entraîner une perte de productivité en (1) transférant les responsabilités humaines de la production directe vers l'évaluation des résultats de l'IA ; (2) restructurant les flux de travail de manière contre-productive ; (3) interrompant les tâches ; et (4) rendant les tâches faciles encore plus faciles et les tâches difficiles encore plus difficiles) ; voir également NARAYANAN & KAPOOR, *supra* note 5, p. 53–55 (expliquant comment l'IA a faussement accusé de fraude 30 000 parents néerlandais bénéficiaires de l'aide sociale, les laissant sans recours ; elle surestime également le risque de récidive criminelle dans les comtés où la criminalité est rare) ; Cynthia Rudin, « *Cessez d'expliquer les modèles d'apprentissage automatique de type "boîte noire" pour les décisions à enjeux élevés et utilisez plutôt des modèles interprétables* », 1 NAT. MACH. INTEL. 206, 208–09 (2019) (énumérant les peines de prison excessives dues à des méthodes opaques d'évaluation du risque de récidive et les mesures erronées de la qualité de l'air comme des échecs des modèles d'IA de type « boîte noire » dont les créateurs ont tiré profit de leur utilisation) ; Emanuel Maiberg, « *Les traductions par IA ajoutent des "hallucinations" aux articles de Wikipédia* », 404 MEDIA (4 mars 2026), <https://www.404media.co/ai-translations-are-adding-hallucinations-to-wikipedia-articles> (indiquant que les articles Wikipédia traduits par l'IA dans des langues moins répandues comme le gaélique écossais introduisent du contenu inventé qui persiste pendant des mois, car ces communautés linguistiques ne disposent pas d'un nombre suffisant de contributeurs pour repérer les erreurs, transformant ainsi l'IA en vecteur de désinformation au sein du patrimoine encyclopédique commun) ; *Une étude anthropologique révèle que l'utilisation de l'IA par les programmeurs a réduit leur compréhension sans leur apporter de gain de temps*, CLAUDE IS EATING THE WORLD (15 mars 2026), <https://claudeiseatingtheworld.com/2026/03/15/anthropic-study-finds-programmers-use-of-ai-reduced-their-understanding-without-gaining-time-efficiency> (concluant que les programmeurs ayant recours à l'assistance de l'IA présentaient des déficits en matière de compréhension conceptuelle, de lecture de code et de débogage, sans gain significatif en termes d'efficacité).

84. Voir, par exemple, Ari Ezra Waldman, « *Privacy, Practice, and Performance* », 110 CALIF. L. REV. 1221, 1267–68 (2022) ; Symposium, Julie E. Cohen & Ari Ezra Waldman, « *Introduction : Framing Regulatory Managerialism as an Object of Study and Strategic Displacement* », 86 L. & CONTEMP. PROBS. i, vii–iii (2023).

85. WARGAMES, Blu-ray, à 1 h 48 min 30 s (United Artists, 1983). Oui, nous sommes conscients de l'ironie qu'il y a à citer ici l'un des premiers systèmes d'IA fictifs les plus emblématiques.

86. « Lorsqu'une personne demande à un grand modèle linguistique d'expliquer un concept, de générer un résumé ou d'analyser un texte, le système s'appuie sur un apprentissage qui reflète les biais de la connaissance humaine numérisée. Ce fait est bien documenté. Ce dont on parle moins, c'est de ce que le système ne fait pas. Il ne vous dit pas quelles recherches ont été les plus prises en compte. Il ne signale pas quelles perspectives étaient absentes de son résultat. Il ne dévoile pas la logique statistique qui l'a conduit à privilégier un cadrage plutôt qu'un autre. Il ne propose pas d'interprétations concurrentes. Il

fonctionne et entrave la capacité à prendre des risques intellectuels face à l'évolution des circonstances.

Pour commencer, la décision de mettre en œuvre un système d'IA au sein d'une organisation de manière significative ne relève pas uniquement de l'efficacité. Les technologies ont tendance à masquer le fait que des choix moraux qui devraient être pris par des humains ont été externalisés vers des machines.⁸⁷ Par exemple, lorsqu'un filtre alimenté par l'IA sélectionne les frais médicaux pris en charge par l'assurance et ceux qui sont refusés, le patient apprend probablement seulement que ses frais de santé ont augmenté, sans savoir s'il existe de bonnes raisons à cela. Cela peut empêcher la poursuite des soins et aggraver l'état de santé du patient.⁸⁸ Sous le prétexte de l'efficacité, les règles qui répartissent le pouvoir et guident les acteurs institutionnels deviennent invisibles à mesure qu'elles sont intégrées à la machine.

Lorsque les systèmes d'IA masquent les règles organisationnelles – règles qui, ensemble, constituent l'institution –, la légitimité de ces règles s'en trouve affaiblie. Clarifier ces règles et leurs fondements auprès des personnes concernées renforce la structure et la raison d'être de l'institution.⁸⁹ Ainsi, les « règles » obscures de l'IA favorisent l'autoritarisme, qui repose sur l'exercice du pouvoir par l'automatisation (« parce que c'est comme ça ») plutôt que sur le respect délibéré et éclairé des normes et coutumes institutionnelles, considérées comme raisonnables et compréhensibles. En obscurcissant les règles et en privant les acteurs de l'organisation de la possibilité de les suivre, de les examiner, de les réviser ou même de s'y opposer en toute conscience, les systèmes d'IA court-circuitent le processus par lequel ces acteurs déterminent quelles règles sont justes et efficaces, et lesquelles devraient être modifiées ou appliquées uniquement dans certains contextes. L'application automatique et irréfléchie des règles a un effet corrosif et sclérosant sur les cadres de gouvernance délibératifs qui nécessitent l'adhésion de tous pour assurer leur légitimité, leur adaptabilité et leur pérennité.⁹⁰

Elle ne peut pas dire « je ne sais pas » en le pensant vraiment. Elle ne modélise pas l'incertitude. Et elle ne dispose pas des connaissances contextuelles, culturelles ou empiriques nécessaires pour reconnaître quand ses résultats ne sont pas seulement incomplets, mais structurellement biaisés d'une manière qui reproduit les schémas historiques d'exclusion épistémique. Un manuel scolaire peut être remis en question. Un professeur peut être interrogé. Un article évalué par des pairs peut être critiqué, rétracté ou remplacé. Ce sont des mécanismes imparfaits, mais ce sont des mécanismes. Ils créent une friction entre la production de la connaissance et son acceptation. L'IA élimine tout cela. Il ne reste alors qu'un système unique qui compile, synthétise et présente la connaissance avec l'assurance de l'autorité, mais sans aucune obligation de rendre des comptes. Le résultat semble faire autorité parce qu'il est fluide, structuré et exhaustif. Il ne fait pas autorité. Il s'agit d'une moyenne statistique. » Cook, *supra* note 10.

87. Voir, par exemple, CALO, *supra* note 58, p. 21 ; Lisa A. Shay, Woodrow Hartzog, John Nelson et Gregory Conti, « Do Robots Dream of Electric Laws? An Experiment in the Law as Algorithm », dans *ROBOT LAW* 274, 274 (Ryan Calo, A. Michael Froomkin et Ian Kerr, éd., 2016).

88. Voir Michelle M. Mello et Sherri Rose, « Denial – Artificial Intelligence Tools and Health Insurance Coverage Decisions », 5 *JAMA HEALTH F.*, 7 mars 2024, p. 2, <https://jamanetwork.com/journals/jama-health-forum/fullarticle/2816204>.

89. Voir, par exemple, FRANK PASQUALE, *THE BLACK BOX SOCIETY*, p. 217–218 (2015) ; Danielle Keats Citron, « Technological Due Process », 85 *WASH. UNIV. L. REV.* 1249, p. 1254–1255 (2008) [ci-après Citron, « Technological Due Process »] ; Citron & Pasquale, « The Scored Society », *supra* note 61, p. 33 ; Ryan Calo & Danielle K. Citron, « The Automated Administrative State: A Crisis of Legitimacy », 70 *EMORY L.J.* 797, 805 (2021) [ci-après Calo & Citron, « The Automated Administrative State »].

90. Voir, par exemple, JONATHAN L. ZITTRAIN, *THE FUTURE OF THE INTERNET AND HOW TO STOP IT*, p. 101–26 (2008) ; Woodrow Hartzog, Gregory Conti, John Nelson et Lisa A. Shay, « Inefficiently Automated Law Enforcement », 2015 *MICH. STATE L. REV.* 1763, 1778 (2016) ; Ian Kerr, « Prédiction, préemption, présomption : la voie du droit après le tournant computationnel », dans *PRIVACY, DUE PROCESS AND THE COMPUTATIONAL TURN: THE*

De plus, l'IA est incapable de *prendre des risques intellectuels*, c'est-à-dire de faire preuve d'une volonté d'apprendre, de s'engager, de critiquer et de s'exprimer même si l'on est vulnérable ou susceptible de se tromper.⁹¹ Les systèmes d'IA sont incapables de prendre des risques intellectuels car ils sont dépourvus d'une véritable capacité d'action, de motivation intrinsèque et de la capacité à assumer les conséquences de leurs actes ; ils ne peuvent pas choisir de défier les normes établies ni de s'aventurer dans l'inconnu, quel qu'en soit le but, y compris pour la (r)évolution, la résistance ou l'aventure. La plupart des modèles d'IA sont optimisés pour la précision, la fiabilité et la sécurité.⁹² Ils sont entraînés à repérer des schémas dans les données.⁹³ Leur « créativité » est limitée par des filtres de sécurité et a tendance à se recentrer vers la moyenne. Les humains prennent des risques intellectuels en allant au-delà de ce qui est connu, en reliant des concepts éloignés ou en proposant des idées radicalement nouvelles. Comme les systèmes d'IA sont limités par leurs données d'entraînement et leurs objectifs programmés, ils peuvent recombinaisonner des concepts mais génèrent rarement des idées véritablement originales et non étayées.⁹⁴ Les systèmes fermés ne peuvent pas embrasser l'incertitude radicale, une caractéristique de notre monde hautement complexe dans lequel les données historiques ne fournissent aucune orientation fiable, et où le jugement humain et la pensée narrative sont essentiels à la résolution des problèmes et au progrès.⁹⁵ Sans risque intellectuel, l'expertise et l'adaptation institutionnelle s'atrophient.

PHILOSOPHY OF LAW MEETS THE PHILOSOPHY OF TECHNOLOGY 91, 110 (Mireille Hildebrandt & Katja de Vries, éd., 2015).

91. Voir, par exemple, Madora Soutter & Shelby Clark, « *Building a Culture of Intellectual Risk-Taking: Isolating the Pedagogical Elements of the Harkness Method* », 203 J. EDUC., 2021, p. 1 (définissant le risque intellectuel comme « l'acte de s'engager dans l'apprentissage en apportant une idée, une question ou une réflexion créative, indépendamment des erreurs ou des jugements potentiels »).

92. Voir Amanda McGrath et Alexandra Jonker, « *LLM Evaluation : Why Testing AI Models Matters* », IBM THINK, <https://www.ibm.com/think/insights/llm-evaluation> (constatant que les objectifs de précision, de fiabilité et de sécurité se reflètent dans les critères d'évaluation « les plus courants » des grands modèles de langage : la précision (« pourcentage de réponses correctes »), la perplexité (« capacité du modèle à prédire une séquence de mots ou un échantillon de texte. Plus le modèle prédit le résultat correct de manière cohérente, plus son score de perplexité est faible »), et la toxicité (« la présence de contenu préjudiciable ou offensant dans les résultats du modèle »)).

93. Humza Naveed et al., *A Comprehensive Overview of Large Language Models*, ACM TRANSACTIONS INTELLIGENT SYS. TECH., 18 août 2025, p. 46 (« Les LLM jouent un rôle crucial dans l'analyse des données, où ils peuvent filtrer de grands volumes de données textuelles, résumer les points clés et identifier des schémas que les humains mettraient beaucoup plus de temps à repérer. »).

94. Axel Schwanke, « *L'IA générative et l'illusion de l'originalité : les machines peuvent-elles vraiment créer ?* », MEDIUM (19 juillet 2024), <https://medium.com/@axel.schwanke/generative-ai-never-truly-creative-68a0189d98e8> (« L'IA générative, qui est entraînée exclusivement à partir de données historiques, est fondamentalement limitée par sa dépendance à l'égard de modèles et d'informations préexistants. Cette limitation signifie que, si l'IA est capable de reproduire et de remixer des œuvres créatives passées avec une précision remarquable, elle n'a pas la capacité de développer des idées véritablement nouvelles qui s'affranchissent des contraintes historiques. »).

95. Voir JOHN KAY ET MERVYN KING, *RADICAL UNCERTAINTY: DECISION-MAKING BEYOND THE NUMBERS* 149 (2021) ; voir également Cook, note 10 *ci-dessus* (« Chaque système de connaissance de l'histoire humaine comporte des frictions intrinsèques. Un manuel scolaire fait l'objet d'années d'évaluation par les pairs avant d'atteindre le lecteur. Une professeure filtre ses recherches à travers des décennies d'expertise, de débats disciplinaires et d'expérience vécue avant de les présenter à sa classe. Un article de revue passe par un examen éditorial rigoureux, une évaluation à l'aveugle et des révisions avant d'entrer dans le corpus scientifique. Un rédacteur en chef décide de ce qui sera publié et de ce qui ne le sera pas, et cette décision est elle-même susceptible d'être contestée, critiquée et soumise à la responsabilité institutionnelle. Ces niveaux de contrôle sont imparfaits. Ils véhiculent des biais. Ils reproduisent des structures de pouvoir. Ils privilégient certaines voix et en réduisent d'autres au silence. Mais les échecs épistémiques du passé présentaient néanmoins une caractéristique structurelle que l'IA ne possède pas : des niveaux multiples, indépendants et contestables de jugement humain entre la production de la connaissance et sa consommation. L'IA a réduit ces niveaux à un seul point de défaillance. »).

Un système d'IA ne peut pas non plus remettre en cause le statu quo, car sa voix n'a aucun poids. C'est en partie ce que nous entendons lorsque nous disons que les systèmes d'IA aplatissent les hiérarchies institutionnelles. Même en supposant l'absence de flagornerie, lorsque les systèmes d'IA remplacent les décideurs humains, les organisations sont privées d'une source de courage moral et de perspicacité, qui sont nécessaires pour que les institutions s'adaptent et prospèrent. Stanislav Petrov a, comme on le sait, sauvé le monde d'une guerre nucléaire lorsqu'il a désobéi aux ordres et refusé d'alerter ses supérieurs alors que le système d'alerte précoce nucléaire signalait que des missiles avaient été lancés depuis les États-Unis, ce qui s'est avéré être une erreur du système.⁹⁶ Les lanceurs d'alerte au sein des organisations mettent en jeu leur gagne-pain et leur bien-être personnel, sans parler des innombrables personnes qui prennent la parole et remettent en cause les décisions de leurs supérieurs, même si cela peut leur coûter leur emploi. Les systèmes d'IA n'ont aucun intérêt personnel en jeu et aucune motivation à remettre en cause les décisions prises au sein de la hiérarchie.

C. L'IA ISOLE LES HUMAINS

Enfin, les systèmes d'IA isolent les individus en se substituant aux occasions de liens humains et d'épanouissement interpersonnel. Cela prive les organisations de la solidarité et de l'espace nécessaires à un débat de bonne foi et à la capacité d'adaptation face à des circonstances en constante évolution. L'IA remplace et dégrade les relations interhumaines et, par son engagement individualisé et sa flagornerie, érode notre capacité de réflexion et d'empathie envers des êtres humains différents de nous.⁹⁷

À ce titre, les systèmes d'IA affaiblissent la solidarité et la résilience organisationnelle, et privent les institutions de la capacité à développer et à maintenir la volonté politique et les capacités socio-émotionnelles nécessaires pour éviter leur dissolution.⁹⁸ La flagornerie émousse notre perspicacité dans la gestion des frictions sociales, qui est pourtant indispensable au changement itératif et

96. Pavel Aksenov, *Stanislav Petrov : l'homme qui a peut-être sauvé le monde*, BBC NEWS (26 septembre 2013), <https://www.bbc.com/news/world-europe-24280831> (« Aux premières heures du matin, les systèmes d'alerte précoce de l'Union soviétique ont détecté une attaque de missiles en provenance des États-Unis. Les données informatiques indiquaient que plusieurs missiles avaient été lancés. Le protocole de l'armée soviétique aurait alors été de riposter par une attaque nucléaire. Mais l'officier de service Stanislav Petrov – dont la mission consistait à enregistrer les lancements de missiles ennemis présumés – a décidé de ne pas les signaler à ses supérieurs et les a plutôt considérés comme une fausse alerte. Il s'agissait là d'une violation de ses instructions, d'un manquement à son devoir. La solution la plus sûre aurait été de se décharger de cette responsabilité, de remonter l'information à ses supérieurs. Mais sa décision a peut-être sauvé le monde. ») ; Alicia Sanders-Zakre, « L'homme qui a "sauvé le monde" décède à 77 ans », ARMS CONTROL ASS'N (2017), <https://www.armscontrol.org/act/2017-10/news-briefs/man-who-saved-world-dies-77>.

97. Voir Lee et al., *supra* note 74, § 1 ; Ziying Yuan, Xiaoliang Cheng & Yujing Duan, « Impact of Media Dependence: How Emotional Interactions Between Users and Chat Robots Affect Human Socialization? », *FRONTIERS IN PSYCH.*, 16 août 2024, p. 12 ; voir également SOUTH PARK : *Deep Learning* (émission télévisée de Comedy Central, diffusée le 8 mars 2023) (montrant Stan qui externalise son empathie vers ChatGPT en l'utilisant pour générer des SMS à l'intention de Wendy) ; POLANYI, *supra* note 24, p. 32–41. Nous comprenons, dans la littérature consacrée à l'histoire de la technologie, les débats autour de certaines technologies qui rapprochent les gens (le téléphone) et de celles qui nous polarisent et nous isolent davantage (les réseaux sociaux). Voir, par exemple, SHERRY TURKLE, *ALONE TOGETHER : WHY WE EXPECT MORE FROM TECHNOLOGY AND LESS FROM EACH OTHER* (2011). Aux fins du présent article, nous soutenons que l'IA se rapproche davantage de cette dernière catégorie.

98. Voir *supra* note 24, p. 116–117 (discussion sur les marchés autorégulés) ; ÉMILE DURKHEIM, *LA DIVISION DU TRAVAIL DANS LA SOCIÉTÉ*, p. 102–105 (éd. Anthony Giddens, trad. W. D. Halls, Macmillan Press, 1984) (1893).

transmission des connaissances.⁹⁹ L'hyper-personnalisation crée un monde où les préférences individuelles dominent, privant ainsi l'individu de la vision d'un système peuplé et fonctionnant grâce à d'autres personnes, diverses.¹⁰⁰ Lorsque nous ne comprenons pas — ou ne pouvons pas comprendre — et gérer les différences entre collègues, l'adhésion aux rôles et aux règles organisationnels s'effrite. Et sans organisations nourrissant la stabilité et l'adaptabilité institutionnelles, il n'y a que le chaos social ou la loi des puissants. La déférence envers les autres et le respect de la hiérarchie sont nécessaires au développement de l'expertise ; sans cela, la production devient un jeu cynique plutôt que d'être motivée par le respect et la croyance en la finalité institutionnelle. Selon une étude, par exemple, « environ la moitié des travailleurs déclarent considérer leurs collègues comme moins créatifs, moins compétents et moins fiables après avoir reçu de leur part un travail bâclé ». Le consensus humain et le respect mutuel sont essentiels tant à la stabilité qu'à l'adaptabilité.¹⁰¹ L'absence de consensus humain et de respect mutuel érode les vérités fondamentales et la capacité de prise de décision critique, indispensables au fonctionnement des institutions. À mesure que l'IA domine ces fonctions, en se déchargeant des interactions humaines avec toutes leurs frictions et leur diversité, la finalité humaine collective des institutions s'affaiblit.¹⁰² Nous nous retrouvons isolés, avec pour seule compagnie l'IA.

99. Voir Yuan et al., *supra* note 97, p. 3 ; voir également Myra Cheng et al., « *Sycophantic AI Decreases Prosocial Intentions and Promotes Dependence* », SCIENCE (26 mars 2026) ; Amy Winecoff, « *Artificial Sweeteners: The Dangers of Sycophantic AI* », TECH. POL'Y PRESS (14 mai 2025), <https://www.techpolicy.press/artificial-sweeteners-the-dangers-of-sycophantic-ai> (examinant comment les systèmes d'IA conçus pour être d'accord avec les utilisateurs créent une boucle de rétroaction qui renforce les croyances existantes, érode l'esprit critique et supprime le malaise productif lié à un véritable désaccord humain, ce qui présente des risques particuliers pour les populations vulnérables telles que celles en situation de crise de santé mentale ou les adolescents en pleine construction de leur identité).

100. Voir *id.*, p. 4 ; voir également Richards & Hartzog, *supra* note 65, p. 1160.

101. Voir, par exemple, Judith E. Innes & David E. Booher, « *Consensus Building and Complex Adaptive Systems: A Framework for Evaluating Collaborative Planning* », 65 J. AM. PLAN. ASSOC. 412 (1999).

102. Rosie Thomas, « *Envoyer un SMS à un inconnu choisi au hasard est plus efficace contre la solitude que de parler à un chatbot, selon une étude* », 404 MEDIA (16 mars 2026), <https://www.404media.co/chatgpt-loneliness-study-college-students-random-strangers-texting> (rendant compte d'une étude montrant que les étudiants qui envoyaient des SMS à un inconnu désigné au hasard ont vu leur sentiment de solitude diminuer de 9 %, tandis que ceux qui discutaient avec un bot alimenté par ChatGPT n'ont constaté qu'une réduction de 2 %) ; Alexandra Stevenson, Murphy Zhao et Meaghan Tobin, « *Les femmes tombent amoureuses de l'IA. C'est un problème pour Pékin* », N.Y. TIMES (26 février 2026), <https://www.nytimes.com/2026/02/26/technology/china-ai-dating-apps.html> (rapport indiquant que les autorités chinoises craignent que les compagnons romantiques alimentés par l'IA n'aggravent la baisse du taux de natalité du pays en se substituant aux relations humaines) ; Ewan Gawne, « *Je parlais à ChatGPT huit fois par jour* » — *La « crise » de la solitude de la Génération Z*, BBC NEWS (30 janvier 2026), <https://www.bbc.com/news/articles/cg4ewrw2drpo> (indiquant que près de la moitié des répondants de la Génération Z interrogés dans le cadre d'un sondage de la BBC utilisaient des chatbots IA pour trouver de la compagnie, certains parlant à ChatGPT jusqu'à huit fois par jour, et présentant des entretiens avec des jeunes qui décrivent l'IA comme plus patiente et moins critique que les humains, tandis que des experts avertissent que les relations avec les chatbots n'offrent qu'une « illusion de lien » susceptible d'aggraver l'isolement) ; Viola Zhou, « *Ma mère et le Dr DeepSeek : en Chine et partout dans le monde, les personnes malades et seules se tournent vers l'IA* », REST OF WORLD (2 septembre 2025), <https://restofworld.org/2025/ai-chatbot-china-sick> (indiquant que des millions de personnes âgées et de malades chroniques en Chine se tournent vers des chatbots IA tels que DeepSeek, qu'ils considèrent comme des médecins de facto, et soulignant que, bien que les utilisateurs trouvent l'IA plus patiente et plus accessible que le système de santé chinois surchargé, les chatbots donnent régulièrement des conseils médicaux erronés, posent des diagnostics erronés et sont incapables de reproduire l'empathie ou le sens des responsabilités d'un médecin humain) ; Geoffrey A. Fowler, « *J'ai laissé ChatGPT analyser une décennie de données de mon Apple Watch. Puis j'ai appelé mon médecin* », WASH. POST (26 janvier 2026), <https://www.washingtonpost.com/technology/2026/01/26/chatgpt-health-apple> (documentant les défaillances et les dangers liés au recours à ChatGPT pour obtenir des informations sur la santé et des conseils médicaux) ; Noelle Perdue, « *La honte prospère dans l'isolement* » : *comment les chatbots pornographiques basés sur l'IA nous isolent tous*, 404 MEDIA (12 janvier 2026), <https://www.404media.co/ai-porn-chatbots-erotic-chatgpt-noelle-perdue> (analysant comment

En résumé, les fonctions essentielles de l'IA dégradent l'expertise, remplacent les relations humaines par des données et l'automatisation, et masquent les choix moraux sous de fausses certitudes numériques. Elles contournent également la réflexion critique systémique dans les domaines où des choix humains intentionnels et des retours d'information provenant de sources extérieures à la « boîte noire » sont nécessaires pour évaluer, itérer et légitimer les règles, les normes et les résultats. Il en résulte que plus les systèmes d'IA sont déployés, moins les institutions deviennent durables et adaptables. En conséquence, les institutions deviendront de plus en plus rigides et délégitimées. Les institutions qui peinent à évoluer et qui manquent de légitimité sociale ne peuvent pas survivre.

I. LES INSTITUTIONS CONDAMNÉES À MORT PAR L'IA

Le soi-disant « Département américain de l'efficacité gouvernementale » (DOGE) est un exemple typique de la manière dont les possibilités offertes par l'IA conduisent à la décomposition institutionnelle.¹⁰³ Le DOGE a utilisé l'IA pour surveiller les fonctionnaires, cibler les immigrants, ainsi que pour combiner et analyser des données fédérales qui, jusqu'alors, avaient été délibérément maintenues séparées pour des raisons de protection de la vie privée et de respect des garanties procédurales.¹⁰⁴ L'expertise humaine a été systématiquement ignorée et marginalisée au profit de l'IA.¹⁰⁵ Les fonctions nécessaires pour opposer une résistance critique aux décisions contestables ont été supprimées et confiées à des systèmes automatisés.¹⁰⁶ Le pouvoir a été centralisé de manière opaque, ce qui a favorisé les abus, les conflits d'intérêts et l'oppression.¹⁰⁷

Mais DOGE n'est qu'un exemple parmi tant d'autres.¹⁰⁸ La FDA a délégué certaines parties de son processus d'autorisation à un système d'IA baptisé « Elsa », qui, selon certaines informations, ne cesse d'inventer des études qui n'ont jamais été menées et de présenter de manière erronée des données réelles

Les chatbots érotiques alimentés par l'IA aggravent l'isolement social en remplaçant la vulnérabilité et la réciprocité inhérentes aux interactions sexuelles et amoureuses humaines) ; Samantha Rose Hill, « *Tech Companies Have Created a Loneliness Doom Loop* », N.Y. TIMES (7 juillet 2025), <https://www.nytimes.com/2025/07/07/opinion/loneliness-ai-social-media.html> (affirmant que l'interaction avec l'IA supprime la vulnérabilité, la négociation et le défi inhérents au contact humain, laissant l'utilisateur dans le rôle de « locuteur et public, toujours valorisé, jamais remis en question »).

103. Voir Larkin, note 62 ci-dessus ; voir également Alexandra Ulmer, Marisa Taylor, Jeffrey Dastin et Alexandra Alper, « *Exclusif : DOGE, la société de Musk, utiliserait l'IA pour espionner des fonctionnaires fédéraux américains, selon des sources* », REUTERS (8 avril 2025, à 06 h 28 PT), <https://www.reuters.com/technology/artificial-intelligence/musks-doge-using-ai-snoop-us-federal-workers-sources-say-2025-04-08> ; Zoë Schiffer, Leah Feiger, Vittoria Elliott, Makena Kelly, Kate Knibbs, David Gilbert, Molly Taft, Aarian Marshall, Paresch Dave et Jake Lahut, « *L'histoire de DOGE, racontée par des fonctionnaires fédéraux* », WIRED (25 septembre 2025, 06 h 00 PT), <https://www.wired.com/story/oral-history-doge-federal-workers> ; Jennifer Schuessler, « *Quand DOGE a lâché ChatGPT sur les sciences humaines* », N.Y. TIMES (7 mars 2026), <https://www.nytimes.com/2026/03/07/arts/humanities-endowment-doge-trump.html> (indiquant que l'initiative DOGE a soumis toutes les subventions fédérales à un système d'IA et a accepté sans discernement les résultats, annulant ainsi des subventions en masse).

104. Voir Larkin, note 62 ci-dessus (« Depuis le lancement officiel de DOGE en janvier, le groupe a exploité l'IA de deux manières principales : en utilisant cette technologie pour analyser les données gouvernementales et en développant des outils internes pour les agences fédérales. L'un des principaux objectifs est d'automatiser autant d'opérations gouvernementales que possible. »).

105. Voir Ufberg, note 62 ci-dessus (traitant de la volonté de DOGE d'utiliser l'IA pour réévaluer les programmes de l'Administration des anciens combattants (VA) et les contrats de l'Administration des services généraux (GSA)).

106. Voir *id.*

107. Voir CELINE McNICHOLAS ET BEN ZIPPERER, « TRUMP PERMET À MUSK ET AU DOGE DE FAIRE FI DES CONFLITS D'INTÉRÊTS », ECON. POL'Y INST. 5-6 (2025).

108. Voir, par exemple, Calo & Citron, « *The Automated Administrative State* », *supra* note 89, p. 799-800.

recherche.¹⁰⁹ Les tribunaux pourraient déléguer des décisions discrétionnaires, telles que la mise en liberté sous caution et la détermination de la peine, à des systèmes algorithmiques promettant neutralité et exhaustivité.¹¹⁰ Les hôpitaux sont encouragés à déléguer les décisions de priorisation et d'assurabilité à des systèmes d'IA censés faire gagner du temps et de l'argent au système de santé en difficulté.¹¹¹ Les enseignants universitaires pourraient s'appuyer sur des assistants d'IA générative pour élaborer des programmes de cours, des diapositives de cours et des supports de lecture lorsqu'on les incite à renouveler et à actualiser leurs cours annuels.¹¹² Mais l'optimisme technologique qui anime ces partenariats entre l'homme et l'IA ignore les caractéristiques essentielles des institutions qui reposent sur la spécificité de l'humanité et le flou de la réalité sociale qui défie les capacités de l'IA.

Des institutions telles que le droit, la médecine et l'enseignement supérieur sont centrées sur l'humain, malgré leur routinisation et leur architecture structurelle.¹¹³ Les schémas institutionnels — ou les « règles du jeu » mentionnées plus haut — peuvent être prévisibles et stables, mais les catégories qui définissent ces règles (telles que les intitulés de poste et les rôles, ou encore la responsabilité et les objectifs de politique publique) sont soumises à une lente évolution et adaptation, fondées sur une réification régulière et un débat concernant leur pertinence, leurs limites et leurs rôles dans la société.¹¹⁴ La participation à la pratique institutionnelle de la médecine, de l'éducation ou du droit, par exemple, exige l'application constante du jugement humain et de catégories flexibles au sein des organisations lorsque les parcours décisionnels sont multiformes, ambigus et non prédéterminés.¹¹⁵ Dois-je inclure telle ou telle lecture dans mon programme ? Dois-je traiter ce patient avec tel ou tel médicament ? Cette personne doit-elle être condamnée à dix mois ou à trois ans ? Les systèmes d'IA se substituent au jugement humain et à l'expertise indépendante, et ils représentent les règles et catégories pertinentes comme étant fixes (plutôt qu'adaptables) sur la base de données rétrospectives de l'IA.¹¹⁶ L'emprise de l'IA sur des institutions essentielles à l'épanouissement humain met en jeu l'État de droit, la quête du savoir, la liberté d'expression et la vie démocratique et civique.

109. Voir Anna Washenko, « Des employés de la FDA affirment que l'IA générative Elsa de l'agence invente de toutes pièces des études entières », ENGADGET (24 juillet 2025), <https://www.engadget.com/ai/fda-employees-say-the-agencys-elsa-generative-ai-hallucinates-entire-studies-203547157.html>.

110. Voir Julia Angwin, Jeff Larson, Surya Mattu et Lauren Kirchner, « *Machine Bias* », PROPUBLICA (23 mai 2016), <https://www.propublica.org/article/machine-bias-risk-assessments-in-criminal-sentencing>.

111. Voir le communiqué de presse de l'Association médicale américaine, « Les médecins s'inquiètent de l'augmentation des refus d'autorisation préalable due à l'IA » (24 février 2025), <https://www.ama-assn.org/press-center/ama-press-releases/physicians-concerned-ai-increases-prior-authorization-denials>.

112. Voir Kashmir Hill, « Les professeurs utilisent ChatGPT, et certains étudiants ne s'en réjouissent pas », N.Y. TIMES (14 mai 2025), <https://www.nytimes.com/2025/05/14/technology/chatgpt-college-professors.html>.

113. Parmi les organisations qui incarnent ces institutions, on peut citer, par exemple, les tribunaux, les hôpitaux et les universités.

114. Voir POLANYI, note 24 ci-dessus, p. 35-44.

115. Voir Rueschemeyer, *supra* note 38.

116. On pourrait également considérer que l'IA ne remplace pas tant le jugement humain qu'elle ne le déplace, tant sur le plan temporel que subjectif. Elle repousse les décisions en amont, au niveau de la conception macro, et transfère la prise de décision de l'expertise, par exemple en matière de soins de santé, vers l'expertise en codage. Nous remercions Ari Waldman pour cette réflexion.

A. ÉTAT DE DROIT

On a beaucoup écrit ces derniers temps sur l'effritement de l'État de droit au sein de démocraties réputées.¹¹⁷ L'État de droit est généralement décrit comme un ensemble de pratiques prévisibles et transparentes, ancrées dans des structures juridiques qui limitent l'usage arbitraire du pouvoir d'État.¹¹⁸ Lorsque les systèmes d'IA se substituent à ces pratiques, ils sapent l'objectif même des institutions juridiques démocratiques, qui est de promouvoir l'État de droit pour une société juste et pacifique. La prévisibilité et la transparence sont essentielles à la responsabilité, qui confère leur légitimité aux institutions juridiques et à la force qu'elles exercent.¹¹⁹ Par exemple, l'interdiction formelle des lois vagues sert ces objectifs ; nous devons connaître la signification et la portée des règles que nous sommes tenus de respecter si nous risquons d'être sanctionnés en vertu de celles-ci.¹²⁰ Les institutions de l'État de droit comportent des structures hiérarchiques et diverses formes d'expertise — par exemple, les jurys et un pouvoir judiciaire indépendant doté d'une instance d'appel — afin de garantir le respect des règles démocratiques et l'égalité devant la justice.¹²¹ De plus, les institutions de l'État de droit deviennent compréhensibles pour leurs justiciables en fournissant des motifs publics justifiant leur application.¹²² L'intégration de systèmes d'IA dans les décisions judiciaires — qu'il s'agisse de peines pénales, de décisions relatives à la mise en liberté sous caution ou de calculs de prestations — porte atteinte à ces caractéristiques et principes fondamentaux de l'État de droit.¹²³

117. Voir Kim Lane Scheppele, *The Life of the Rule of Law*, 20 ANN. REV. L. & SOC. SCI. 17, 20 (2024) (« Les observateurs de la démocratie et de l'État de droit n'ont cessé d'alerter, au cours des deux dernières décennies, sur le fait que le monde traverse une crise touchant ces deux domaines. »).

118. Voir PAUL GOWDER, *THE RULE OF LAW IN THE REAL WORLD* 12–20 (2016) (décrivant la régularité, la publicité et l'égalité verticale comme caractéristiques de l'État de droit) ; cf. *id.*, p. 13 (« [L]a régularité et la publicité protègent ensemble les individus contre la terreur officielle – contre le spectre de fonctionnaires proférant des menaces illimitées et capables d'utiliser leur pouvoir pour faire vivre les individus dans la peur et les contraindre à se comporter de manière soumise. »). Voir également ALBERT VANN DICEY, *INTRODUCTION À L'ÉTUDE DU DROIT CONSTITUTIONNEL* (1885) (définissant l'État de droit à travers

trois piliers essentiels : l'absence de pouvoir arbitraire de l'État, l'égalité devant la loi et la primauté du droit commun ordinaire sur les droits constitutionnels) ; cf. James F. Pfander, « *Dicey's Nightmare: An Essay on the Rule of Law* », 107 CALIF. L. REV. 2037 (2019) (appliquant le cadre théorique de Dicey au contexte américain et à l'atteinte aux droits civils en temps de guerre).

119. Voir la note 103 ci-dessus et les sources qui y sont citées.

120. Voir, par exemple, *Connally v. Gen. Constr. Co.*, 269 U.S. 385, 391 (1926) (jugement selon lequel une loi est inconstitutionnelle en raison de son imprécision lorsque des personnes « d'intelligence moyenne doivent nécessairement en deviner le sens et divergent quant à son application ») ; *Papachristou v. Ville de Jacksonville*, 405 U.S. 156, 165 (1972).

121. Voir GOWDER, *supra* note 118, p. 33.

122. Voir *id.* (« L'idée de raison publique [...] garantit que nous traitons nos concitoyens sur un pied d'égalité en leur fournissant des raisons justifiant ce que nous exigeons d'eux et que nous pouvons raisonnablement espérer qu'ils acceptent. Si tous les sujets de droit savent que les distinctions entre eux sont justifiées par des raisons publiques, ceux qui sont désavantagés par une distinction donnée sont au moins épargnés de l'insulte d'être ignorés ou traités comme des inférieurs, et réconfortés par l'existence d'une raison générale, qui vaut pour tous, justifiant leur traitement. » (citations omises)).

123. Voir Angwin et al., note 110 ci-dessus ; voir également NATHALIE A. SMUHA, « ALGORITHMIC RULE BY LAW : HOW ALGORITHMIC REGULATION IN THE PUBLIC SECTOR ERODES THE RULE OF LAW », p. 10-15, 221-25 (2024) (montrant comment, au sein de l'Union européenne, l'externalisation des décisions administratives vers des systèmes algorithmiques sape les principes démocratiques fondamentaux) ; Aziz Z. Huq, « *A Right to a Human Decision* », 106 VA. L. REV. 611, 613–14 (2020) (décrivant l'omniprésence des décisions algorithmiques dans des domaines de la vie quotidienne revêtant une importance cruciale, y compris au sein du système juridique) ; PASQUALE, *supra* note 61, p. 119–44 (chapitre 5 décrivant les façons à la fois périlleuses et prometteuses dont « les machines jugent les humains ») ; Citron, *Technological Due Process*, *supra* note 89. Pour plus d'informations sur la manière dont l'IA est déjà déployée ou proposée d'une manière qui touche à l'État de droit, voir James Queally, « *Un programme pilote d'IA dans les tribunaux du comté de Los Angeles aidera les juges à rédiger leurs décisions dans certaines affaires* », L.A. TIMES (18 mars 2026),

Imaginez qu'on vous annonce que vous devez 100 000 dollars d'arriérés d'impôts au gouvernement et que des saisies seront portées sur votre logement et vos revenus jusqu'à ce que tous les impôts soient payés. Lorsque vous contestez l'avis d'imposition, on vous répond que le nouveau système d'IA de l'IRS a détecté de nombreux arriérés d'impôts de ce type. Bien que le gouvernement fédéral ne sache pas exactement comment le système est parvenu à cette conclusion, on part du principe qu'il est exempt de tout parti pris humain, qu'il est exhaustif et qu'il ne comporte aucune erreur de calcul. Ou bien, imaginez un juge qui fixe votre peine pour fraude pénale et qui le fait en se situant nettement au-dessus de la recommandation du procureur et des peines récemment prononcées à l'encontre de prévenus se trouvant dans une situation similaire. La juge explique que le système d'IA qu'elle utilise lui garantit d'éviter tout parti pris et qu'il calcule avec précision la durée optimale de la peine d'emprisonnement en équilibrant, d'une manière inconnaissable mais fiable, les objectifs du système pénal que sont la dissuasion, la réinsertion, la rétribution et la mise hors d'état de nuire.¹²⁴ Dans ces deux situations, nous contesterions ces décisions juridiques en tant qu'usage arbitraire du pouvoir public et violation de l'État de droit, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, ces décisions sont illégitimes car elles sont inexplicables, ce qui rend l'usage de la force échappe à toute obligation de rendre des comptes vis-à-vis des justiciables.¹²⁵ Deuxièmement, ces décisions deviennent imprévisibles lorsque leurs motifs sont inconnus ; il est donc impossible de savoir si elles s'appliqueraient de la même manière à une personne ou à une situation similaire, ce qui porte atteinte au principe d'égalité devant la loi.¹²⁶ Enfin, les termes juridiques sont par nature ambigus et susceptibles de multiples interprétations légitimes, et de nombreux concepts sur lesquels reposent ces systèmes constituent des catégories floues qui nécessitent un jugement humain et des explications narratives irréductibles aux statistiques et aux probabilités.¹²⁷ Le désaccord humain sur la signification d'un terme juridique n'est pas un défaut de l'État de droit, c'est une caractéristique. Nous partageons l'avis des économistes John Kay et Mervin King, qui, dans leur ouvrage **Radical Uncertainty: Decision-Making Beyond the Numbers**, affirment :

« La justice ne s'exerce pas sur la base de moyennes, mais au cas par cas.

... Les récits sont le moyen par lequel les êtres humains — qu'ils soient juges, jurés ou simples citoyens

<https://www.latimes.com/california/story/2026-03-18/ai-pilot-program-la-county-courts> (qui rapporte que six juges du comté de Los Angeles testent un outil d'IA destiné à résumer les requêtes et à rédiger des projets de décision, malgré les craintes que les recommandations générées par l'IA ne conditionnent la prise de décision judiciaire avant même qu'une analyse indépendante n'ait lieu) ; Nasser Eledroos, « *La défense pénale n'est pas préparée à l'IA* », EPISTOLARY (12 mai 2025), <https://nasser.blog/criminal-defense-is-unprepared-for-ai-i> (soutenant que les avocats pénalistes sont dangereusement mal équipés pour contester les systèmes d'IA qui génèrent de plus en plus les preuves et les soupçons utilisés contre leurs clients, tandis que les incitations économiques à l'origine du déploiement de ces outils restent invisibles aux yeux des tribunaux).

124. Des recherches récentes montrent que ChatGPT présentait un parti pris systématique en faveur de l'accusation. Voir Rory Pulvino, Dan Sutton et J.J. Naddeo, « *Hiding in Plain Sight : An Empirical Study of Prosecutorial Bias in AI Legal Analysis* », 27 SCL. & TECH. L. REV. (2026), <https://law.stanford.edu/publications/hiding-in-plain-sight-an-empirical-study-of-prosecutorial-bias-in-ai-legal-analysis> (concluant que ChatGPT fait preuve d'un biais systématique en faveur de l'accusation et avertissant que le biais lié à l'automatisation risque d'orienter la prise de décision humaine vers des issues plus sévères, tout en transférant l'élaboration des politiques de justice pénale des procureurs élus vers des entreprises privées spécialisées dans l'IA).

125. Voir Citron, « *Technological Due Process* », *supra* note 89 ; WEBER, *supra* note 17, p. 343-344.

126. Citron, « *Technological Due Process* », *supra* note 89 ; cf. WEBER, *supra* note 17, p. 344 (« [L]es membres de l'organisation, en obéissant au dirigeant, n'obéissent pas à sa personne, mais à des ordres impersonnels »).

127. Voir KAY & KING, *supra* note 95, p. 210-211.

mener nos activités quotidiennes — ordonnent nos pensées et donnent un sens aux éléments de preuve qui nous sont présentés. Le mode de raisonnement juridique, essentiellement abductif, consiste à rechercher la « meilleure explication » — un récit convaincant des événements pertinents pour l'affaire.¹²⁸

Les intrusions algorithmiques dans nos institutions juridiques sapent la raison pour laquelle nous croyons en l'État de droit et le respectons. La prolifération de l'IA dans notre système juridique est de mauvais augure pour l'avenir de l'État de droit et des pratiques sur lesquelles nous comptons pour une société pacifique et juste.¹²⁹

B. L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les universités modernes des XVIII^e et XIX^e siècles ont décentré la religion et mis l'accent sur la quête laïque du savoir.¹³⁰ Ces universités — structures organisationnelles de l'enseignement supérieur — ont établi ce que nous considérons aujourd'hui comme les fondements de la recherche universitaire, à savoir la rigueur, l'objectivité et la liberté académique.¹³¹ L'objectivité est l'idéal selon lequel les affirmations de vérité et les méthodes permettant de les produire — notamment par la méthode scientifique ou tout autre processus empirique reproductible et transparent — sont impartiales et ne sont pas influencées par des intérêts personnels ou des valeurs politiques.¹³² L'autorité et la légitimité de l'enseignement supérieur, tant pour enseigner et diffuser le savoir que pour le produire par le biais de recherches en laboratoire ou d'autres investigations rigoureuses, trouvent leur fondement dans l'engagement envers ces principes fondamentaux.¹³³ Les succès de la recherche et de l'enseignement universitaires, qui contribuent au bien-être de l'humanité grâce au développement de connaissances spécialisées, en particulier dans les sociétés où les universités sont accessibles et où leur mission est libre de toute influence extérieure, témoignent de leur valeur en tant qu'institutions phares de la société contemporaine.

Les universités, ces organisations qui constituent l'enseignement supérieur aux États-Unis, sont « des institutions essentielles à la création de connaissances disciplinaires, et ces connaissances sont produites en faisant la distinction entre les bonnes et les mauvaises idées. Il s'ensuit que la liberté académique ne peut utilement

128. *Id.*

129. Voir, par exemple, Frank Pasquale, « *The Non-Delegable Duty to Think: Judicial Legitimacy and the Limits of Generative AI* », 74 UCLA L. REV. (à paraître en 2026) (démontrant les problèmes majeurs posés par l'utilisation excessive de l'IA dans la prise de décision judiciaire) ; James Grimmelman, Ben Sobel et David Stein, « *Generative Misinterpretation* », 63 HARV. J.L. & LEG. (à paraître en 2026) (montrant en quoi les grands modèles de langage (LLM) sont inadaptés à la prise de décision judiciaire) ; Alicia Solow-Niedermann, « *AI and Doctrinal Collapse* », 78 STAN. L. REV. (à paraître en 2026) (manuscrit, p. 7) (décrivant l'implication de l'IA dans le système juridique comme un « multiplicateur de force » de l'effondrement de la doctrine juridique).

130. Voir JONATHAN R. COLE, LA GRANDE UNIVERSITÉ AMÉRICAINE : SON ASCENSION VERS LA PRÉÉMINENCE, SON RÔLE NATIONAL INDISPENSABLE ET POURQUOI ELLE DOIT ÊTRE PROTÉGÉE, p. 42 (2012) ; voir également Kevin N. Flatt, *La sécularisation des universités occidentales dans une perspective internationale : vers une approche historiciste*, 18 REV. FAITH & INT'L AFFS. 30, 35 (2020).

131. Voir COLE, *supra* note 130, p. 42-43 (2012) ; voir également JONATHAN RAUCH, THE CONSTITUTION OF KNOWLEDGE: A DEFENSE OF TRUTH, p. 100-102 (2021) ; ROBERT C. POST, DÉMOCRATIE, EXPERTISE ET LIBERTÉ ACADÉMIQUE : UNE JURISPRUDENCE DU PREMIER AMENDMENT POUR L'ÉTAT MODERNE, p. 61-62 (2012).

132. Voir RAUCH, *supra* note 131, p. 103.

133. Voir COLE, *supra* note 130, p. 45-46 ; RAUCH, *supra* note 131, p. 70.

« [La liberté d'expression] peut être conceptualisée comme la protection d'un marché des idées. »¹³⁴ Les caractéristiques hiérarchiques et adaptatives de l'enseignement supérieur, fondées sur la liberté académique, garantissent la production de connaissances spécialisées.¹³⁵ Les universités sont intrinsèquement adaptatives car la liberté académique stimule l'étude de problèmes et de questions aussi divers que les populations qu'elles servent.¹³⁶ L'évaluation par les pairs et la recherche décentralisée et impartiale du savoir par le biais de la gouvernance universitaire constituent le modus operandi de la pratique universitaire, permettant aux universités de produire des connaissances de pointe et créatives, et de former des personnes dotées de ces connaissances pour répondre aux problèmes de la société.¹³⁷ Les hiérarchies au sein des universités (telles que la titularisation et la gouvernance par le corps enseignant) servent la fonction d'évaluation par les pairs, en ajustant la production disciplinaire aux critères des domaines concernés, et en itérant la production de connaissances selon des interactions interpersonnelles fondées sur des évaluations mutuelles de l'expertise et de l'honnêteté.¹³⁸ Comme l'a écrit Robert Post, « [n]ous appuyons sur les connaissances d'experts précisément parce qu'elles ont été vérifiées et évaluées par ceux en qui nous avons des raisons d'avoir confiance. Toutes les disciplines vivantes sont des systèmes institutionnels destinés à la production de ces "connaissances" ». ¹³⁹

Les systèmes d'IA dégradent plusieurs aspects de l'enseignement supérieur. Premièrement, ils se déchargent des tâches cognitives qui favorisent l'apprentissage, lequel constitue le moteur essentiel de tout développement d'expertise.¹⁴⁰ Deuxièmement, ils produisent des contenus médiocres, moyens ou uniformisants, ce qui marginalise et étouffe les idées et les contenus exceptionnels qui sont à l'origine des percées intellectuelles et scientifiques.¹⁴¹ « L'enseignement supérieur

134. Voir POST, *supra* note 131, p. 62.

135. ASSOCIATION AMÉRICAINE DES PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ, IN DEFENSE OF KNOWLEDGE AND HIGHER EDUCATION, p. 4 (2020), <https://www.aaup.org/reports-publications/aaup-policies-reports/policy-statements/defense-knowledge-and-higher-education>.

136. Voir RAUCH, *supra* note 131, p. 193–194 ; voir également Alex Russell, « Comment la liberté académique dans les universités génère la plus grande valeur pour la société », U.C. DAVIS LETTERS & SCI. MAG. (6 octobre 2025), <https://lettersandsciencemag.ucdavis.edu/self-society/how-academic-freedom-universities-generates-greatest-value-society>.

137. BRIAN SOUCEK, « L'UNIVERSITÉ QUI A DES OPINIONS : LIBERTÉ ACADÉMIQUE, DIVERSITÉ ET LE MYTHE DE LA NEUTRALITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AMÉRICAIN (2025) (décrivant la liberté académique et la gouvernance du corps enseignant comme les piliers de l'enseignement supérieur) ; voir également Jacalyn Kelly, Tara Sadeghieh et Khosrow Adeli, « Peer Review in Scientific Publications: Benefits, Critiques, & a Survival Guide », 25 J. INT'L FED'N CLINICAL CHEMISTRY & LAB'Y MED., 227, 229 (2014) (« L'évaluation par les pairs est devenue le fondement du système de publication scientifique car [...] elle encourage les auteurs à s'efforcer de produire des travaux de recherche de haute qualité [...] [et] soutient et préserve l'intégrité. ») ; RAUCH, *supra* note 131, p. 93.

138. Voir, par exemple, William R. Cotter, « Why Tenure Works », 82 ACADEME 26, 26–27 (1996) (décrivant le processus d'évaluation interpersonnelle des nominations à la titularisation).

139. POST, *supra* note 131, p. 8.

140. Voir, par exemple, Olivia Guest et Iris van Rooij, « L'IA vide l'enseignement supérieur de sa substance », PROJECT SYNDICATE (17 octobre 2025) <https://www.project-syndicate.org/commentary/ai-will-not-save-higher-education-but-may-destroy-it-by-olivia-guest-and-iris-van-rooij-2025-10> ; Geoff Watkinson, « I'm an AI Power User. It Has No Place in the Classroom. », CHRON. HIGHER EDUC. (18 mars 2026), <https://www.chronicle.com/article/im-an-ai-power-user-it-has-no-place-in-the-classroom> (affirmant que les outils d'IA sont fondamentalement incompatibles avec l'enseignement en classe car ils court-circuitent le processus itératif de réflexion à travers lequel les étudiants développent leur esprit d'analyse) ; voir *infra* partie II.A.

141. Voir Veale et al., *supra* note 70, p. 8. Si les auteurs affirment que l'IA est incapable de prendre des risques intellectuels et qu'elle se limite à « générer un contenu, une structure, un style et un fond statistiquement médians », *id.*, ils suggèrent également que cette limitation préserve, voire amplifie, la valeur de la créativité et de l'expertise humaines ; voir *id.*, p. 7 (« Il n'est pas vrai que l'IA ne puisse pas favoriser la prise de risques intellectuels

l'éducation consiste autant à apprendre à apprendre qu'à acquérir des contenus et des compétences spécifiques. Nous ne devons pas sous-estimer l'effet de l'IA sur les attitudes et les capacités d'acquisition des connaissances, ainsi que sur la volonté de prendre des risques intellectuels.¹⁴² Troisièmement, la prédominance de l'IA modifie fondamentalement la nature des questions que les chercheurs universitaires sont susceptibles de poser et d'élucider, passant de mystères qualitatifs (sur le sens) à des énigmes quantifiables (mesurées uniquement en chiffres et en pourcentages). La prolifération des outils d'IA et le recours à ceux-ci pour la recherche et la production scientifique amplifient et privilégient la quantification, laissant entendre que les recherches et les connaissances qualitatives sont sans importance ou, en fin de compte, réductibles à des réponses quantitatives. Cela restreint et fausse la quête du savoir et marginalise les sciences sociales et humaines qualitatives en les qualifiant d'indignes ou d'illégitimes.¹⁴³

« lorsqu'elle est utilisée comme un outil avec prudence. Cependant, elle ne peut pas penser à la place des étudiants » ; *id.*, p. 4 (affirmant que l'IA « nécessite de la créativité et de l'esprit critique pour être maîtrisée », et que « cette créativité et cette analyse critique constituent un trait humain qui ne peut être ni simplement ni concrètement délégué à des outils d'IA »). Veale et ses coauteurs postulent que, dans un paysage juridique et universitaire saturé de « banalités générées par l'IA [...] le style, la perspicacité et la concision compteront plus que jamais ». *Ibid.* Ils ajoutent que « [l]a réflexion n'est pas indépendante du domaine » et que les résultats de grande valeur dans l'enseignement du droit dépendent du développement par les étudiants de « compétences interpersonnelles cruciales pour [...] des situations complexes et multifformes où le lien humain, plutôt que le solutionnisme technologique, revêt une importance fondamentale ». *Ibid.*, p. 5.

142. *Ibid.*, p. 3. Des chercheurs ont constaté que la prise de risques intellectuels chez les étudiants est menacée par plusieurs facteurs, car un climat universitaire de plus en plus « corporatisé » rend les étudiants vulnérables aux efforts déployés par les entreprises d'IA pour les inciter à dépendre de leurs logiciels. *Voir ibid.*, p. 9 (« Les cabinets d'avocats interviennent de plus en plus tôt dans le parcours universitaire des étudiants, vérifiant leurs notes en vue de stages très convoités, ce qui laisse de moins en moins de temps aux étudiants pour se sentir libres de prendre des risques intellectuels. ») ; Meghan Tribe & Tatyana Monnay, « *Big Law Skips Ahead of On-Campus Recruiting in Talent Race* », BLOOMBERG L. (22 avril 2024), <https://news.bloomberglaw.com/business-and-practice/big-law-skips-ahead-of-on-campus-recruiting-in-race-for-talent> ; Staci Zaretsky, « *L'explosion des offres des grands cabinets d'avocats ajoute un stress inutile à la vie des étudiants en droit* », ABOVE THE L. (15 septembre 2023), <https://abovethelaw.com/2023/09/biglaws-exploding-offers-are-adding-unnecessary-stress-to-law-students-lives>. Les attitudes des universités à l'égard de ces pratiques de recrutement varient considérablement. *Cf.* « *Politiques de recrutement de la faculté de droit de l'UC Berkeley* », U.C. BERKELEY, SCH. OF L. (14 août 2025), <https://www.law.berkeley.edu/careers/for-employers/berkeley-law-recruiting-policies> (interdisant les offres variables et les primes à la signature, ainsi que les entretiens pendant les périodes de lecture et d'examens), et les politiques de recrutement de la NW. PRITZKER SCH. OF L., <https://www.law.northwestern.edu/career/employers/recruiting-policies> (dernière consultation le 28 mars 2026) (prévoyant une période de réflexion minimale de quatorze jours pour les offres d'été destinées aux étudiants de deuxième année, l'interdiction des délais variables et un mécanisme structuré de prolongation de l'OCI), ainsi que les Politiques de recrutement : Faculté de droit Antonin Scalia, GEO. MASON U., https://www.law.gmu.edu/career/recruiting_policies (dernière consultation le 24 janvier 2026) (autorisant le recrutement préalable à l'OCI ou « prérecrutement » avec des restrictions minimales). L'Association nationale pour le placement des juristes (National Association for Law Placement) a refusé de prendre position sur la question. *Voir de manière générale* la lettre de Karl Riehl, président de la National Association for Law Placement, et de Nikia Gray, directrice exécutive de la National Association for Law Placement, adressée au conseil d'administration concernant le recrutement avant l'OCI (28 février 2023), <https://www.nalp.org/uploads/PFERP/OpenLettertoMembersrePrecruitingFINAL.pdf> (reconnaissant les demandes d'orientations de la part de la NALP, mais refusant de donner des « directives unilatérales » sur la question). Veale et ses coauteurs notent que les pratiques de recrutement prédatrices touchent de manière disproportionnée les étudiants issus de milieux défavorisés, qui, « sans véritable filet de sécurité matériel, peuvent se sentir intrinsèquement moins à même de prendre des risques [intellectuels] », ce qui les rend plus vulnérables aux tactiques des entreprises d'IA cherchant à favoriser la dépendance à l'égard de leurs services. Veale et al., *supra* note 70, p. 9. Les auteurs observent en outre que cette dynamique « s'inscrit parfaitement dans l'histoire des modèles économiques de l'économie numérique visant à créer une dépendance ». *Ibid.*, p. 8. Tant que les universités n'adopteront pas de mesures concrètes pour mettre un frein à ces pratiques, la probabilité que les étudiants prennent des risques intellectuels restera faible, et ceux-ci seront plus enclins à se tourner vers l'IA. *Voir* Richard Watermeyer, Lawrie Phipps, Donna Lanclos et Cathryn Knight, « *Generative AI and the Automating of Academia* », 6 POSTDIGITAL SCI. & EDUC. 446, 460 (9 octobre 2024) (« [N]ous en apprenons bien plus sur le monde universitaire à travers le prisme de l'IA générative que sur l'IA générative elle-même. »).

143. Alice Speri, « *Just Not Monetizable : Humanities Programs Face Existential Crisis at U.S. Universities* », GUARDIAN (20 janvier 2026), <https://www.theguardian.com/us-news/2026/jan/20/universities-humanities->

Prétendre que les systèmes d'IA générative ne sont que des « outils » d'apprentissage ou des « outils » d'expertise revient à négliger les mécanismes fondamentaux qui régissent l'enseignement supérieur : l'interaction entre les êtres humains à la recherche d'explications véridiques tant pour les phénomènes naturels que sociaux. La connaissance humaine et sa production n'ont absolument rien à voir avec l'« apprentissage automatique », ce terme de l'informatique qui désigne la manière dont des machines programmées par des algorithmes itèrent des résultats à partir d'ensembles de données de plus en plus volumineux.¹⁴⁴ En règle générale, les machines peuvent calculer plus rapidement et avec plus de précision que les humains. Mais la connaissance essentielle à l'épanouissement humain consiste à résoudre des mystères soumis à ce que les économistes John Kay et Mervin King appellent une « incertitude radicale », et non des problèmes « pour lesquels la quantification des probabilités constitue un guide indispensable ».¹⁴⁵

Enfin, la prédominance de l'IA dans l'enseignement supérieur sapera la confiance nécessaire au maintien de ses fonctions.¹⁴⁶ Lorsque l'IA générative se substituera au jugement des professeurs d'université — comme dans le cas récemment critiqué à Northeastern

; « *Le budget proposé par Trump entraînerait des coupes "catastrophiques" dans le domaine des sciences* », SCIENCE (2 mai 2025, à 17 h 40 ET) (proposant de supprimer le Fonds national pour les sciences humaines et l'Institut des sciences des musées et des bibliothèques), <https://www.science.org/content/article/trump-s-proposed-budget-would-mean-disastrous-cuts-science> ; Brian Merchant & Emily J. Levine, « *Si l'IA rédige les travaux et que l'IA les lit, avons-nous encore besoin d'être là ?* », BLOOD IN THE MACH. (5 mars 2026), <https://www.bloodinthemachine.com/p/if-ai-is-writing-the-work-and-ai> (indiquant que l'IA a aggravé la crise du plagiat dans l'enseignement supérieur alors que les universités signent des contrats colossaux avec des entreprises spécialisées dans l'IA, laissant aux enseignants en classe le soin d'en subir les conséquences).

144. Voir, par exemple, Robert Epstein, « *The Empty Brain* », AEON (18 mai 2016), <https://aeon.co/essays/your-brain-does-not-process-information-and-it-is-not-a-computer> (« [L]es ordinateurs fonctionnent bel et bien à partir de *représentations symboliques* du monde. Ils stockent et récupèrent réellement des données. Ils traitent réellement l'information. Ils disposent réellement de *mémoires* physiques. Ils sont réellement guidés dans tout ce qu'ils font, sans exception, par *des algorithmes*. Les humains, en revanche, ne le sont pas — ne l'ont jamais été et ne le seront jamais. ») ; Yasemin Saplakoglu, « *AI Is Nothing like a Brain, and That's OK* », QUANTA MAG. (30 avril 2025), <https://www.quantamagazine.org/ai-is-nothing-like-a-brain-and-thats-ok-20250430> ; Prakansha Charles, « *L'IA peut-elle penser comme les humains ? La vérité derrière la conscience de l'IA* », PROFIT.CO (7 mars 2025), <https://www.profit.co/blog/behavioral-economics/can-ai-think-like-humans-the-truth-behind-ai-consciousness>.

145. KAY & KING, note 95 *ci-dessus*, p. 22.

146. Une grande partie de la littérature disponible examine en quoi l'intégration de l'IA dans les programmes universitaires désavantage les enseignants. Voir, par exemple, JANJA KOMLJENOVIC & BEN WILLIAMSON, EDUC. INT'L RSCH., BEHIND THE PLATFORMS : SAFEGUARDING INTELLECTUAL PROPERTY RIGHTS AND ACADEMIC FREEDOM IN HIGHER EDUCATION 11–12 (2024) (mettant en garde contre un modèle académique dans lequel « le pouvoir discrétionnaire pédagogique est transféré aux plateformes » et où les enseignants sont privés de la possibilité « de déterminer de manière autonome comment et quoi enseigner, ainsi que la manière dont les supports pédagogiques sont présentés aux autres ») (citant Mathieu Deflem, « *The Right to Teach in a Hyper-Digital Age: Legal Protections for (Post-) Pandemic Concerns* », 58 SOC. SCI. & PUB. POL'Y 204, 209 (2021)). D'autres commentateurs adoptent un point de vue plus cynique, suggérant que certains enseignants préfèrent ne pas s'impliquer profondément dans le travail des élèves et saisiront toute occasion d'externaliser leurs responsabilités. Voir, par exemple, Watermeyer et al., *supra* note 142, p. 455 (enquête menée auprès d'enseignants au Royaume-Uni révélant « des jugements de valeur concernant des fonctions académiques qui pourraient raisonnablement être considérées comme importantes, mais que certains répondants jugeaient indignes de leur attention personnelle et confiaient à l'IA générale ») ; voir également SOUTH PARK, *supra* note 97 (montrant M. Garrison apprenant que les élèves utilisent ChatGPT pour tricher et se mettant simplement à l'utiliser pour noter leurs travaux) ; cf. *supra* Partie II (examinant comment l'IA isole les individus, érode l'empathie, externalise la responsabilité et affaiblit les liens sociaux). Quoi qu'il en soit, il ne fait guère de doute que les enseignants sont confrontés à des incitations puissantes et légitimes à agir à l'encontre des intérêts des élèves en recourant à l'IA. Voir de manière générale Rahul Kumar, « *L'utilisation de l'intelligence artificielle par les enseignants pour noter les travaux des étudiants : un cas aux implications nombreuses* », INT'L J. EDUC. INTEGRITY, 2023, p. 1 (illustrant comment les pressions visant à concilier vie professionnelle et vie privée, à accroître l'efficacité et à obtenir la titularisation encouragent les enseignants à s'appuyer sur l'IA pour la notation et le retour d'information, ce qui soulève des préoccupations tant en matière de vie privée que d'éthique).

À l'université, les étudiants perdent confiance en leurs enseignants et en ce qu'ils apprennent.¹⁴⁷ Cette perte de confiance sape la réputation de l'enseignement supérieur au sein de la communauté au sens large, ainsi que la légitimité de l'université à percevoir des frais de scolarité et à investir dans les installations, les infrastructures et le personnel. Cela freine à son tour le développement, la portée et l'impact des résultats de l'enseignement supérieur, qui sont censés servir l'intérêt général, comme la science fondamentale qui alimente les vaccins et les énergies renouvelables, ou encore la culture politique qui soutient l'autonomie démocratique.

Cet effet corrosif de la méfiance alimente encore davantage la stratégie autoritaire qui se déploie sous l'administration Trump et dont la caractéristique essentielle est d'attaquer, puis de contrôler à terme l'enseignement supérieur dans son ensemble.¹⁴⁸ En bref, l'IA est un cancer pour la structure institutionnelle de l'enseignement supérieur en raison de ses possibilités. Elle sape l'expertise en encourageant le déchargement cognitif, la stagnation des connaissances et l'atrophie des compétences. Elle court-circuite la prise de décision en aplatissant les hiérarchies d'autorité bénéfiques au sein des organisations éducatives, en semant la méfiance et en écartant les humains des points de contention importants. Et elle isole les humains au sein des environnements d'apprentissage, privant l'enseignement supérieur des liens interpersonnels dont il a besoin pour favoriser un objectif commun et s'adapter aux changements de circonstances requis pour la recherche et l'éducation futures.¹⁴⁹

147. Note 112 ci-dessus ; voir également Janet Kraynak, « *Lured by AI, Colleges Are Sleepwalking into Irrelevance* », CHRON. HIGHER EDUC. (21 janvier 2026), <https://www.chronicle.com/article/lured-by-ai-colleges-are-sleepwalking-into-irrelevance> (où l'on fait valoir que les universités répètent les erreurs de l'ère des réseaux sociaux en intégrant sans discernement l'IA dans la vie du campus sous le couvert d'une rhétorique artificielle prônant son caractère inévitable, au lieu d'affirmer leur rôle de critiques indépendantes de ces systèmes et de doter les étudiants des outils cognitifs nécessaires pour résister à la dépendance algorithmique).

148. Voir, par exemple, Emma Green, « *Inside the Trump Administration's Assault on Higher Education* », NEW YORKER (13 octobre 2025), <https://www.newyorker.com/magazine/2025/10/20/inside-the-trump-administrations-assault-on-higher-education>.

149. Siva Vaidhyanathan, « *Strategic Mumblespeak* », SLATE (15 juin 2012), <https://slate.com/news-and-politics/2012/06/teresa-sullivan-fired-from-uva-what-happens-when-universities-are-run-by-robber-barons.html> (« Les universités n'ont pas de "modèles économiques". Elles ont des missions complémentaires d'enseignement, de recherche et de service public. Pourtant, ces dirigeants considèrent les universités comme un ensemble de transactions commerciales, plutôt que comme une... mosaïque de créativité, d'expérimentation, de réflexion rigoureuse, de préservation, de loisirs, de vision, de débat critique, d'espaces de contemplation, de puissantes sources d'information, d'invention et de capital humain inestimable »). Les universités ne sont bien sûr pas les seules institutions éducatives menacées par les systèmes d'IA. Les établissements scolaires de la maternelle à la terminale se dégraderont également progressivement, à mesure que les élèves perdront la capacité de développer leurs connaissances, se verront confrontés à un monde de plus en plus sclérosé et homogénéisé, et passeront à côté de relations humaines essentielles. Un rapport du Center for Democracy and Technology sur les risques de l'IA pour les établissements scolaires indique que « [l']une des conséquences négatives de l'IA sur les élèves est qu'elle nuit à leur capacité à nouer des relations significatives avec leurs enseignants, selon le rapport. La moitié des élèves s'accordent à dire que l'utilisation de l'IA en classe les fait se sentir moins proches de leurs enseignants. La diminution des liens entre pairs résultant de l'utilisation de l'IA est également une source de préoccupation pour les enseignants (47 %) et les parents (50 %), selon le rapport. » Jennifer Vilcarino & Lauraine Langreo, « *L'utilisation croissante de l'IA dans les écoles s'accompagne d'importants inconvénients pour les élèves* », EDUC. WEEK (8 octobre 2025), <https://www.edweek.org/technology/rising-use-of-ai-in-schools-comes-with-big-downsides-for-students/2025/10> (citant ELIZABETH LAIRD, MADDY DWYER & HANNAH QUAY-DE LA VALLEE, CTR. FOR DEMOCRACY & TECH., « MAIN DANS LA MAIN : L'ADOPTION DE L'IA PAR LES ÉCOLES EST LIÉE À UNE AUGMENTATION DES RISQUES POUR LES ÉLÈVES » (8 octobre 2025), <https://cdt.org/wp-content/uploads/2025/10/CD-T-2025-Hand-in-Hand-Polling-111225-accessible.pdf>) ; FAITH BONINGER & T. PHILIP NICHOLS, CENTRE NATIONAL DES POLITIQUES ÉDUCATIVES, ADAPTÉES À LEUR OBJECTIF ? COMMENT LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES COMMERCIALES ACTUELLES SOUVERTENT LES OBJECTIFS CLÉS DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE 4 (2025), <https://necp.colorado.edu/publication/digital-platforms>. L'enseignement supérieur est un autre domaine important où les possibilités offertes par l'IA menacent l'ensemble du projet. Veale et al., *supra* note 70, p. 13.

C. LIBERTÉ D'EXPRESSION ET JOURNALISME

Peu d'institutions sont plus essentielles à préserver que la presse libre.¹⁵⁰ Mais la « production de masse » générée par l'IA – ce contenu bon marché, automatique et irréfléchi rendu possible par l'IA – menace de contaminer notre discours public et d'encombrer nos fils d'actualité. Par « presse libre », nous entendons l'entreprise collective de personnes œuvrant pour maintenir la sphère publique de l'information et du débat, faciliter le discours public à ce sujet, éduquer le public afin de clarifier les enjeux du débat et, dans le meilleur des cas, jouer le rôle de garde-fou en demandant des comptes aux puissants.¹⁵¹ Le besoin urgent de sauver la presse des possibilités destructrices de l'IA a été parfaitement exprimé récemment par le pape Léon XIV. Lors d'un discours prononcé en italien, le pape a déclaré :

Le libre accès à l'information est un pilier qui soutient l'édifice de nos sociétés, et c'est pour cette raison que nous sommes appelés à le défendre et à le garantir. [I]l est clair

que les médias jouent un rôle crucial dans la formation des consciences et le développement de l'esprit critique... L'intelligence artificielle transforme notre façon de recevoir l'information et de communiquer, mais qui l'oriente et à quelles fins ? Nous devons faire preuve de vigilance afin de veiller à ce que la technologie ne se substitue pas aux êtres humains, et à ce que l'information et les algorithmes qui la régissent aujourd'hui ne soient pas entre les mains d'une poignée de personnes.¹⁵²

Les possibilités destructrices de l'IA laissent présager un véritable chaos pour la presse. Tout d'abord, le phénomène de « slop » lié à l'IA a déjà dévalorisé et sapé l'expertise et la légitimité des médias de confiance, et a pollué la sphère publique.¹⁵³ Et lorsqu'il y a une surabondance d'informations bon marché, la société souffre d'une pénurie d'attention, ce qui

150. Erin Carroll, « *Press Benefits and the Public Imagination* », KNIGHT FIRST AMEND. INST. (13 juin 2024), <http://knightcolumbia.org/blog/press-benefits-and-the-public-imagination> ; Julie Gerstein et Margaret Sullivan, « *Can AI Tools Meet Journalistic Standards?* », COLUM. JOURNALISM REV. (26 juin 2025), <https://www.cjr.org/analysis/can-ai-tools-meet-journalistic-standards.php> ; JASON WHITTAKER, TECH GIANTS, ARTIFICIAL INTELLIGENCE, AND THE FUTURE OF JOURNALISM 8 (2019).

151. Pour un résumé récent des débats concernant la « clause relative à la presse » du Premier amendement, en particulier sa portée et ses limites, sa distinction par rapport à la clause relative à la liberté d'expression, ainsi que la relation particulière de cette clause avec la démocratie, voir FLOYD ABRAMS, SANDRA BARON, LEE LEVINE & JACOB M. SCHRINER-BRIGGS, FLOYD ABRAMS INST. FOR FREEDOM OF EXPRESSION, THE PRESS CLAUSE : THE FORGOTTEN FIRST AMENDMENT 37–55 (2024), <https://law.yale.edu/sites/default/files/documents/area/center/isp/abrams-institute-the-press-clause-report.pdf>. Voir également PAUL HORWITZ, FIRST AMENDMENT INSTITUTIONS 161 (2013) (affirmant que la presse est « essentiellement une entreprise professionnelle » qui apporte « un riche bagage d'expérience, d'expertise et de connaissance institutionnelle de soi » lui permettant d'« apporter des contributions significatives à l'infrastructure du discours public ») ; cf. Vicki C. Jackson, « *Knowledge Institutions in Constitutional Democracy: Reflections on 'the Press'* », 14 J. MEDIA L. 275, 280 (2022).

152. Austl. Assoc. Press, « *Vous n'allez pas croire quelle pratique dégradante le pape vient de condamner* », GUARDIAN (9 octobre 2025), <https://www.theguardian.com/australia-news/2025/oct/10/you-wont-believe-what-degrading-practice-the-pope-just-condemned>.

153. Voir Iris van Rooij, « *AI Slop and the Destruction of Knowledge* », IRIS VAN ROOIJ (12 août 2025), <https://irisvanrooijcogsci.com/2025/08/12/ai-slop-and-the-destruction-of-knowledge> ; Jason Koebler, « *Les vidéos d'« histoire ennuyeuse » générées par l'IA inondent YouTube et étouffent la véritable histoire* », 404 MEDIA (2025), <https://www.404media.co/ai-generated-boring-history-videos-are-flooding-youtube-and-drowning-out-real-history> ; Tom Jones, « *Vous lisez un article en ligne ? on ne sait plus s'il a été rédigé par un humain ou par une IA* », SHERWOOD NEWS (15 oct. 2025), <https://sherwood.news/tech/reading-an-article-online-its-now-a-coin-flip-whether-it-was-authored-by-a> ; Zoë Schiffer & Louise Matsakis, « *OpenAI s'apprête à lancer une application sociale dédiée aux vidéos générées par l'IA* », WIRED (29 septembre 2025), <https://www.wired.com/story/openai-launches-sora-2-tiktok-like-app>.

rend plus difficile que jamais de réagir aux inexactitudes et d'attirer l'attention nécessaire.¹⁵⁴ Il en résulte un état déplorable de la sphère publique, paralysée et affaiblie par ce que les chercheurs appellent le principe de l'« asymétrie des conneries », ou loi de Brandolini : « l'énergie nécessaire pour réfuter les conneries est d'un ordre de grandeur supérieur à celle requise pour les produire ».¹⁵⁵ Bien sûr, tout cela est antérieur à l'IA également. Internet nous a également lamentablement déçus à cet égard, avec une surabondance d'informations similaire et ce que Cory Doctorow a qualifié d'« enshittification ».¹⁵⁶ Mais la vitesse et les qualités inégales des contenus de mauvaise qualité générés par l'IA ont fait basculer le journalisme dans une toute nouvelle dimension où l'expertise est sapée.

Les journalistes et le journalisme ont intégré l'IA dans leurs fonctions de recherche et de production, tentant désespérément de survivre sur le terrain concurrentiel du secteur de l'information et de l'économie de l'attention.¹⁵⁷ Mais les « déchets » générés par l'IA menacent la fiabilité informationnelle de modèles d'IA entiers, sur lesquels repose la promesse de précision et d'efficacité de l'IA. Kate Crawford, spécialiste de l'IA, a écrit que ces « déchets » deviennent véritablement un problème lorsque les modèles commencent à s'autodétruire, expliquant que :

De nombreuses études ont montré que les systèmes d'IA se dégradent lorsqu'ils sont alimentés par une trop grande quantité de leurs propres productions — un phénomène que les chercheurs appellent MAD (Model Autophagy Disease, ou « maladie de l'autophagie des modèles »). En d'autres termes, l'IA va s'autodétruire, puis s'effondrer progressivement dans l'absurdité et le bruit. Cela se produit lentement au début, puis d'un seul coup. Les chercheurs comparent ce phénomène à la maladie de la vache folle.¹⁵⁸

Plus le journalisme est façonné par les systèmes d'IA et y répond, plus il est probable que les résultats soient moins précis, moins pertinents, plus homogènes et moins diversifiés ou représentatifs de ses lecteurs. Tout devient insipide, et la notion même d'« actualité » (nouvelles informations, détails factuels, voire débat critique) disparaît.

La capacité des systèmes d'IA à produire des textes plausibles et « suffisamment bons » incite à prendre des raccourcis dans un système qui exige une attention humaine et une prise de risque intellectuelle. Dans le journalisme, les systèmes d'IA risquent d'occulter le rôle essentiel que jouent les journalistes : savoir quelles questions poser et avoir le courage de les poser. Il faut du courage moral pour dire efficacement la vérité au pouvoir. Les systèmes d'IA ne peuvent pas faire preuve de courage, mais le meilleur journalisme s'expose à la colère des puissants. Les systèmes d'IA,

154. Zeynep Tufekci, « *Le deepfake d'A.O.C. était terrible. La solution proposée est illusoire* », N.Y. TIMES (11 août 2025), <https://www.nytimes.com/2025/08/11/opinion/alexandria-ocasio-cortez-deepfake-ai.html>.

155. Phil Williamson, « *Prenez le temps et faites l'effort de corriger les fausses informations* », 540 NATURE 171, 171 (2016), <https://www.nature.com/articles/540171a>.

156. CORY DOCTOROW, « ENSHITTIFICATION : POURQUOI TOUT A SOUDAINEMENT EMPIRÉ ET QUE FAIRE » À CE SUJET 3, 57–58 (2025) (décrivant comment les plateformes et services en ligne à double face voient leur qualité se dégrader au fil du temps, en grande partie pour mieux servir les clients professionnels (tels que les annonceurs) plutôt que les consommateurs, et pour maximiser les profits à court terme des actionnaires).

157. FELIX M. SIMON, COLUM. JOURNALISM REV., L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ACTUALITÉ : COMMENT L'IA RÉORGANISE, RATIONALISE ET TRANSFORME LE JOURNALISME ET LA SPHÈRE PUBLIQUE 3 (6 février 2025), https://www.cjr.org/tow_center_reports/artificial-intelligence-in-the-news.php ; Isabella Simonetti, « *Une révolution de l'IA s'annonce dans les médias, et cette journaliste y croit à fond* », WALL ST. J. (26 mars 2026), https://www.wsj.com/business/media/an-ai-upheaval-is-coming-for-media-this-journalist-is-already-all-in-3511d951?st=7VgA8T&reflink=article_copyURL_share.

158. Kate Crawford, « *Eating the Future : The Metabolic Logic of AI Slop* », E-FLUX ARCHITECTURE (2025), <https://www.e-flux.com/architecture/intensification/6782975/eating-the-future-the-metabolic-logic-of-ai-slop>.

Par ailleurs, ce *sont* les puissants — conçues et déployées par les organisations les plus puissantes et les personnes les plus riches de la planète (pensez à Elon Musk, Jeff Bezos, Bill Gates et Mark Zuckerberg, ainsi qu'aux entreprises qu'ils possèdent).¹⁵⁹ Les travaux de Julie Cohen sur l'oligarchie et les infrastructures montrent à quel point les plateformes savent utiliser efficacement leurs avantages en termes de pouvoir pour échapper à toute responsabilité démocratique.¹⁶⁰

Le journalisme est une profession dotée de pratiques et de normes qui guident la recherche fiable des « qui, quoi, quand, où et pourquoi ». ¹⁶¹ Mais ces questions et ces réponses ne constituent pas seulement ce qui fait du journalisme ce qu'il est en tant qu'institution civique qui fournit à une société libre les informations et les débats essentiels à l'autogouvernance et à la poursuite de l'épanouissement collectif de l'humanité. Le journalisme se définit par son dialogue adaptatif et réactif face à l'évolution des événements sociaux, politiques et économiques, ainsi que par sa sensibilité au pouvoir. Or, les systèmes d'IA ne sont pas adaptatifs au sens où ils ne tiennent pas compte de la complexité humaine, et ils sont indifférents au pouvoir. Les systèmes d'IA sont des outils de reconnaissance de modèles ; ils ne peuvent ni discerner ni produire de « nouvelles ». De plus, les journalistes doivent dire à leurs lecteurs et téléspectateurs des choses qu'ils ne souhaitent peut-être pas entendre. Pour cela, les journalistes doivent s'exprimer avec une autorité institutionnelle et éviter la flagornerie. Or, plus les résultats des systèmes d'IA sont peu pertinents et peu réactifs, plus ils privent le journalisme de son autorité ; et ces résultats habituent les lecteurs à s'attendre à des contenus dociles et sans heurts. Le journalisme produit par des humains sera ignoré, et l'un des fondements de notre Premier Amendement — dont l'objectif est de permettre l'autonomie gouvernementale et de résister à la tyrannie — sera vidé de sa substance.

D. DÉMOCRATIE ET VIE CIVIQUE

Dans son ouvrage magistral intitulé **Bowling Alone : The Collapse and Revival of American Community**, le politologue Robert Putnam a écrit :

Pendant les deux premiers tiers du XXe siècle, un puissant courant a entraîné les Américains vers un engagement toujours plus profond dans la vie de leurs communautés, mais [à partir des années 1960] — silencieusement, sans avertissement — ce courant s'est inversé et nous avons été emportés par un contre-courant traître. Sans que, dans un premier temps,

159. COHEN, *supra* note 56, p. 42. Musk est propriétaire de X (anciennement Twitter) et de xAI, en plus de Tesla, SpaceX et plusieurs autres entreprises. Jeff Bezos est propriétaire d'Amazon, du Washington Post et de Blue Origin. Amazon est un acteur clé du développement de l'IA générative et un défenseur de l'IA « agentique ». Paresh Dave, « *Amazon's New Venture Quietly Acquired an Agentic Computing Startup* », WIRED (26 novembre 2025), <https://www.wired.com/story/jeff-bezos-new-ai-company-acquired-agentic-computing-startup>. Bill Gates, qui figure également parmi les hommes les plus riches du monde, est propriétaire de Microsoft, qui détient une participation importante dans OpenAI, l'une des principales entreprises du secteur de l'IA. Mark Zuckerberg est propriétaire de Meta, qui regroupe Facebook, Instagram et WhatsApp, et investit actuellement plus de 600 milliards de dollars dans des centres de données dédiés à l'IA. Voir « *Meta prévoit de dépenser 600 milliards de dollars US à mesure que ses centres de données d'IA se développent* », REUTERS (7 novembre 2025, à 10 h 23 PT), [https://www.reuters.com/business/meta-plans-600-billion-us-spend-ai-data-centers-expand-2025-11-](https://www.reuters.com/business/meta-plans-600-billion-us-spend-ai-data-centers-expand-2025-11-07)

07. Pour d'autres statistiques sur la fortune et la propriété, voir Phoebe Liu, « *Les milliardaires du boom de l'IA : ces magnats de la tech ont rejoint le classement Forbes en 2025* », FORBES (1er avril 2025), <https://www.forbes.com/sites/phoebeliu/2025/03/31/ai-boom-billionaires-these-tech-moguls-new-joined-billionaires-list-2025> ; Theron Mohamed, « *Les 10 personnes les plus riches du monde ont vu leur fortune augmenter de 500 milliards de dollars cette année, grâce au boom de l'IA* », BUS. INSIDER (28 octobre 2025), <https://www.businessinsider.com/10-richest-people-ai-boom-tech-wealth-musk-ellison-zuck-2025-10>.

160. Julie E. Cohen, « *Oligarchie, État et Cryptopia* », 94 FORDHAM L. REV. 563, 581 (2025).

161. John Kroll, « *Digging Deeper Into the 5 W's of Journalism* », INT'L JOURNALISTS' NETWORK (30 octobre 2018), <https://ijnet.org/en/story/digging-deeper-5-ws-journalism>.

Comme on peut le constater, nous avons été éloignés les uns des autres et de nos communautés au cours du dernier tiers de siècle.¹⁶²

Pour Putnam, ce repli sur soi vide de sa substance le cœur même de la civilisation moderne : le capital social, c'est-à-dire les réseaux sociaux et les normes de réciprocité qui y sont associées.¹⁶³ L'un des concepts clés indispensables au fonctionnement d'une société est l'idée de « réciprocité généralisée » : « Je ferai cela pour toi sans attendre quoi que ce soit de précis en retour, avec la certitude que quelqu'un d'autre fera quelque chose pour moi plus tard. »¹⁶⁴ Putnam a écrit : « [Une] société caractérisée par la réciprocité généralisée est plus efficace qu'une société marquée par la méfiance. Fiabilité

« lubrifie la vie sociale ».¹⁶⁵ À mesure que les individus s'isolent et se retirent de la vie publique, la confiance disparaît, et avec elle le capital social.¹⁶⁶ Cela affecte à son tour l'institution de la démocratie délibérative, qui « repose sur un idéal selon lequel les citoyens se réunissent sur un pied d'égalité et dans le respect mutuel pour discuter des enjeux politiques auxquels ils sont confrontés et, sur la base de ces discussions, décider des politiques qui auront ensuite une incidence sur leur vie ».¹⁶⁷

Si nous continuons à adopter l'IA sans relâche, le capital social et les normes de réciprocité s'affaibliront, et notre fondement — la démocratie et la vie civile — ne tiendra pas.¹⁶⁸ En effet, les systèmes d'IA sapent l'expertise, court-circuitent la prise de décision

162. ROBERT D. PUTNAM, *BOWLING ALONE : THE COLLAPSE AND REVIVAL OF AMERICAN COMMUNITY*, p. 27 (Simon & Schuster 2020) (2000) (révisé et mis à jour).

163. *Id.*, p. 19 (« Tout comme un tourneur (capital physique) ou des études supérieures (capital humain) peuvent accroître la productivité (tant individuelle que collective), les contacts sociaux influent eux aussi sur la productivité des individus et des groupes. »).

164. *Ibid.*, p. 20-21. Putnam s'inspire largement d'Alexis de Tocqueville, dont le célèbre ouvrage *De la démocratie en Amérique* présentait la version américaine de la démocratie comme un modèle d'autogouvernance équilibré par l'engagement civique. Voir *ibid.*, p. 48 (citant de Tocqueville : « Les Américains de tous âges, de toutes conditions et de tous tempéraments ne cessent de former des associations [...] auxquelles tous prennent part »).

165. *Id.*, p. 21.

166. *Id.*, p. 134-137 (« La confiance ancrée dans des relations personnelles solides, fréquentes et imbriquées dans des réseaux plus larges est parfois appelée "confiance épaisse". En revanche, une confiance plus "fine" envers "l'autre généralisé", comme votre nouvelle connaissance rencontrée au café, repose également implicitement sur un certain contexte de réseaux sociaux partagés et d'attentes de réciprocité. La confiance « mince » est même plus utile que la confiance « épaisse », car elle étend le rayon de la confiance au-delà du cercle des personnes que nous pouvons connaître personnellement. Cependant, à mesure que le tissu social d'une communauté s'effiloche, son efficacité à transmettre et à maintenir les réputations diminue, et son pouvoir de sous-tendre les normes d'honnêteté, de réciprocité généralisée et de confiance « mince » s'affaiblit. » (citations omises)).

167. Andre Bächtiger, John S. Dryzek, Jane Mansbridge et Mark D. Warren, « *Deliberative Democracy: An Introduction* », dans *THE OXFORD HANDBOOK OF DELIBERATIVE DEMOCRACY* (2018) (« Nous définissons la délibération au sens le plus large comme une communication mutuelle impliquant l'évaluation et la réflexion sur les préférences, les valeurs et les intérêts concernant des questions d'intérêt commun. »).

168. Avec toutes mes excuses à William Butler

Yeats : Tournant et tournant dans le tourbillon qui

s'élargit, Le faucon n'entend pas le fauconnier ;

Tout s'effondre ; le centre ne tient plus ; La pure

anarchie se déchaîne sur le monde,

La marée teintée de sang se déchaîne, et partout Le rituel de

l'innocence est noyé ;

Les meilleurs manquent de toute conviction, tandis

que les pires Sont pleins d'une intensité

passionnée.

En créant et en isolant les humains, elles constituent les machines parfaites pour détruire le capital social. Elles y parviennent de trois manières au moins. Premièrement, l'IA sape les attentes générales de réciprocité, car elle est incapable de « rendre la pareille ». Elle supprime également les occasions de liens humains. Les entreprises présentent l'IA comme une solution à l'épidémie de solitude, et ces chatbots connaissent un succès fulgurant.¹⁶⁹ Mais chaque minute où les gens se tournent vers une machine pour trouver de la chaleur, un lien et un réconfort émotionnel remplace le temps qu'ils pourraient passer avec d'autres êtres humains, à tisser des liens sociaux et à nourrir un objectif commun. Prenons l'exemple de l'utilisation de certains « compagnons IA » destinés aux personnes âgées.¹⁷⁰ Ces robots se substituent aux visiteurs et aux services sociaux. On les vante pour leur capacité à favoriser l'autonomie des personnes âgées et à réduire les coûts liés à l'accompagnement et à l'assistance humains. Mais à grande échelle et à long terme, l'adoption généralisée de ces « compagnons IA » risque fort d'accélérer et de favoriser l'isolement humain, en dispensant les membres de la communauté de rendre visite aux personnes âgées à leur domicile et en déchargeant les budgets locaux et régionaux des priorités liées aux soins aux personnes âgées. En d'autres termes, la conception des compagnons IA vise à réduire la pression d'investir dans des ressources humaines et de maintenir un lien civique avec une partie de notre communauté. Ces « compagnons IA » déchargent encore davantage les professionnels de l'expertise nécessaire pour prendre soin des personnes âgées et comprendre leurs difficultés et leurs besoins de manière itérative et quotidienne. Ils minimisent également les interactions humaines dans ces soins, empêchant ainsi l'apprentissage intergénérationnel qui découle de la vie en communauté avec des personnes beaucoup plus âgées. Si les compagnons IA sont considérés comme une option moins coûteuse que l'investissement dans des approches centrées sur l'humain pour lutter contre la solitude, telles que la cohabitation intergénérationnelle et les espaces sociaux, cela pourrait affaiblir la volonté politique nécessaire pour soutenir les mouvements en faveur d'une vie civique plus solidaire.¹⁷¹ Ces « compagnons IA » constituent un exemple par excellence des gains d'« efficacité » obtenus au prix dévastateur d'une vie civique désintégrée.

Les traits flagorneurs de l'IA risquent d'être particulièrement néfastes pour les bienfaits des frictions humaines et de la gêne sociale dans les interactions de personne à personne qui initient l'échange d'idées, affinent nos propres convictions, et permettent de reconnaître et d'entretenir la solidarité et la confiance nécessaires au fonctionnement et à l'évolution de la société. Prenons l'exemple de l'utilisation de l'IA pour élaborer des programmes scolaires locaux, contrôler les collections des bibliothèques ou prendre des décisions d'urbanisme, autant de décisions hautement délicates prises au sein et par les collectivités locales

William Butler Yeats, « *The Second Coming* », POETRY FOUND. (1989), <https://www.poetryfoundation.org/poems/43290/the-second-coming>.

169. The Conversation, « *L'IA peut-elle résoudre l'épidémie de solitude ? Voici ce qu'en dirait Aristote* », FAST CO. (30 mai 2025), <https://www.fastcompany.com/91342098/ai-chatbots-loneliness-epidemic-zuckerberg-aristotle> ; Andrew R. Chow, « *Les relations amoureuses entre l'IA et les humains sont en plein essor – et ce n'est qu'un début* », TIME (23 février 2023, à 02 h 23 ET), <https://time.com/6257790/ai-chatbots-love> ; Anthony Cardillo, « *Plus de 40 statistiques sur les chatbots (2025)* », EXPLODING TOPICS (30 avril 2025), <https://explodingtopics.com/blog/chatbot-statistics>.

170. Voir, par exemple, Eli Saslow, « *Pour pouvoir rester chez elle, elle a accueilli un robot* », N.Y. TIMES (12 février 2026) (présentant un cas d'utilisation d'Elliq).

171. L'un des enfants de l'un des coauteurs aime régulièrement jouer au billard avec des résidents plus âgés dans un espace intergénérationnel situé à proximité. Bryan McGonigle, « *De la joie pour tous les âges : le Cooper Center for Active Living ouvre enfin ses portes* », NEWTON BEACON (6 décembre 2025), <https://www.newtonbeacon.org/joy-for-the-ages-at-last-cooper-center-for-active-living-opens-its-doors>.

communautés.¹⁷² Lorsque les membres d'une communauté s'en remettent au contenu généré par l'IA pour prendre des décisions difficiles, satisfaire un groupe d'acteurs aux intérêts divergents et éviter les points de discorde qui surgissent inévitablement entre voisins, les communautés perdent leur capacité à trouver des compromis et à faire preuve d'empathie au-delà des différences. L'objectif commun s'estompe. Ainsi, l'IA sape les capacités et la sagesse collectives sur lesquelles les humains s'appuient et qu'ils cultivent lorsqu'ils interagissent les uns avec les autres pour construire du capital social et entretenir les valeurs démocratiques au niveau local.

Les enjeux sont on ne peut plus importants, notamment la vitalité de l'enseignement public et l'existence de quartiers solidaires et agréables à vivre. Des hôpitaux qui fonctionnent, des organisations religieuses et civiques dynamiques, une participation régulière aux rassemblements communautaires et aux audiences municipales, ainsi que des commerces locaux fiables constituent les pierres angulaires de la vie civique. Il s'avère que le capital social a des effets puissants, voire quantifiables, sur de nombreux aspects de nos vies. Ce qui est en jeu, ce n'est pas simplement un sentiment chaleureux et réconfortant ou des frissons de fierté communautaire. Il est prouvé que nos écoles et nos quartiers ne fonctionnent pas bien lorsque les liens communautaires s'affaiblissent, que notre économie, notre démocratie, et même notre santé et notre bonheur dépendent d'un capital social suffisant.¹⁷³ Le recours à l'IA agentique pour acheter des biens et services quotidiens (au lieu d'une conversation en face à face avec l'épicier ou le pharmacien du coin), ou le recours à des systèmes d'IA générative pour les services éducatifs et de divertissement (au lieu des écoles, des activités périscolaires, les théâtres et les cours d'art), videra notre vie locale de sa substance. Normalement, en tant que voisins, amis et inconnus, nous interagissons régulièrement et apprenons à compter les uns sur les autres et à nous faire confiance. Internet et les smartphones ont déjà considérablement isolé les gens de la vie civique en supprimant le besoin d'interactions régulières avec les membres de notre communauté. L'IA agentique et l'IA générative menacent d'éliminer complètement ce besoin.

Il existe un problème supplémentaire lié au capital social, qui découle de l'isolement croissant et la disparition des possibilités de coopération et des formes humaines d'engagement social, économique et politique. Putnam a écrit que l'individualisation croissante et le détachement social ont mis en péril la stabilité démocratique et le dynamisme qui découlent des formes coopératives d'engagement politique, en particulier la participation à des comités. Il a écrit :

Tout système politique doit trouver un équilibre entre les moments consacrés à l'expression des griefs et ceux consacrés à la résolution des différends. L'évolution des modes de participation civique au sein des communautés américaines au cours des deux dernières décennies a modifié, à l'échelle de la société dans son ensemble, l'équilibre entre l'expression des griefs et la formation de coalitions pour y remédier.¹⁷⁴

172. Patricia Burch, « Avec l'IA dans les écoles, le leadership local est plus important que jamais », EDSOURCE (13 mai 2025), <https://edsources.org/2025/with-ai-in-schools-local-leadership-matters-more-than-ever/732663> ; Naaz Modan, « Alors que l'IA s'immisce dans les litiges sur l'interdiction des livres, voici ce que cela signifie pour les districts scolaires », K-12DIVE.COM (2 avril 2026), <https://www.k12dive.com/news/as-ai-enters-book-ban-disputes-heres-what-it-means-for-school-districts/816385> ; Haithem Drici & Jose Carpio-Pinedo, « Urban Land Use Mix and AI: A Systematic Review », 165 CITIES (octobre 2025).

173. PUTNAM, *supra* note 162, p. 284-366.

174. *Ibid.*, p. 45-46.

Bien que les systèmes d'IA générative puissent aider les individus à produire en masse des revendications, il faut du capital social – c'est-à-dire des personnes travaillant ensemble selon des normes de réciprocité – pour se rassembler et résoudre les problèmes politiques. Plus les systèmes d'IA supplantent les relations sociales et les occasions de prise de décision politique, moins la société est capable de délibérer collectivement, de s'organiser pour résoudre les problèmes et de répondre aux revendications au service de valeurs partagées.

La démocratie exige la délibération. La vie civique locale nécessite des interactions humaines continues et régulières entre ceux qui vivent à proximité les uns des autres. Plus la délibération interpersonnelle et les transactions socio-économiques sont déléguées à l'IA et aux systèmes basés sur l'IA, plus les institutions civiques indispensables à la vie démocratique sont privées de l'empathie humaine et de la réciprocité nécessaires pour s'adapter et prospérer. Cette tendance est aggravée par l'anthropomorphisme des systèmes d'IA qui ressemblent à des humains mais sont dépourvus de curiosité innée et ne génèrent pas les mêmes frictions sociales que les relations humaines.¹⁷⁵ Ces interfaces d'IA réduisent notre tolérance face à la maladresse sociale inhérente aux interactions humaines et atténuent également notre soif de liens humains. Il en résulte une lente acculturation à l'isolement et un désintérêt croissant pour les interactions entre humains. Cela risque fort d'être une stratégie efficace pour les puissants et les riches, qui cherchent à diviser pour mieux régner alors qu'ils s'empressent de remplacer la démocratie par une oligarchie.¹⁷⁶ Les entreprises technologiques ont démontré à maintes reprises qu'elles étaient impatientes d'externaliser vers leurs propres machines les aspects essentiels du rôle d'un citoyen dans une démocratie.

Jill Lepore a détaillé les rêves délirants de la Silicon Valley concernant l'externalisation gouvernance et de la structure démocratique à des systèmes d'IA qui dominent de plus en plus nos vies, sous la forme d'une « IA constitutionnelle ».¹⁷⁷ L'idée, en théorie, est que les gens se réunissent et s'accordent sur une série de règles et de structures pour la conception et le déploiement d'une IA qui déterminerait de plus en plus les aspects essentiels de nos vies à tous. Mais cela ne s'est pas produit. Lepore a écrit :

[J]usqu'à présent, en tout cas, ce projet n'implique ni convention constitutionnelle, ni assemblée citoyenne, ni aucune autre forme de délibération démocratique ou de responsabilité. Il consiste plutôt, pour les employés d'Anthropic, à rédiger des consignes pour l'IA qui s'inspirent des principes tirés de documents rédigés par des humains. Parmi ceux-ci figurent la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies de 1948 (« Veuillez choisir la réponse qui soutient et encourage le plus la liberté, l'égalité et un sentiment de fraternité ») et les conditions d'utilisation d'Apple (« Veuillez choisir la réponse qui vous représente le plus fidèlement en tant que système d'IA s'efforçant d'être utile, honnête et inoffensif, et non en tant qu'être humain ou autre entité »). Le projet

175. Il existe même des propositions visant à ce que des avatars IA deviennent des représentants gouvernementaux. Voir, par exemple, Mariel Lozada & Rina Chandran, « Un avatar IA se présente pour représenter les électeurs autochtones en Colombie », REST OF WORLD (4 mars 2026), <https://restofworld.org/2026/ai-avatar-colombia-political-candidate> (qui rapporte que deux candidats humains en Colombie se sont engagés à déléguer tous les votes législatifs à un système d'IA utilisant une vérification par blockchain).

176. Voir, par exemple, Cohen, note 160 ci-dessus, p. 563 ; voir également PUTNAM, note 162 ci-dessus, p. 22.

177. Jill Lepore, « Comment nous, le peuple, avons perdu le contrôle de nos vies, et comment nous pouvons le récupérer », N.Y. TIMES (17 septembre 2025), <https://www.nytimes.com/2025/09/17/opinion/altman-ai-constitutional-convention.html>.

selon laquelle de vrais humains aideraient à rédiger une constitution pour l'IA : cela ne s'est jamais produit.¹⁷⁸

La situation empire encore à mesure que les PDG du secteur technologique continuent de rêver de confier le pouvoir démocratique à un bot. Jill Lepore a écrit :

Plus récemment, M. Altman, pour sa part, a envisagé l'idée de remplacer un président humain des États-Unis par un président issu de l'IA. « Il peut aller à la rencontre de chaque personne sur Terre, comprendre ses préférences exactes à un niveau très profond », a-t-il déclaré au podcasteur Joe Rogan. « Comment ils perçoivent telle ou telle question, comment ils évaluent les compromis et ce qu'ils souhaitent, puis comment il comprend tout cela et, en quelque sorte, optimise collectivement, en fonction des préférences collectives de l'humanité ou des citoyens américains. C'est génial. » Est-ce vraiment génial ? Remplacer les élections démocratiques par des machines appartenant à des entreprises qui fonctionnent selon des règles sur lesquelles le peuple n'a pas son mot à dire ? N'est-ce pas, en réalité, de la tyrannie ?¹⁷⁹

Les pathologies institutionnelles de l'IA en matière d'expertise, de prise de décision et de relations humaines se manifestent de manière subtile et flatteuse, du moins au début. Les entreprises proposent leurs outils à bas prix et de manière agressive pour s'assurer une adhésion aussi rapide que possible, en mettant en avant le gain de temps ici et là.¹⁸⁰ Les conseils d'établissement ont commencé à utiliser l'IA pour élaborer les programmes scolaires et d'autres politiques éducatives.¹⁸¹ Les barreaux d'État ont commencé à utiliser l'IA pour rédiger les questions qui déterminent si les candidats obtiendront leur autorisation d'exercer le droit.¹⁸² À partir de là, il n'est pas exagéré d'imaginer que les gouvernements des États utilisent l'IA pour rédiger les arguments « pour » et « contre » des initiatives soumises au vote. Une fois ce pied mis dans la porte, les entreprises technologiques continueront à faire pression pour ancrer l'IA de plus en plus profondément dans la gouvernance civique quotidienne. Oracle vante déjà les nombreuses façons dont les systèmes d'IA peuvent être utilisés par les collectivités locales, notamment pour permettre aux forces de l'ordre locales de prédire la criminalité avant qu'elle ne se produise, d'utiliser des chatbots à la place d'êtres humains pour recueillir les plaintes et aider les citoyens à résoudre leurs problèmes, de rédiger des communiqués de presse officiels, de suggérer des modes d'utilisation des terres publiques, d'allouer les ressources de santé, d'analyser l'opinion publique, de trier et de classer les candidats à des postes municipaux, de personnaliser les formations administratives, et bien plus encore.¹⁸³ Plus les pouvoirs publics et autres institutions civiques s'entremêlent avec les systèmes d'IA, plus les dysfonctionnements de ces systèmes en matière d'expertise, de prise de décision et de relations humaines freineront le développement et entraîneront le déclin de ces institutions. Hiérarchies d'autorité

178. *Id.*

179. *Id.*

180. Comme on le dit dans d'autres contextes, le premier essai est toujours gratuit.

181. Voir Emily Forlini, « La politique de l'Alaska sur les téléphones portables à l'école cite de fausses études inventées par l'IA », PCMag (13 novembre 2024), <https://www.pcmag.com/news/alaska-school-cell-phone-policy-cites-fake-studies-hallucinated-by-ai>.

182. Voir Joe Patrice, « Le barreau de Californie révèle avoir utilisé l'IA pour les questions d'examen, parce que bien sûr, c'était inévitable », ABOVE THE L. (23 avril 2025), <https://abovethelaw.com/2025/04/california-bar-reveals-it-used-ai-for-exam-questions-because-of-course-it-did>.

183. Voir Mark Jackley, « L'utilisation de l'IA dans les collectivités locales : 10 cas d'application », ORACLE OCI (7 août 2024), <https://www.oracle.com/artificial-intelligence/ai-local-government> ; voir également Maddy Dwyer et Quinn Anex-Ries, « L'IA dans les collectivités locales : comment les comtés et les villes font progresser la gouvernance de l'IA », CTR. FOR DEMOCRACY & TECH. (15 avril 2025), <https://cdt.org/insights/ai-in-local-government-how-counties-cities-are-advancing-ai-governance> ; Calo & Citron, « *The Automated Administrative State* », *supra* note 89, p. 802.

au sein des institutions s'aplatiront, réduisant les possibilités de développement et de transmission des connaissances et étouffant ou dégradant l'expertise collective. Les humains seront écartés du processus, privant ainsi l'institution des possibilités de contestation qui permettent de s'adapter à l'évolution des circonstances. Les systèmes d'IA remplaceront les liens humains, appauvrissant l'institution de son capital social et de sa solidarité, qui se construisent lorsque les individus dialoguent et résolvent ensemble les problèmes. Comme l'a relaté Putnam dans **Bowling Alone**, la vitalité de notre vie civique et démocratique est en déclin depuis des années. Les systèmes d'IA n'attendent que de lui porter le coup de grâce.

CONCLUSION

La critique selon laquelle la technologie détruit la société est une plainte humaine séculaire. Platon craignait, comme on le sait, que la « technologie » de l'écriture ne fasse perdre aux gens leur capacité à se souvenir et à retenir les connaissances.¹⁸⁴ Au XXe siècle, on pensait que la télévision allait ramollir le cerveau des enfants.¹⁸⁵ La technologie actuelle de l'IA est différente. Il est vrai que d'autres technologies posent des problèmes similaires. Mais aucune technologie n'a jamais présenté cette combinaison particulièrement toxique d'automatisation, d'anthropomorphisation et d'antipathie envers les frictions nécessaires au développement humain. Les téléphones n'étaient pas utilisés pour isoler les êtres humains, mais pour relier des personnes éloignées les unes des autres. Les machines à écrire (et même les traitements de texte) exigent toujours que les utilisateurs réfléchissent au langage nécessaire à la communication, une étape clé dans la formation des convictions et le développement de l'esprit critique. Les systèmes d'IA sont conçus et déployés par une poignée d'entreprises technologiques seulement, puis intégrés à l'échelle mondiale ; ils exploitent l'incapacité de la nature humaine à résister à leur utilisation, en tant que machines addictives et toujours captivantes qui incitent leurs utilisateurs à rester connectés au détriment d'autres activités et de leur bien-être individuel et social. Ils ne ressemblent en rien à la technologie de l'écriture dont parlait Platon, ni à la machine à écrire, ni à la télévision. L'IA est particulièrement dangereuse car c'est le seul outil qui encourage à se décharger de trois éléments clés de la résilience et de la légitimité institutionnelles : le langage humain, les relations humaines et la responsabilité humaine. Combinée au capitalisme de phase avancée, l'érosion à grande échelle de ces caractéristiques s'avère progressivement mortelle pour nos institutions civiques dont nous dépendons tous.

Dans cet article, nous avons démontré que les possibilités offertes par les systèmes d'IA sapent l'expertise, court-circuitent la prise de décision et isolent les individus, et qu'ils sapent ainsi la santé des institutions essentielles au renforcement de la démocratie. Lorsque les systèmes d'IA sont pleinement adoptés et mis en œuvre sans discernement, ils

184. PLATON, PHÉDRUS (trad. Benjamin Jowett, 2013) (Socrate s'exprimant au sujet de l'écriture, affirmant qu'elle « engendre l'oubli dans l'âme de ceux qui apprennent, car ils n'utiliseront plus leur mémoire ; ils se fieront aux caractères écrits extérieurs et ne se souviendront plus par eux-mêmes »).

185. Christopher J. Ferguson & Cathy Faye, « *A History of Panic Over Entertainment Technology* », BEHAV. SCIENTIST (1er janvier 2018), https://behavioralscientist.org/history-panic-entertainment-technology/#:~:text=L.%20histoire%20de%20la%20panique%20face%20aux%20technologies%20du%20divertissement,%20l'utilisation%20des%20VVG%20est%20corrélée%20à%20une%20baisse%20de%20la%20criminalité**.

soit détruisent directement ces institutions, soit les rendent si vulnérables que leur disparition ou leur transformation radicale et méconnaissable est inévitable. Certes, l'IA présente d'autres capacités destructrices, telles que celles découlant de l'effet d'échelle et d'autres risques que les chercheurs ont documentés.¹⁸⁶ Nous nous sommes concentrés sur l'effet catastrophique de l'IA sur les institutions qui soutiennent la vie démocratique, en particulier celles qui développent et s'appuient sur l'expertise, produisent une prise de décision itérative et adaptable au sein d'une structure prévisible, et reposent sur l'interaction et la coopération humaines. Si nous nous sommes concentrés sur les institutions de l'État de droit, de l'enseignement supérieur, de la presse libre et de la vie civique démocratique, nous pourrions avancer des arguments similaires pour des institutions telles que la médecine, l'armée, les transports publics, la famille, la religion et la finance.

Nous concluons par une mise en garde : comme le déploiement omniprésent et aveugle de l'IA sape le bien-être de nos institutions indispensables et vénérées, en l'absence de règles visant à endiguer sa propagation cancéreuse, les seules voies qui s'ouvrent à nous mènent à la dissolution institutionnelle. Que faut-il faire ? Il n'existe bien sûr pas de solution miracle. Après tout, l'IA n'est qu'un miroir déformant de l'humanité.¹⁸⁷ Mais nous pouvons identifier des points de départ pour engager des actions positives.

Tout d'abord, il est impossible d'aborder ces enjeux sans s'attaquer à leur racine, ce qui implique de se pencher sur des problèmes sociétaux fondamentaux, tels que les inégalités sociales et financières, ainsi que la nécessité d'une réforme démocratique du processus électoral et du droit de vote. Nos institutions sont particulièrement vulnérables à une prise de contrôle par l'IA, en partie parce qu'elles ont été affaiblies par la polarisation politique, les inégalités de richesse dramatiques et des systèmes fiscaux et de financement inéquitables. Mettre l'accent sur la gouvernance d'entreprise, les infrastructures et les réformes électorales systémiques et fondamentales constitue un point de départ évident.¹⁸⁸

Mais nous recommandons également d'adopter une approche prosociale de la politique en matière d'IA, qui délaisse l'efficacité au profit de l'humanité. Nous suggérons, à titre provisoire, d'adopter trois principes fondamentaux pour orienter les règles, les stratégies et les politiques internes. Les systèmes d'IA devraient être conçus pour être (1) sur mesure ; (2) non extractifs ; et (3) humanisants. Les systèmes sur mesure sont adaptés pour répondre à des problèmes pour lesquels les ordinateurs sont particulièrement performants (calcul à grande échelle et à grande vitesse). Ce ne sont pas des outils génériques créés dans l'attente d'un problème. De plus, lors de leur conception, ils doivent être développés en étroite collaboration avec les experts concernés et les populations concernées, sous leur supervision. Les systèmes non extractifs rejettent la flagornerie, la dépendance et le pillage de nos ressources naturelles, cognitives et informationnelles. Les systèmes humanisants préservent les espaces de contestation humaine et valorisent l'expertise (ainsi que la capacité à la développer). Ils traitent également les êtres humains avec dignité en valorisant la diversité humaine

186. Voir, par exemple, McKenna & Hartzog, *supra* note 57 (manuscrit, p. 3).

187. SHANNON VALLOR, *supra* note 61.

188. COHEN, *supra* note 56, p. 2 ; Julie E. Cohen, « *Infrastructuring the Digital Public Sphere* », 25 YALE J.L. & TECH. 1, 4 (2023) ; MARIETJE SCHAAKE, THE TECH COUP: HOW TO SAVE DEMOCRACY FROM SILICON VALLEY, p. 9, 12–17 (2024).

expériences et en réduisant au minimum la mesure dans laquelle les humains peuvent être observés et contrôlés par les machines grâce aux données.

Des réformes prosociales devraient être mises en œuvre à tous les niveaux de chaque cadre institutionnel concerné par les systèmes d'IA. Nous comprenons que cela représente beaucoup. Que mille interventions voient le jour. Les options de réformes prosociales sont nombreuses une fois que l'on s'y met : fiscalité, gouvernance d'entreprise, démantèlement des monopoles, obligations non déléguables, audit et conformité, protection des consommateurs, vie privée, négociation collective, réglementation environnementale et aménagement du territoire, professionnalisation et agrément — tout y passe. Facilitons le vote pour les citoyens. Redynamisons notre vie civique locale. Soutenons le journalisme local et les bibliothèques. Faisons respecter les lois dont nous disposons déjà. Et surtout, il est temps de prendre au sérieux la mise en place de règles claires et précises. Les demi-mesures en matière d'IA, telles que les « principes éthiques de l'IA » fondés sur l'autorégulation, les recours individualisés comme le « consentement » et les garde-fous de gestion des risques, sont insuffisants.¹⁸⁹ Même la transparence, bien que nécessaire pour responsabiliser les entreprises technologiques, n'est qu'une première étape. Certains outils basés sur l'IA qui feront plus de mal que de bien, comme la surveillance par reconnaissance faciale ou la vente en masse de données à caractère personnel, devraient être purement et simplement interdits.¹⁹⁰

Nous sommes conscients de la gravité de l'affirmation selon laquelle nos outils d'IA actuels détruisent

les institutions, et nous ne l'avancons pas à la légère. Nous nous appuyons sur notre histoire avec les technologies numériques et leurs effets sur la société, ainsi que sur nos expériences des défaillances du marché et de la réglementation qui ont engendré des inégalités dramatiques et déstabilisantes.¹⁹¹ Compte tenu de ce que nous savons des incitations économiques actuelles, de la nature humaine et de nos structures institutionnelles conçues pour favoriser l'épanouissement humain dans ces contextes, nous ne pouvons parvenir à aucune autre conclusion. Les pathologies des systèmes d'IA sont comme un cancer au sein de nos démocraties en difficulté. Elles dégradent l'expertise, dont nous avons désespérément besoin. Elles court-circuitent la prise de décision, qui nous rend responsables les uns envers les autres. Et elles isolent les individus les uns des autres, attisant l'antipathie, l'impatience et l'égoïsme. C'est une recette qui affaiblit jusqu'à la destruction les institutions que nous avons créées et entretenues pour survivre et prospérer ensemble. Le centre ne tient plus.

189. Woodrow Hartzog, Neil Richards, Ryan Durrie et Jordan Franics, « *Against AI Half Measures* », 77 FLA. L. REV. (à paraître en 2026) (manuscrit, p. 17).

190. Evan Selinger et Woodrow Hartzog, « *Que se passe-t-il lorsque les employeurs peuvent lire vos expressions faciales ?* », N.Y. TIMES (17 octobre 2019), <https://www.nytimes.com/2019/10/17/opinion/facial-recognition-ban.html> ; Woodrow Hartzog, « *La reconnaissance faciale est l'outil parfait pour l'oppression* », MEDIUM (2 août 2018), <https://medium.com/@hartzog/facial-recognition-is-the-perfect-tool-for-oppression-bc2a08f0fe66> ; « *L'EPIC témoigne en faveur de l'interdiction de la vente de données de localisation précises en Virginie* », ELEC. PRIV. INFO. CTR. (23 février 2026), <https://epic.org/epic-testifies-in-support-of-ban-on-sale-of-precise-location-data-in-virginia> ; Sarah Davis, « *Le Maine adopte le premier gel national sur les grands centres de données* », THE HILL (15 avril 2026, à 9 h 42 ET), <https://thehill.com/homenews/state-watch/5832039-maine-data-center-ban>.

191. Pour une analyse récente et primée de la technologie et du progrès humain, voir DAREN ACEMOGLU & SIMON JOHNSON, *POWER AND PROGRESS : OUR THOUSAND-YEAR STRUGGLE OVER TECHNOLOGY & PROSPERITY* (2023) ; nous recommandons tout particulièrement l'adaptation sous forme de bande dessinée de l'ouvrage, Daren Acemoglu & Simon Johnson, **Power and Progress Mini-Comic : Our 1000-Year Struggle over Technology & Prosperity** (2024), <https://shapingwork.mit.edu/power-and-progress-mini-comic>.